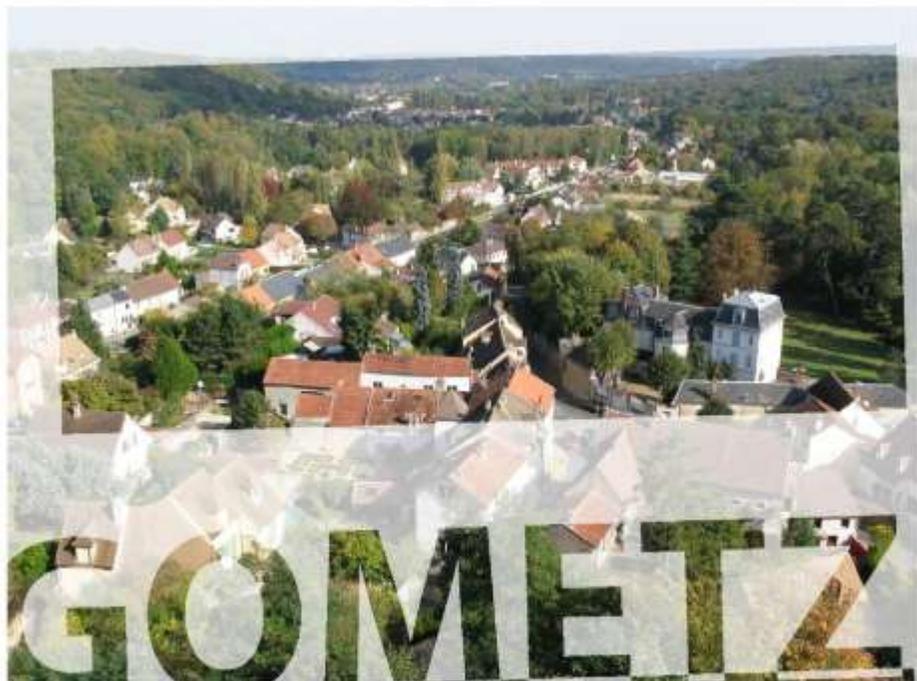


2.1 Diagnostic et analyse de l'état initial de l'environnement

Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé par délibération du Conseil municipal le 12 décembre 2016



SOMMAIRE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	7
A. CARACTERISTIQUES GENERALES	9
1 - La situation du territoire	9
2 - Le contexte intercommunal	10
3 - Les documents supra-communaux.....	11
4 - L'occupation du sol et la consommation de l'espace.....	14
B. L'ANALYSE URBAINE	16
1 - Les étapes de l'urbanisation	16
2 - Le patrimoine bâti urbain et architectural	20
3 - Les typologies bâties	27
C. LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE.....	37
1 - Les équipements.....	39
2 - Les transports et déplacements.....	44
3 - Les espaces publics	50
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	57
A. LA POPULATION	59
1 - L'évolution de la population	59
2 - La structure par âges de la population	61
3 - Les ménages.....	63
4 - Les caractéristiques socio-économiques de la population	67
5 - Les déplacements domicile-travail	71
6 - Le taux de chômage	73
B. LES LOGEMENTS	75

1- L'évolution du parc de logements.....	75
2- Le rythme de construction	76
3- La taille et la typologie des logements	77
4- Le statut d'occupation des résidences principales	80
5- L'ancienneté d'emménagement	81
6- 6- Le logement social	81
7- Le marché de l'immobilier	83
C. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	85
1- Gometz le Châtel, aux portes d'un pôle économique majeur	85
2- Le nombre d'emplois	87
3- Les secteurs d'activités	88
4- La taille des établissements économiques.....	89
5- Les zones d'activités économiques	90
6- Le commerce	91
7- 7 - L'agriculture	91
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	95
A. GEOGRAPHIE PHYSIQUE – CARACTERISTIQUES GENERALES	97
1 - La topographie	97
2 - La géologie	100
3 - L'hydrogéologie et l'hydrographie et zones humides	102
4 - Le climat	108
B. LE CADRE NATUREL.....	111
1 - Les habitats naturels - la trame verte et bleue	111
2 - Les outils d'inventaire de biodiversité	116
3 - Le paysage.....	119

C. LES RISQUES ET LES NUISANCES	125
1 - La qualité de l'air et de l'eau et les nuisances.....	125
2 - Les nuisances sonores.....	128
3 - Les risques naturels	132
4 - Les risques d'origine anthropique.....	136
D. LES RESSOURCES EN EAU ET LA GESTION DES DECHETS.....	137
1 - La production et la distribution d'eau potable	137
2 - Les eaux pluviales et l'assainissement	138
3 - La gestion des déchets.....	141
4 - Les ressources en énergie	143

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A. CARACTERISTIQUES GENERALES

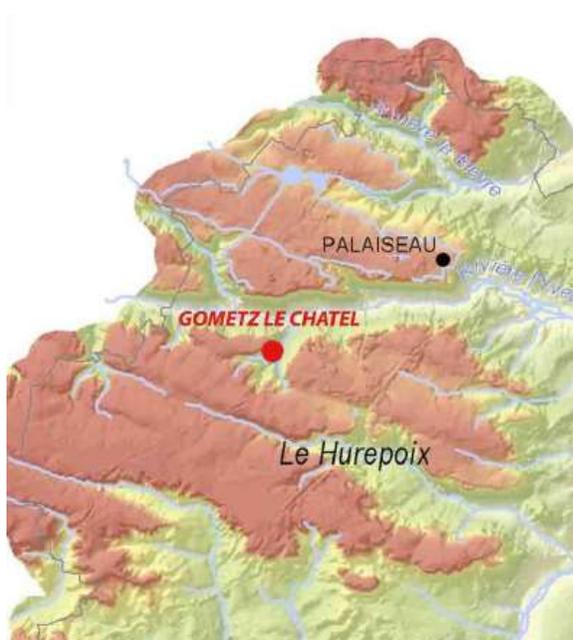
1 - La situation du territoire

Une commune située sur le plateau agricole en limite des ensembles urbains denses

La commune d'une superficie de 505,3 hectares est située à 20 kilomètres au sud de Paris, au nord-ouest de l'Essonne, dans les zones rurales du Hurepoix, en continuité de la zone urbaine de Bures-sur-Yvette

Elle est traversée par :

- la RD 35 (liaison est-ouest) qui rejoint la RD 988 à l'autoroute A 10 et à la RN 118 (liaison Paris Sud)
- la RD 988 (liaison nord-sud) dite route de Chartres.



Les gares les plus proches sont celles de la ligne B du RER : la Hacquinière (1 km) et Bures-sur-Yvette (1,5 km) sur la commune de Bures-sur-Yvette.



2 - Le contexte intercommunal

Une commune aux portes d'un territoire en développement (plateau de Saclay) et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

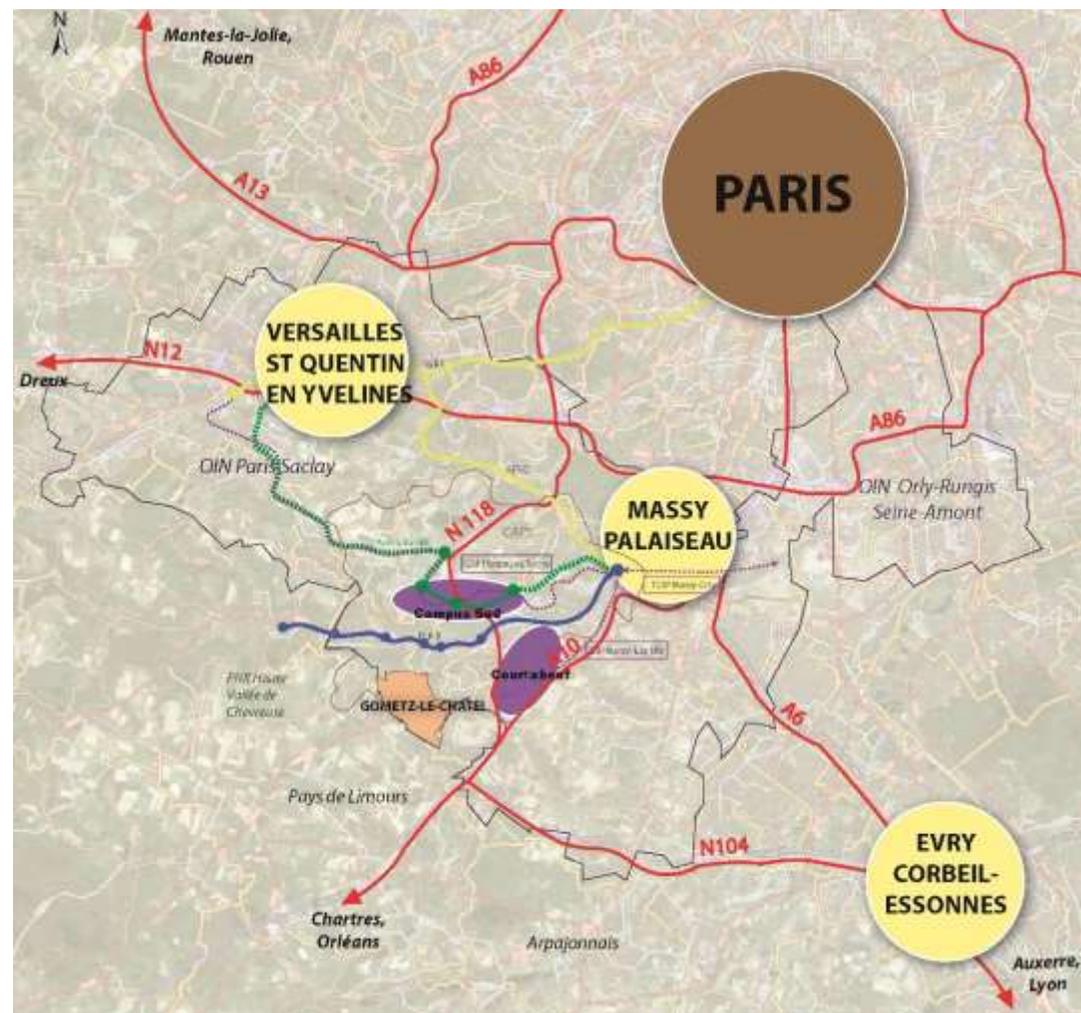
La commune est située dans un territoire agricole à proximité immédiate des pôles d'emplois de Massy, St-Quentin-en-Yvelines et à l'échelle plus locale du cluster du plateau de Saclay avec l'université scientifique Paris Sud XI et la zone d'activités de Courtabœuf sur la commune des Ulis. Ainsi Gometz le Châtel est aux portes d'un territoire stratégique à la fois tourné vers le développement avec l'Opération d'intérêt National Paris Saclay et le projet de ligne de transport en commun du Grand Paris (ligne Grand Paris Express) et vers la protection du paysage avec la proximité du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC), dont la commune est associée.

Gometz le Châtel fait par ailleurs partie de la Communauté d'agglomération « Paris-Saclay » créée le 1er janvier 2016, qui réunit les anciennes Communautés d'agglomération Europ'Essonne (CAEE) et du Plateau de Saclay (CAPS), étendue aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous. Au total, ce sont 27 communes pour 300 000 habitants, 145 000 emplois et plus de 60 000 étudiants qui composent le territoire.

La Communauté Paris-Saclay constituée par la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale issu de la loi MAPTAM, a installé sa gouvernance le 7 janvier 2016, lors du premier Conseil communautaire.

Les principales compétences sont :

- Le développement économique et innovation
- L'aménagement du territoire
- Voirie et espaces publics
- Environnement et développement durable
- Transport et mobilité
- Politique de la ville
- Insertion et emploi
- Culture et sport



3 - Les documents supra-communaux

Le SDRIF 2013 approuvé le 27 décembre 2013

Document d'urbanisme d'échelle régionale, le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF) a notamment pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région.

Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, pour coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

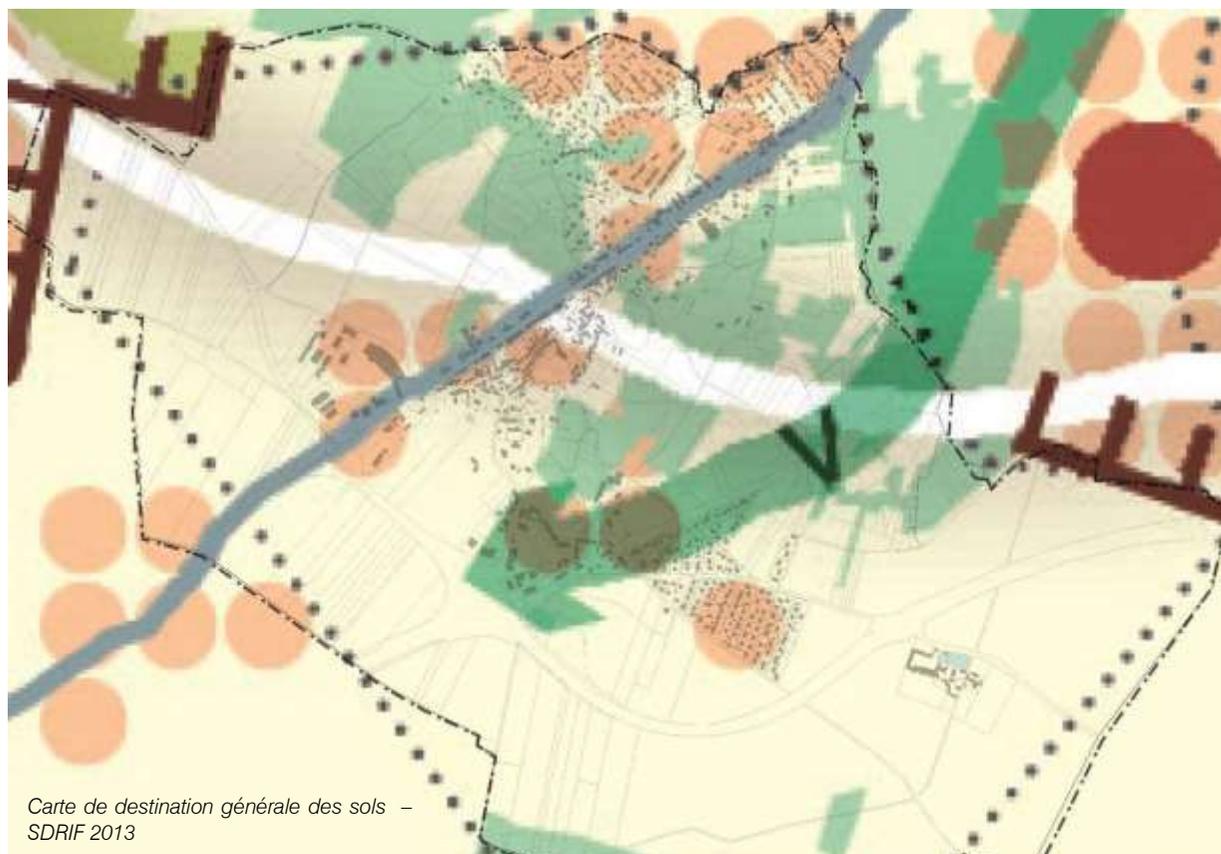
Les autres documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plan locaux d'urbanisme, ...) doivent être compatibles avec le SDRIF.

Le SDRIF 2013 ne propose pas d'évolution significative du territoire communal de Gometz le Châtel, territoire à l'écart de la logique de polarisation. La vocation de Gometz est donc tournée vers une préservation et une évolution douce de l'urbanisation. Les principales orientations visent :

- la préservation et la valorisation des espaces boisés et agricoles (en vert) ainsi que des espaces agricoles (en jaune), et les espaces en eau (en bleu).

- la création de continuités écologiques. Cette « liaison verte » est matérialisée de manière forte sur le territoire (il s'agit de l'ancienne voie ferrée à protéger).

- les espaces urbanisés de la commune sont



Carte de destination générale des sols – SDRIF 2013

Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Pôle de centralité à conforter

Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**
 - Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

considérés comme « à optimiser ». Il n'y a ni « secteur de densification préférentielle », ni « nouveaux espaces d'urbanisation » identifiés.

Une protection des espaces agricoles et naturels

Les espaces agricoles, naturels et boisés sont également représentés ainsi que la liaison verte qui correspond au tracé de l'ancienne ligne ferroviaire Paris-Chartres partiellement aménagée en lieu de promenade.

Le PLH intercommunal

Adopté en juin 2008, le PLH prévoit un plan d'action sur 5 ans (période 2008-2014) visant à construire 725 nouveaux logements par an sur l'ensemble du territoire de la CAPS. A Gometz le Chatel, l'objectif visait la réalisation de 119 logements libres et 30 logements locatifs sociaux. Un nouveau PLH est actuellement à l'étude. 54 logements sociaux ont été réalisés durant la période 2007-2012, et 64 ont été livrés, faisant passer le taux à 14 % soit environ 152 logements sociaux en 2016.

La charte du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

Le PNR englobe 51 communes (43 dans les Yvelines et 8 dans l'Essonne). Il représente actuellement 109 000 habitants et 63 321 hectares. Une nouvelle charte a été signée par les 51 communes du Parc en 2011. Cette charte vise la mise en application des grands objectifs du Parc :

- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien
- Conserver un territoire périurbain responsable face aux changements climatiques
- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle rurale et urbaine
- Assurer un développement économique et social durable
- Être innovant ensemble

Gometz-le-Châtel : commune associée

Il a été créé un statut de « commune associée » pour des communes figurant à l'intérieur des périmètres d'études approuvés par les délibérations du Conseil régional d'Ile-de-France du 27 juin 2007 et/ou du 20 novembre 2008 susceptibles d'intégrer le territoire du Parc lors d'une future révision de la Charte. Elles s'engagent à inscrire leurs projets dans les orientations de la charte du Parc. Elle est adoptée à la majorité simple du Comité syndical. Le statut de « commune associée » confère une voix consultative.

La commune bénéficie des conseils et services d'experts dans l'aménagement du territoire.



4 - L'occupation du sol et la consommation de l'espace

L'occupation du sol

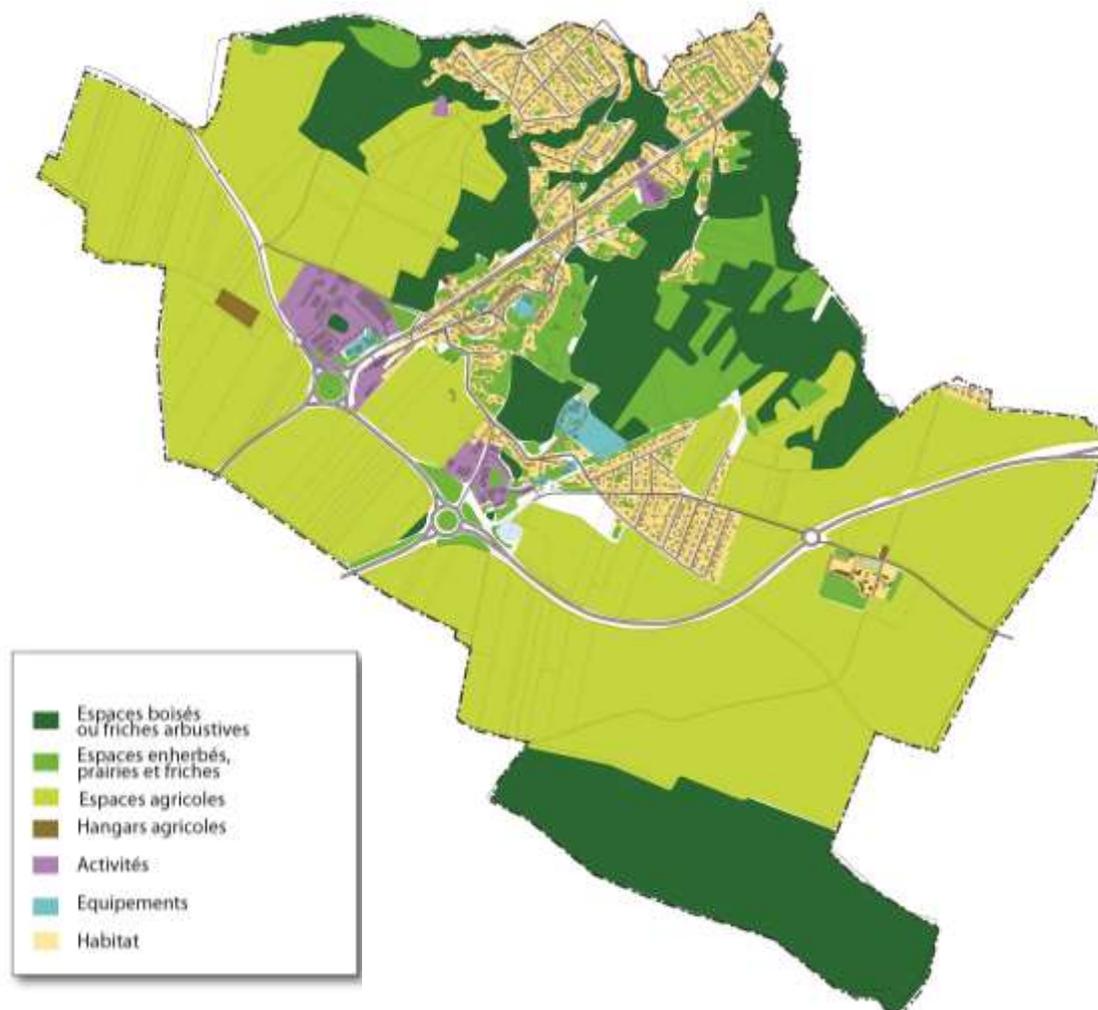
Le territoire communal d'une superficie totale de 505,3 ha est caractérisé par une prédominance des espaces agricoles et naturels à hauteur d'environ 80% de la superficie totale de la commune. (source IAU 2012)

- Les espaces agricoles occupent environ 55% du territoire (env. 280 ha)
- Les espaces boisés représentent environ 24 % du territoire, (env. 115 ha).

Les espaces construits artificialisés occupent environ 15% du territoire (env. 75 ha.)

Elle se compose :

- de deux zones d'activités situées en entrée de ville,
- du quartier d'habitat individuel Saint Clair situé sur le plateau,
- du bourg et des abords de la route de Chartres (RD 988),
- des quartiers d'habitat individuel situés au nord du territoire en limite de la commune de Bures-sur-Yvette : Les Bigarreux, Paris Chevreuse et Gometz Cottage.



La consommation de l'espace

En dix ans, environ 11 hectares ont été urbanisés : 6,5 hectares d'espaces agricoles et 4,5 hectares d'espaces ouverts au sein des zones urbaines existantes soit 1 hectare par an en moyenne.

Cette consommation s'explique par la réalisation :

- de la zone d'activités économiques des Hauts des Vignes entrée de ville, au sud du territoire (6,5 hectares)
- de trois opérations d'habitat en renouvellement au sein des zones urbaines existantes :
 - d'opérations d'habitat collectif aux abords de la RD 988 (1 hectare),
 - de l'opération d'habitat groupé réalisée (allée du lavoir, rue de la source) 2 hectares,
 - d'opérations d'habitat individuel dans le diffus (1,5 hectares).



Photographie aérienne prise en 2003
PLU approuvé – Espace Ville



Photographie aérienne prise en 2011



Localisation des sites ayant été urbanisés entre 2003 et 2011

ENSEIGNEMENTS

- Une consommation de l'espace maîtrisée et localisée en entrée de ville (zone d'activité) ou en renouvellement urbain sur des zones déqualifiées ou agricoles (RD 988, allée de la source).

B. L'ANALYSE URBAINE

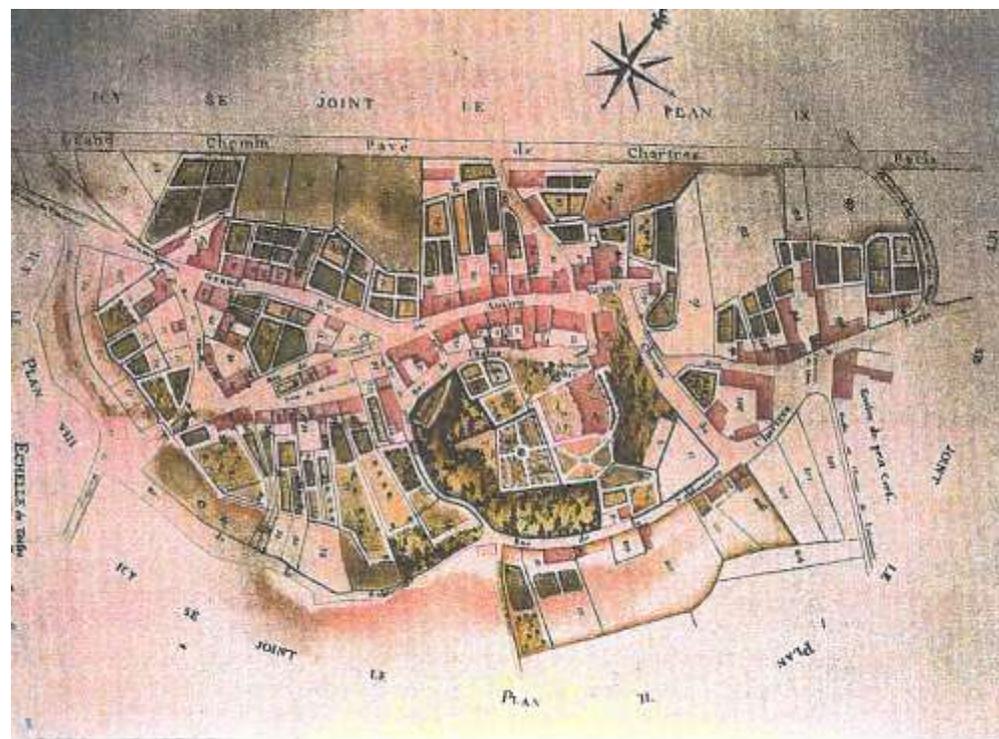
1 - Les étapes de l'urbanisation

Au XI^{ème} siècle le château de Gometz fait partie d'un système de places fortes (Montlhéry, Chevreuse, Rochefort, Châteaufort), qui entourent Paris et contrôlent les routes de Chartres et Orléans. Le château fut détruit en 1118. Au début du XII^{ème} siècle l'enceinte féodale a été démantelée par ordre royal de Louis VI Le Gros, toutefois des traces de cette enceinte sont encore présentes aujourd'hui.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle le bourg agricole est essentiellement contenu dans l'emprise de l'ancienne enceinte féodale avec un point culminant constitué par l'église et son cimetière situé sur l'emplacement de l'ancien château. Le découpage parcellaire et l'implantation du bâti caractéristique du bourg datant du Moyen Âge ont été en grande partie conservés.



Carte postale du début de XX^{ème} siècle - Archives départementales de l'Essonne



Plan terrier de GOMETZ-LE-CHATEL, 1774.

Au début du XX^{ème} siècle, les premières extensions pavillonnaires apparaissent au Nord du bourg consécutivement à la création de la ligne de chemin de fer Paris-Orsay-Limours en 1867 et à la création de l'arrêt de la Hacquinière sur Bures-sur-Yvette à moins de 2 kilomètres (1891).

Il s'agit des lotissements des Bigarreux réalisé en 1923 et de Paris Chevreuse réalisé en 1930. Ces lotissements présentent un découpage parcellaire régulier et des routes au tracé orthogonal. Les « cabanons » de jardin de l'époque de création ont cédé la place à des résidences principales toutefois certains cabanons sont encore présents.

Dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, le lotissement de Saint Clair est créé en 1958 au sud-est du bourg, sur le plateau, à proximité de la ligne Paris-Chartres.



Prise de vue de 1933- Géoportail 2013



Prise de vue de 1958- Géoportail 2013



Carte postale du début de XX^{ème} siècle - Archives départementales de l'Essonne

Depuis 1975, une urbanisation pavillonnaire diffuse a été réalisée autour du Bourg.

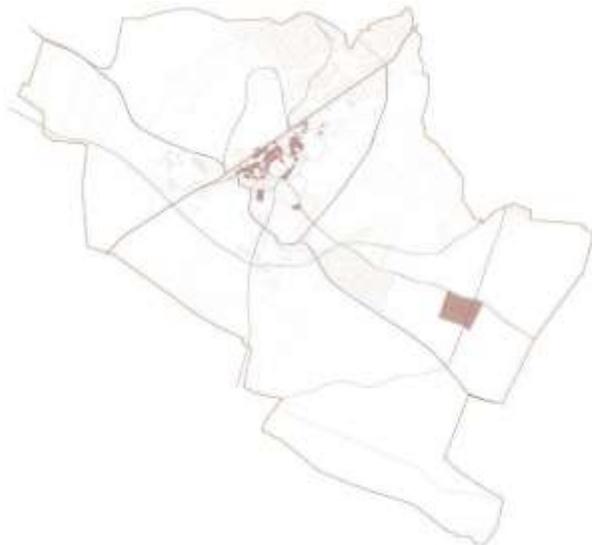
Entre le quartier Saint Clair et la RD 35 a été aménagée la ZAE des Delâchés comprenant des entreprises et des habitations.

Une autre zone d'activités (Haut des Vignes) a été créée en entrée de ville à l'ouest du bourg.

Des opérations d'ensemble de construction de logements (maisons groupées, petit collectif) à plus petite échelle sur des sites de renouvellement urbain (terrains en friche, bâti dégradé...) ont été réalisées ces dernières années notamment aux abords de la route de Chartres et de la route Neuve.

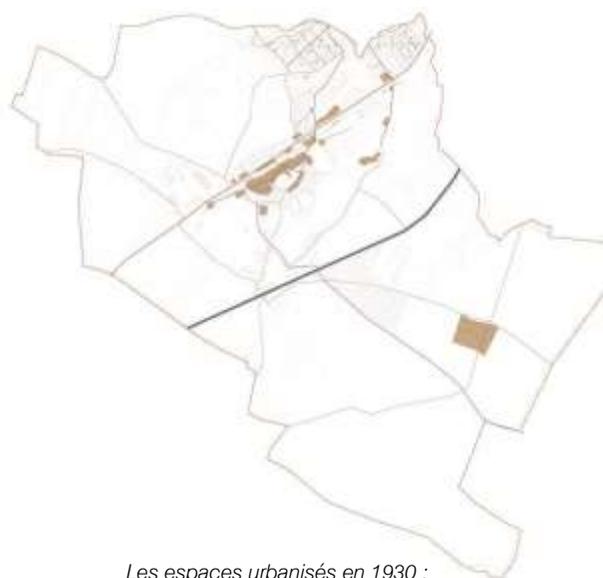


Prise de vue de 1983- Géoportail 2013



Les espaces urbanisés au XVIIIème siècle :

Le bourg et sa structure féodale et la ferme de Grivery (source : cadastre napoléonien)



Les espaces urbanisés en 1930 :

La réalisation de la ligne Paris-Chartres. L'extension du bourg rue Saint Nicolas, route de Chartres et la création des lotissements de Paris Chevreuse et des Bigarreux (source : photographie aérienne 1933)



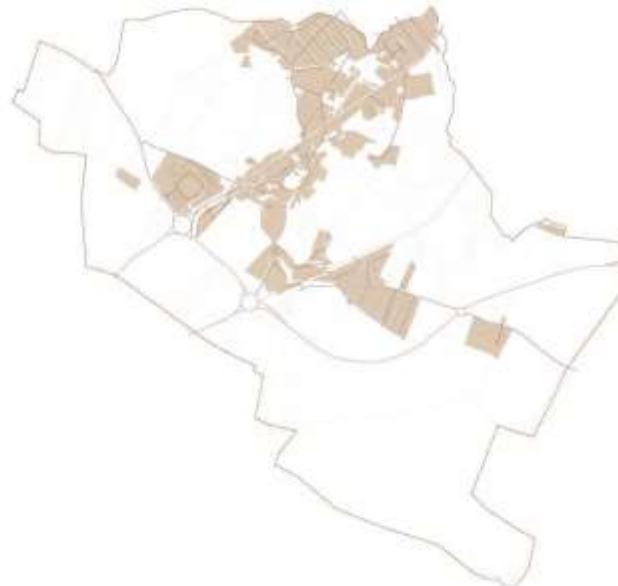
Les espaces urbanisés en 1960 :

La densification des quartiers Paris Chevreuse et des Bigarreux et la création du quartier Saint Clair (source : photographie aérienne 1959)

ENSEIGNEMENTS

Une histoire de l'urbanisation marquée par :

- son passé médiéval (formation du bourg),
- son activité agricole (plateau agricole et fermes),
- ses extensions pavillonnaires,
- ses deux zones d'activités en entrée de ville,



Les espaces urbanisés en 2016 :

L'extension des quartiers, la réalisation de la déviation et l'implantation des deux zones d'activités (source : cadastre 2012 et photographie aérienne 2013)

2 - Le patrimoine bâti urbain et architectural

Le patrimoine archéologique

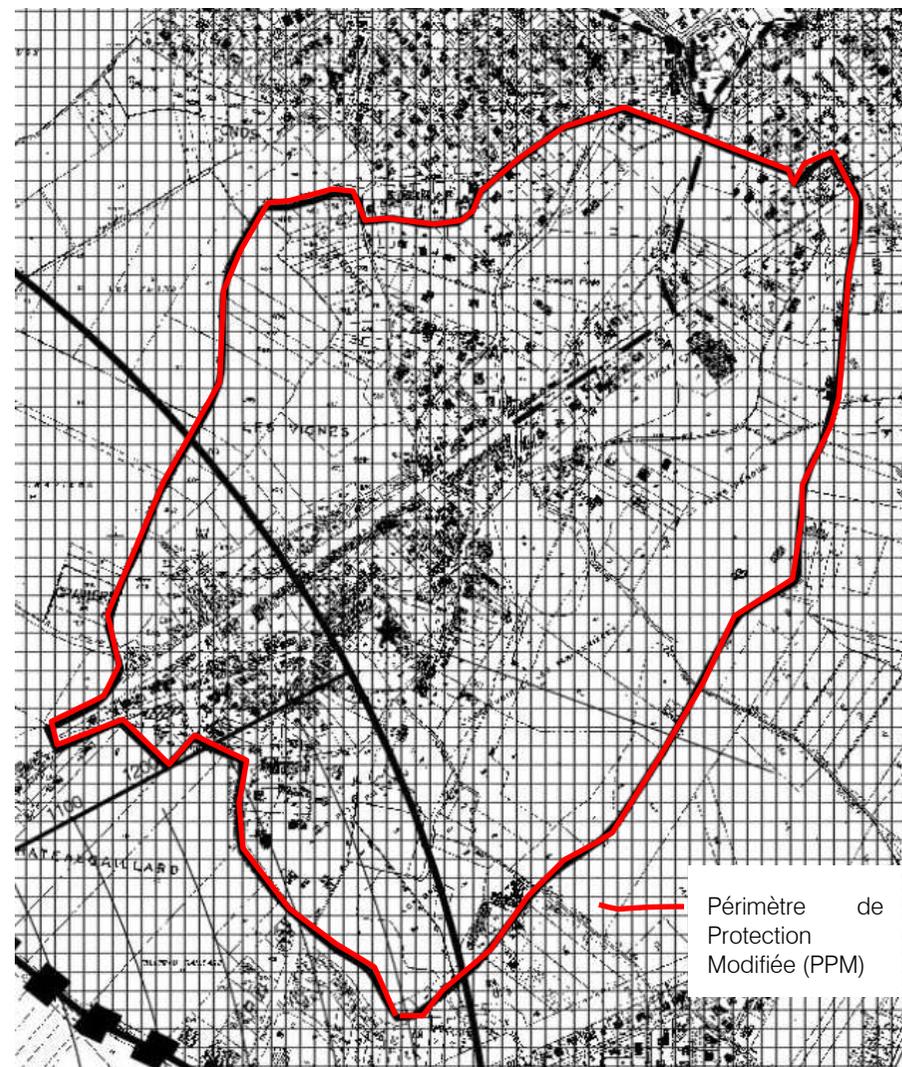
Des sites archéologiques ont été identifiés par le conseil Général de l'Essonne : la motte féodale, l'église Saint-Clair et son cimetière, l'ensemble de l'enceinte féodale et ses abords, le site archéologique des remparts (2^{ème} niveau de ceinture) au niveau de la rue de Saint-Jean-de-Beauregard et le hameau de Grivery. D'autre part, le tracé d'une voie romaine, coïncidant avec celui de l'actuelle RD 988, impose d'entreprendre avec prudence tous travaux d'affouillement des sols à proximité de celle-ci.

Le périmètre de protection modifié (PPM)

Un périmètre de protection modifié autour de l'Eglise Saint-Clair a été élaboré en mai 2008. Celui-ci prend en compte l'ensemble du bourg de Gometz le Châtel ainsi que les espaces paysagers situés à proximité immédiate.

Le patrimoine bâti urbain et architectural

Les éléments identifiés au titre du patrimoine s'appuient sur le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP 1997). Compte tenu de l'importance du patrimoine présent sur le territoire, il a été identifié deux grands ensembles bâtis remarquables à savoir le bourg et le hameau de Grivery. Par ailleurs, il a été repéré quelques constructions remarquables détaillées dans les pages ci-après.



Extrait du Plan des servitudes du PLU

Les ensembles bâtis remarquables

Le bourg



Extrait du cadastre napoléonien - 1809

Le bourg compris dans l'ancienne enceinte féodale constitue un ensemble remarquable de par son découpage parcellaire conservé, sa structure viaire avec ses voies sinueuses et étroites dont certaines sont pavées, et ses constructions composées soit :

- de maisons rurales, témoins de l'activité agricole, implantées à l'alignement sur rue, avec des corps de bâtiments composés autour d'une cour intérieure dont l'accès sur rue s'effectue par une porte charretière.
- de corps de ferme, situés en franges du bourg ou sur la route de Chartres à proximité des terres agricoles, dont la ferme de Château Gaillard, en entrée de village, datant de 1875
- de maisons de bourg du XIXème siècle implantées à l'alignement sur rue, notamment route de Chartres dont la façade est plus ordonnancée et la modénature d'inspiration classique
- de villas éparses datant de la fin du XIXème siècle, début du XXème.



La ferme du Château Gaillard : Corps de ferme ancien avec cour intérieure et mares



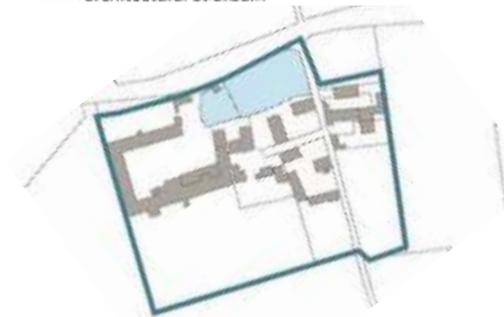
Le hameau de Grivery

Constitué de corps de ferme implantés autour d'une cour intérieure et comprenant une mare, ce hameau situé en plein cœur du plateau agricole, à l'écart du bourg représente un ensemble patrimonial remarquable, témoin de l'activité agricole qui perdure sur le territoire.



Extrait du cadastre napoléonien - 1809

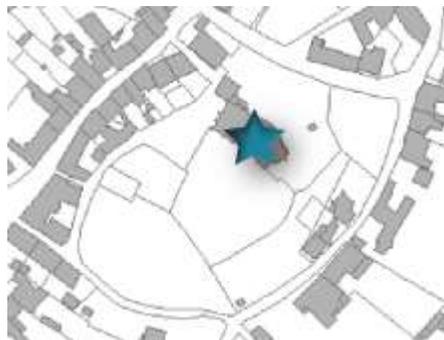
□ Périmètre sensible en terme de patrimoine architectural et urbain



Les constructions ou éléments bâtis remarquables

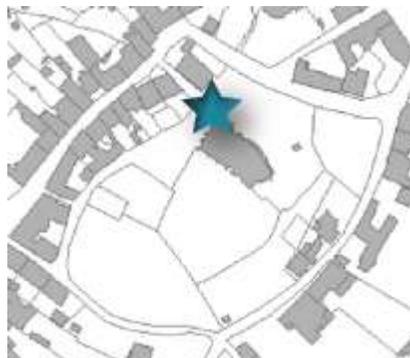
L'Eglise Saint Clair

Edifiée au XIème siècle à l'emplacement de l'ancien château féodal au sommet de la butte, peu de vestiges subsistent du bâtiment originel. Modifiée au cours des siècles, plusieurs styles architecturaux sont identifiés. La partie la plus ancienne de cet édifice à tour carrée est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1983.



L'Ortie Rouge

Ancien presbytère jusqu'en 1921 puis bureau de poste jusqu'à 1958. Le bâtiment est rénové en 1976 avec un revêtement extérieur aux couleurs des anciennes maisons de village avec un crépi ocre travaillé en lavis ancien. Le locataire renomme cet édifice « l'Ortie Rouge ».



Le château et sa grille

Cette grande propriété située dans la partie basse du bourg, est composée d'un parc arboré et d'un pavillon de style Napoléon III, cet ensemble est accessible par une grille en fer forgé ornée des initiales du propriétaire Gabriel Lemonnier.



Edifice ancien situé place Hackenberger



Maison de bourg d'origine avec une particularité : l'ancien arc en pierre

Maison dite de « la Tourelle »

Edifice ancien comportant un porche et une tourelle.



Maison d'habitation construite au début du XXème siècle



Maison de villégiature, en meulière et colombage.

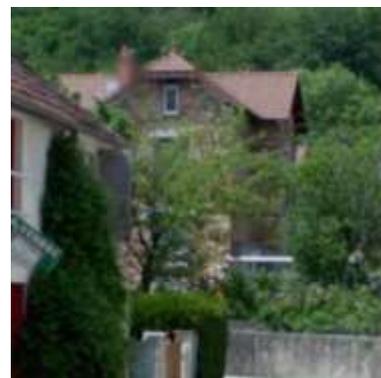


Maison d'habitation du début du XXème siècle

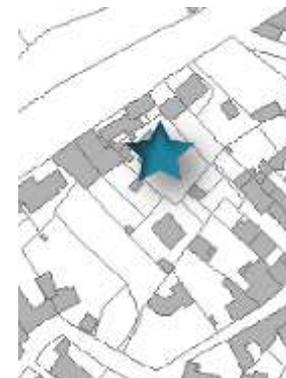


Maison de villégiature avec tourelle et toiture en ardoise

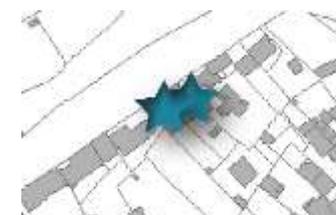
Maison d'habitation



Villa du début du XXème siècle construite en pierre de meulière



Maisons d'habitations

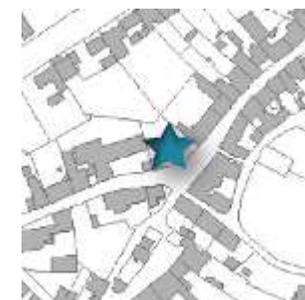


Pavillons du début du XXème siècle en pierre de meulière avec brique de parement et ornement en céramique et fer forgé

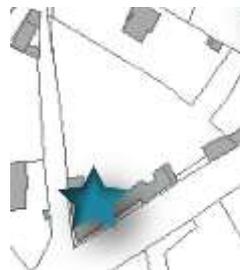
Maison d'habitation



Villa en pierre de meulière avec toiture en ardoise, parement brique et céramique

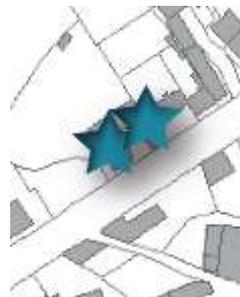


Propriété du début du XXème siècle



Cet ensemble est implanté à l'alignement au carrefour de la route de Chartres et de la rue de la Butte Espagnole. Il comporte également un alignement de chataigniers remarquable

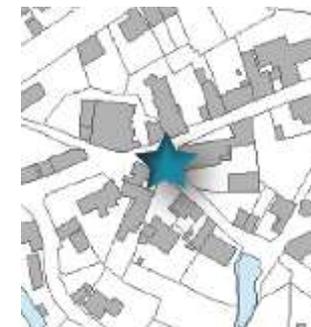
Maisons d'habitations du début du XXème siècle



Ensemble de maisons avec cour intérieure et grange ancienne avec porche

Les deux anciennes bornes de fief

En 1775, Louise de Rohan, comtesse, veuve de Charles-Louis de Lorraine, comte de Brionne, achète le comté et le fait borner à ses armes, losange et croix de Lorraine.



La mare

La mare récemment réaménagée est le témoin de l'activité agricole passée. C'est un lieu de mémoire et de promenade pour les habitants.



Le Viaduc des Fauvettes

Le tracé de l'ancienne ligne du chemin de fer Paris-Chartres a engendré la construction de plusieurs ouvrages d'art et notamment le viaduc des Fauvettes construit en 1912.



L'ancienne gare de la ligne Paris-Chartres

Ce bâtiment, accueillant des logements sociaux, fait partie du patrimoine ferroviaire de la ville



Le lavoir

Situé à proximité de la source de Vaularon, ce lavoir a été restauré en 2007.



ENSEIGNEMENTS

Un regroupement d'éléments patrimoniaux à l'intérieur du périmètre repéré, structuré par la rue Saint Nicolas récemment réaménagée.

Un patrimoine riche avec :

- Un bourg d'origine féodale qui a conservé sa trame parcellaire, une partie des contreforts de l'enceinte de l'ancien château et ses maisons rurales
- Le hameau agricole de Grivery avec sa mare et son corps de ferme
- Les constructions de la fin XIXème, début du XXème siècle

Un patrimoine diversifié :

- Des ensembles de maisons de bourg
- Des corps de ferme
- Des maisons en meulière
- Des édifices remarquables : l'église, le château, l'Ortie rouge, le lavoir, le viaduc des Fauvettes...

3 - Les typologies bâties

Les typologies implantées sur le territoire sont assez variées et sont caractéristiques de leur époque de construction.

Le passé moyenâgeux et rural de la commune est marqué par les maisons de village et les corps de ferme.

La fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle sont représentées par les maisons de villégiature et les grandes propriétés.

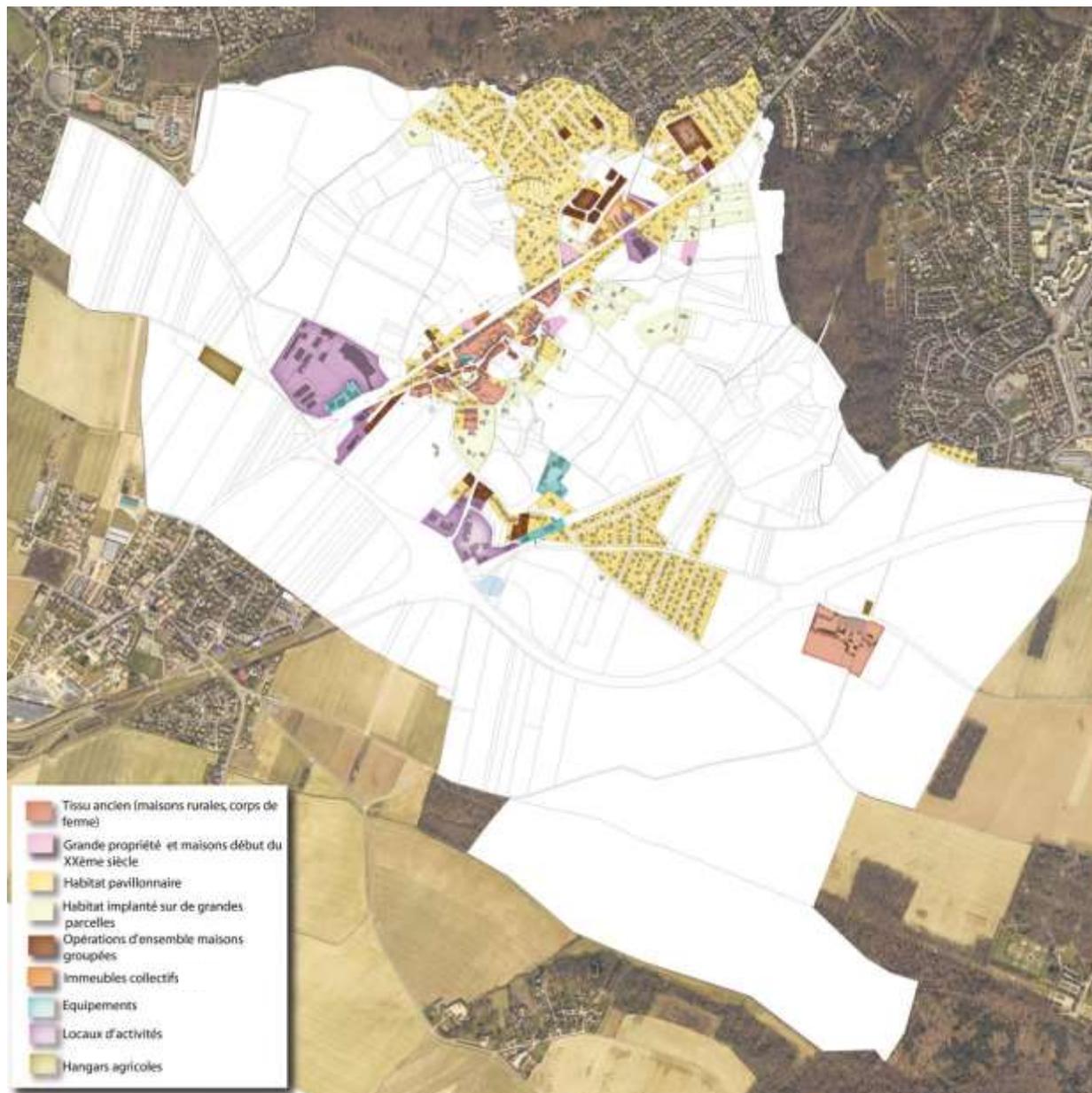
L'urbanisation se développe ensuite avec la constitution des lotissements d'habitat pavillonnaire à trame orthogonale construits entre 1930 et 1960 (quartier des Bigarreux, Paris-Chevreuse et Saint Clair).

Les ensembles d'habitat groupé des années 1970 et les maisons implantées sur de grandes parcelles aux abords du bourg (quartier de la Justice) sont construits dans les années 1980.

Ces dernières années, des ensembles d'habitat groupé et des immeubles collectifs sont réalisés en renouvellement urbain sur d'anciennes friches ou parcelles comprenant du bâti dégradé le long de la route de Chartres.

Il existe également d'autres typologies dont les formes divergent suivant leur fonction et leur époque de construction à savoir :

- les équipements
- les locaux d'activités
- les hangars agricoles



Les maisons de village et les anciens corps de ferme

Situation : Les maisons de village se situent principalement dans le bourg et aux abords de la route de Chartres. Les corps de ferme sont localisés en limite du bourg et dans le hameau de Grivery.



Le bâti :

Assez ancien, il est généralement implanté à l'alignement sur rue et constitue un front urbain homogène, hormis les corps de ferme qui sont organisés en retrait autour d'une cour centrale intérieure. La hauteur est assez basse (R+1 à R+1+combles) toutefois, les corps de ferme présentent une hauteur au faitage plus importante. L'emprise au sol des constructions est assez forte compte tenu de l'étroitesse de certains terrains.

Architecture :

- Maçonnerie en moellons de meulière, enduits à la chaux et sable
- Toiture en tuile plate ou mécanique ou en ardoise
- Menuiserie en bois peint

Le parcellaire et la voirie:

Le découpage parcellaire ancien datant du moyen-âge a été largement conservé. Il s'agit d'un parcellaire laniéré (profond et étroit) dont les fonds de parcelle sont aménagés en jardins d'agrément.

Le réseau viaire est très accidenté et étroit compte tenu du relief escarpé, et de l'implantation du bâti à l'alignement de part et d'autre de la voie.



Les grandes propriétés et villas du début du XXème siècle

Situation : Elles se trouvent dans le bourg ou à proximité immédiate (Route de Chartres).



Le bâti :

L'implantation des constructions par rapport à la rue est soit à l'alignement soit en retrait. La hauteur des constructions est comprise entre R+1 et R+2. Hormis les villas implantées dans le bourg ou à proximité, l'emprise au sol du bâti des grandes propriétés est faible compte tenu de la taille importante du parcellaire.

Architecture :

Les formes (pavillon Napoléon III, villa...), matériaux (toiture en ardoise ou en tuile plate) et façades (enduit uni, bossage, façade composite...) sont hétérogènes, toutefois des ornements de façades (corniche, faïence...) sont similaires et datent de la fin du XIXème, début du XXème siècle.



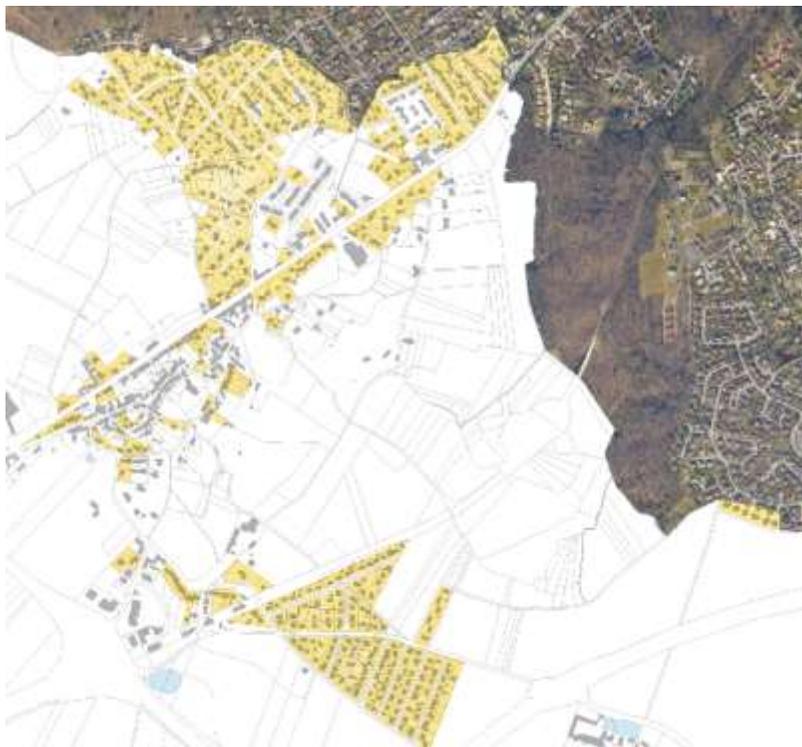
Le parcellaire :

La taille des parcelles est importante avec la présence de parcs arborés ou jardins d'agrément.



L'habitat pavillonnaire

Situation : Il se trouve principalement dans les quartiers situés au nord de la commune (Les Bigarreux, Gometz Cottage, Paris-Chevreuse) et dans le quartier St Clair. Il s'agit de la typologie la plus répandue sur le territoire.



Le bâti :

Il est généralement implanté en retrait par rapport à la rue et sur une ou deux limites séparatives suivant la largeur de la parcelle. La typologie des constructions est hétérogène (gabarits, matériaux, toiture...). La hauteur est généralement de R+1 à R+1+combles pour les maisons les plus hautes. Il existe encore quelques cabanons de jardins transformés en habitation.



Le parcellaire et la voirie:

La trame orthogonale est caractéristique des lotissements réalisés dans les années 1920-1950 avec un parcellaire longitudinal perpendiculaire aux voies de desserte. La trame parcellaire des quartiers situés au nord du territoire a subi des divisions foncières.

La taille des parcelles varie entre 200 m² et 900 m². La taille moyenne est d'environ 600 m² pour le quartier des Bigarreux et de Paris Chevreuse et 400 m² pour le quartier St Clair.



L'habitat pavillonnaire implanté sur de grandes parcelles

Situation : Il est présent sur de grandes parcelles en raison de contraintes ou prescriptions qui touchent ces terrains à savoir : la présence de zone inondable (le Vaularon), d'espace boisé classé, d'espace paysagé protégé (la Justice)....



Le bâti :

Il est implanté en retrait par rapport à la rue et aux limites séparatives. La typologie des constructions est hétérogène (gabarits, matériaux, toiture...). La hauteur est assez basse entre R+1 et R+1+combles. L'emprise au sol des constructions est faible par rapport aux tailles de parcelles, toutefois les emprises bâties par rapport aux typologies sont plus importantes pour des maisons individuelles.



Le parcellaire

Le parcellaire est de forme variée et comprend en fonction du relief d'importants espaces de prairie ou de bois. La taille des parcelles est supérieure à 1000 m². Le réseau viaire et l'accessibilité aux parcelles sont assez restreints.



Les opérations d'habitat individuel d'ensemble

Situation : Elles se trouvent de manière éparse sur le territoire communal. Deux périodes de construction significatives : les années 1970 et les années 2000

Le bâti :

Il est implanté en retrait par rapport à la rue et en retrait ou sur les limites séparatives suivant les opérations. La typologie des constructions est de type maisons de ville avec une hauteur à R+1 et R+1+combles et une emprise au sol entre 40 et 50 % environ.

Architecture :

L'aspect des bâtiments et les matériaux employés sont hétérogènes et représentatifs des époques de leur constructions. Toutefois, ils sont homogènes à l'intérieur d'une même opération.

Le parcellaire

Le parcellaire est de taille limitée (150 – 200 m² environ).



Les immeubles collectifs

Situation : Ils sont situés en limite de la route de Chartres. Il s'agit d'opérations en renouvellement urbain au sein du tissu existant.



Le bâti :

Il est implanté en retrait et prend la forme de petits immeubles collectifs d'une hauteur comprise entre R+1+ Attique et R+2. L'emprise au sol des constructions varie entre 20 et 50 % environ. Le bâti est assez récent et de qualité.

L'implantation des constructions est diverse et dépendante de la taille et de la forme du terrain.

Architecture :

Elle est variée suivant l'opération.



Le parcellaire

Le parcellaire est de forme variée et comprend généralement un espace vert commun.



Les locaux d'activités

Situation : Ils sont situés principalement dans les deux zones d'activités présentes aux entrées sud du territoire



Le bâti :

Il est implanté sur une limite de propriété ou en retrait et est composé de volume simple. L'emprise au sol des constructions varie entre 25 et 50 % environ. La hauteur varie entre 9 et 10,5 mètres.

Architecture :

Elle est variée suivant le type d'activités.

Les bardages métalliques et les toitures terrasses sont assez utilisés. Il est employé également des bardages bois pour un certain nombre de constructions récentes.



Le parcellaire

Le parcellaire est de forme variée et comprend pour certaines activités des espaces non bâtis de taille importante servant de lieux de stockage de matériaux



Analyse des potentiels de construction de logements en renouvellement à l'intérieur de la zone urbaine

Analyse au regard des formes urbaines

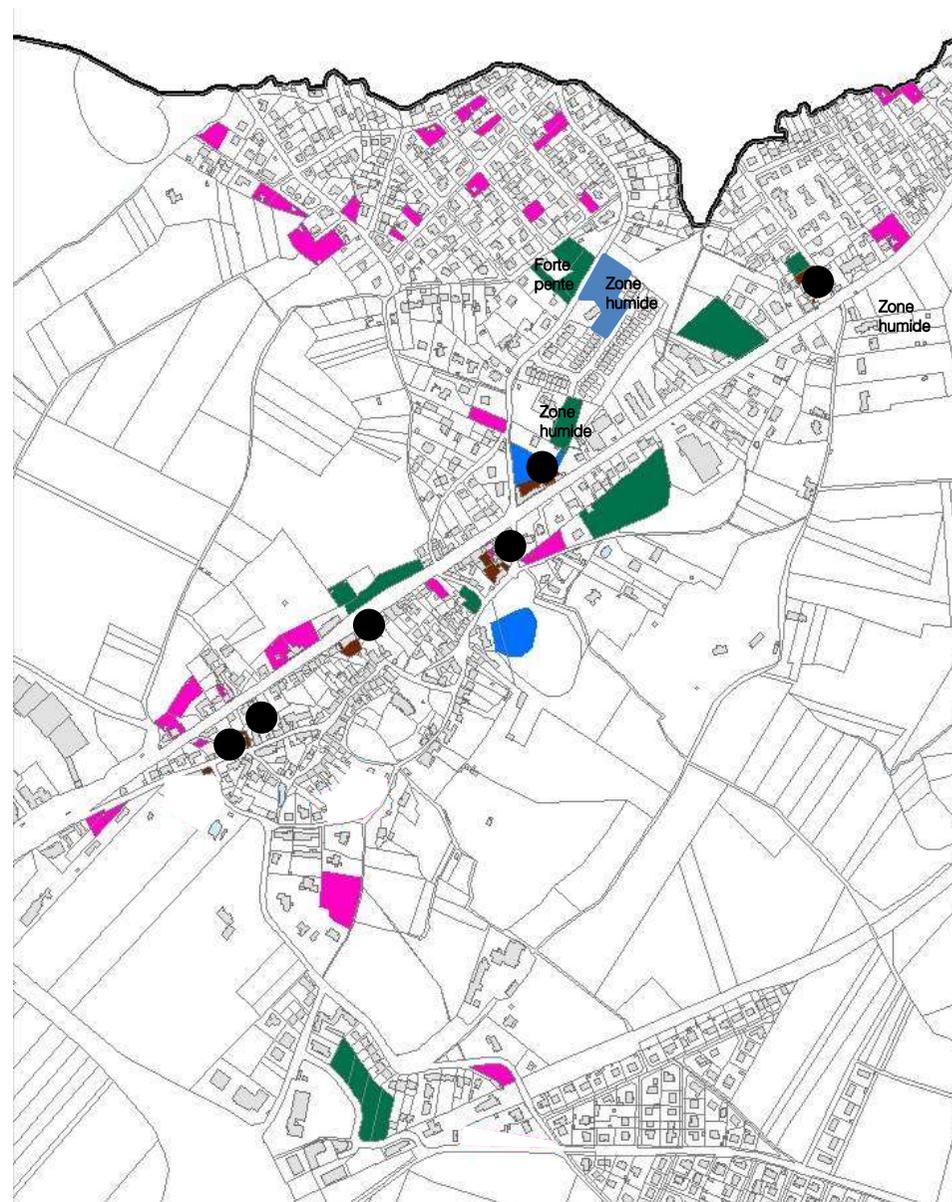
Un potentiel dans le bâti ancien peut être envisagé uniquement en réhabilitation des maisons rurales existantes. Toutefois, compte tenu de l'état du bâti, assez bien entretenu, ce potentiel est limité et ne représente qu'un potentiel limité à 1% environ des espaces bâtis.

Au sein des grandes propriétés de la fin XIXème, début XXème siècle, seuls deux secteurs pourraient évoluer. Ainsi, une analyse au cas par cas est nécessaire. Des possibilités existent en mettant en place des règles spécifiques qui peuvent déboucher sur des capacités de densification dans le cadre d'un projet.

Concernant les quartiers pavillonnaires, un potentiel de mutabilité existe mais reste limité, de l'ordre de 5 à 15 % des espaces bâtis, en ayant pour objectif de conserver les gabarits et les caractéristiques des quartiers. Par ailleurs, certains espaces présentent un potentiel théorique mais, dans les faits, est fortement limité par des contraintes topographiques (pente forte sur les coteaux) ou environnementales (zones humides, risques d'inondation ou glissement de terrain), mais aussi par des difficultés d'accès et de desserte qui limitent fortement la constructibilité et l'urbanisation de ces terrains.

Légende

- Friche ou espace non bâti
- Bâti ancien à réhabiliter
- Espace non bâti au sein de grandes propriétés
- Terrains (regroupement plusieurs parcelles ou fond de parcelles)



Identification de l'ensemble des sites potentiellement mutables au sein du tissu urbain existant

Des friches ou espaces non bâtis ■



Des espaces non bâtis au sein des grandes propriétés ■



Du bâti ancien à réhabiliter (ferme ou grange) ●



Des terrains (regroupement de plusieurs parcelles ou fonds de parcelles) ■



ENSEIGNEMENTS

- L'ensemble des sites potentiellement mutables dans le tissu urbain représente environ 7 hectares.
- Toutefois, compte tenu des fortes contraintes environnementales, des réalités foncières inégales et des volontés des propriétaires etc... le potentiel théorique peut être estimé entre 3 à 4 hectares.

C. LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

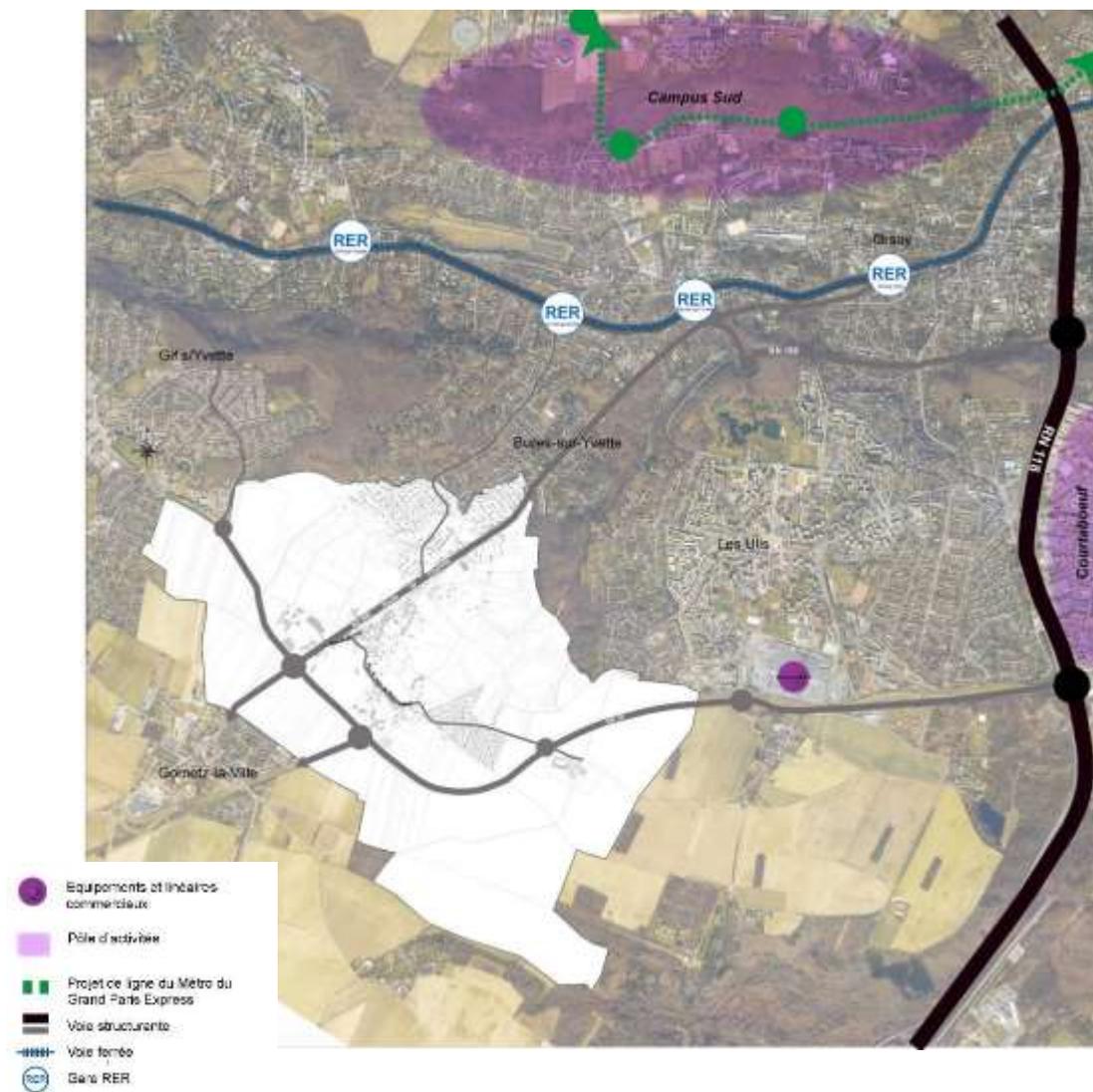
Le fonctionnement à une échelle plus large

Le territoire est directement connecté par le réseau routier à des pôles économiques majeurs à savoir :

- au Nord, par la route de Chartres, au Campus Sud du plateau de Saclay regroupant un important pôle d'emplois, d'enseignement et de recherche. Ce territoire fait l'objet d'une Opération d'Intérêt National, comportant un projet de ligne de transport en commun Est-Ouest (Grand Paris Express).

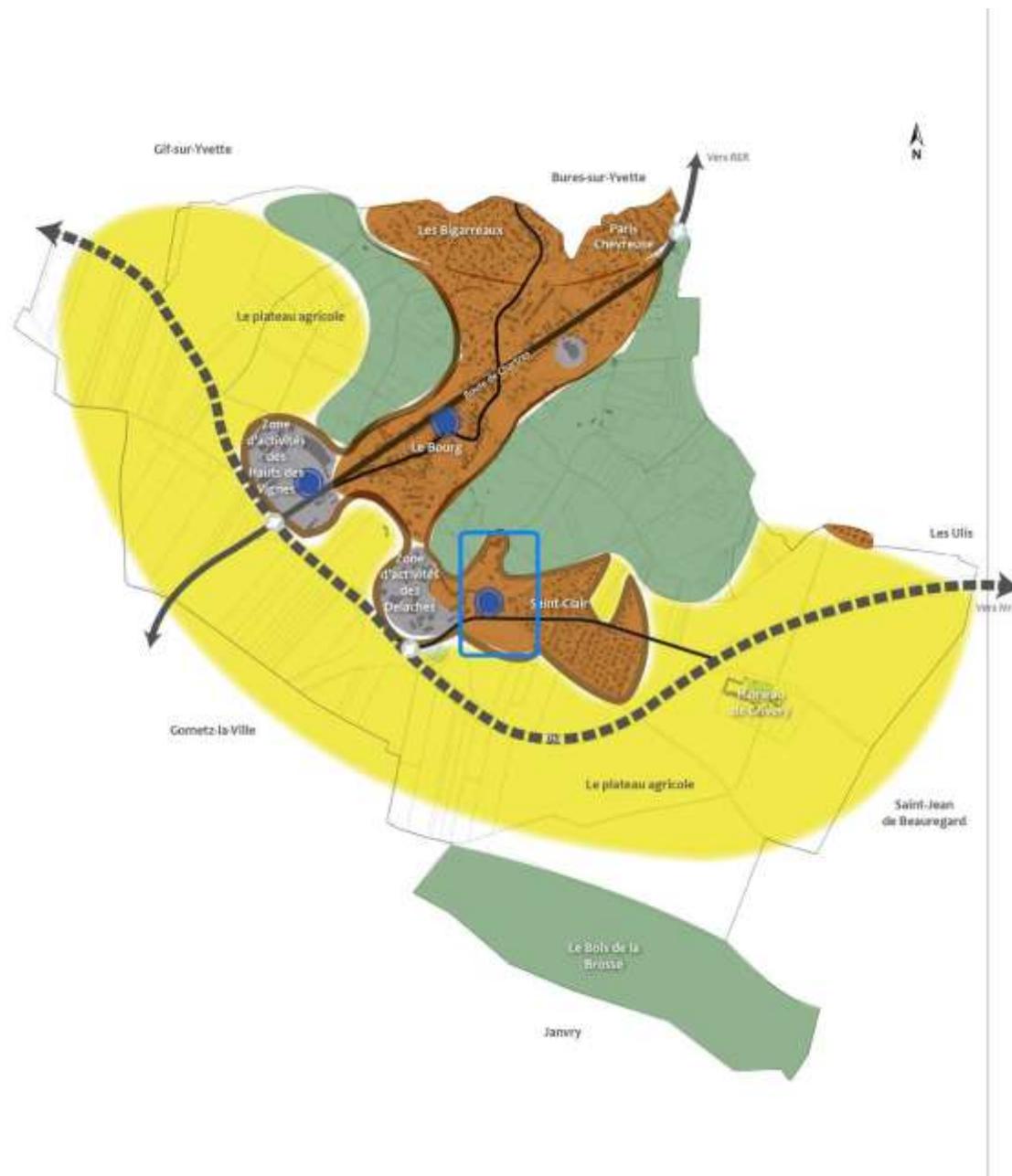
- à l'Est, via la RD 35, à la zone d'activités de Courtaboeuf sur le territoire des Ulis et plus largement au bassin d'emplois du Sud Essonne via l'autoroute A 10, du Val d'Orge et d'Evry via la Francilienne (RN 104).

La commune ne possède pas de gare sur son territoire toutefois les gares RER de la ligne B de la Hacquinière et de Bures-sur-Yvette se trouvent à proximité notamment pour les quartiers situés au nord de la ville (Paris Chevreuse et les Bigarreux)



Le fonctionnement local

-  Partie urbanisée de la commune
-  Des quartier d'habitat situés de part et d'autre de la route de Chartres et dans le quartier Saint-Clair situé au sud de l'ancienne voie ferrée Paris Chartres connecté au réseau départemental directement via la RD 35
-  Pôle d'équipements
-  Secteur d'activités
-  Secteur agricole
-  Secteur à dominante naturelle et boisée
-  Axe majeur de desserte de la commune, relié directement à la N118
-  Axe structurant
-  Réseau secondaire structurant
-  Entrées de ville principales
-  Pôles d'équipements



1 - Les équipements

La répartition des équipements n'est pas équilibrée sur l'ensemble du territoire puisque la majorité est concentrée au sud et à l'est et se répartissent entre le bourg, le long de la route de Chartres et le quartier Saint Clair. Cette situation implique des déplacements nord/sud importants pour les habitants des quartiers situés au nord de la commune (Les Bigarreux, Paris Chevreuse) afin de rejoindre les équipements notamment scolaires et sportifs. Ces déplacements sont effectués principalement par bus et voiture compte tenu du temps de déplacement, de la distance à parcourir et du relief accidenté du territoire. Les difficultés proviennent principalement du franchissement de la RD 988 pour relier les quartiers d'habitats et les secteurs d'équipement.

Le taux d'équipements apparaît non satisfaisant concernant certains domaines comme le domaine scolaire/parascolaire ou sportif par exemple.

Les équipements administratifs

La mairie

La mairie située 76 rue Saint Nicolas, dans le vieux Gometz, regroupe la plupart des services municipaux. Elle est ouverte tous les après-midis du lundi au jeudi ainsi que le mercredi, vendredi et samedi matin.

Les ateliers municipaux

Les ateliers municipaux, dont les locaux ont été réalisés en 2005, se situent dans la zone d'activités Les Hauts des Vignes.

La maison des services publics/agence postale

La maison des services publics/agence postale située route de Chartres a été mise en place en septembre 2007 dans un local municipal. Elle regroupe une agence postale communale (APC), subventionnée par la Poste, qui emploie 2 agents rémunérés par la commune y effectuant l'équivalent d'un mi-temps, ainsi que la Maison des Services Publics (MSP) et un Relais Assistantes Maternelles (RAM). Cet équipement est ouvert le mardi et jeudi après-midi ainsi que le mercredi et samedi matin.



Hôtel de ville



MSP/APC

ENSEIGNEMENTS

- Un taux d'équipement en rapport avec le poids démographique de la commune.
- Un équipement (la maison des services publics) qui permet d'assurer un niveau de services de proximité.

Les équipements petite enfance et périscolaires

La crèche parentale

Une crèche parentale est en service à Gometz le Châtel depuis 2005. La crèche « Les Casteloups », située route de Grivery, est gérée en association parentale. Cette dernière accueille 20 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. L'accueil se fait du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.



Crèche « Les Casteloups »

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire s'effectue aujourd'hui dans les locaux du groupe scolaire Pablo Neruda situé chemin Pablo Neruda.

Le matin, les enfants sont accueillis, de 7h20 à 8h20, dans une partie du préau pour les maternels et dans une salle de classe qui est affectée au centre de loisirs pour les élémentaires.

Après 16h30, 2 possibilités payantes ont été mises en place :

- L'étude surveillée jusqu'à 18h en élémentaire, encadrée par des enseignants volontaires et des étudiants.
- L'accueil périscolaire pour tous les enfants jusqu'à 19h encadré par 6 animateurs.

En 2012-2013, ce sont 40 élèves de maternelle et 32 élèves de l'élémentaire qui sont accueillis au sein de cette structure.

L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs se fait également au sein de l'école. Celui-ci est ouvert de 7h45 à 19h durant les petites vacances scolaires (fermé pendant 1 semaine à Noël), un mois l'été (fermeture 3 semaines en août) et tous les mercredis avec un accueil des enfants de 7h45 à 9h et un départ entre 17h et 19h.

Il concerne 32 maternels et 36 élémentaires en 2012-2013.

Un projet est en cours : il s'agit de créer un nouveau bâtiment « centre de loisirs ». Sa construction doit débuter au printemps 2016. Ce nouvel équipement permettra d'accueillir au mieux les Castelgometziens en libérant de l'espace dans l'école, d'organiser plus sereinement les activités périscolaires dans des locaux proches de l'école, d'offrir aux élèves et aux enseignants un espace couvert pour les activités sportives et aux associations une salle supplémentaire pour développer leurs activités. Enfin, pour le relais d'assistantes maternelles, le déménagement dans cet équipement à proximité de la crèche, de la médiathèque et de l'école constitue un véritable projet pédagogique et de nouvelles perspectives.



Projet d'accueil de loisirs Scheubel et Genty

Les équipements scolaires

Le groupe scolaire Pablo Neruda

Gometz le Châtel dispose d'un groupe scolaire situé chemin Pablo Neruda qui est situé dans un espace privilégié avec un cadre auquel les familles sont attaché. Celui-ci se compose de 4 classes maternelles accueillant 93 élèves et 7 classes élémentaires pour 193 élèves, à la rentrée 2014.

En 2005, des travaux d'agrandissement ont été effectués. Cette extension a notamment permis la création de 2 nouvelles classes par rapport à 2004 où il y avait 3 classes de maternelle et 5 classes élémentaires, et d'une BCD (Bibliothèque Centre Documentaire).

Un restaurant scolaire municipal, refait en 2005 en même temps que l'extension, est également présent au sein du groupe scolaire. Les élèves y sont pris en charge, de 11h30 à 13h30, par une équipe du personnel communal.

Un transport scolaire par bus existe pour rejoindre le groupe scolaire. Par ailleurs, deux itinéraires pédibus permettent de rejoindre également les écoles.

Collège et lycée

Les enfants de Gometz sont scolarisés au Collège des Goussons à Chevry 2 (Gif sur Yvette).

Au lycée, les jeunes de Gometz le Châtel rejoignent généralement l'établissement de l'Essouriau aux Ulis, et les lycées de Gif-sur-Yvette et d'Orsay.



Groupe scolaire Pablo Neruda

ENSEIGNEMENTS

- Un projet de locaux dédiés pour le centre de loisirs,
- Un nouveau restaurant scolaire,
- Une rénovation de l'école,
- Une mise à plat de la problématique du transport scolaire,
- La réforme des rythmes scolaires implique d'implanter les activités à proximité de l'école actuelle.
- Les effectifs en maternelle sont en baisse, à la limite d'une fermeture de classe à la rentrée.

Les équipements culturels

La commune dispose de deux équipements culturels récents.

- **L'espace culturel Barbara**, inauguré en 2006, se situe dans la zone d'activités des Hauts des Vignes. Elle accueille des évènements, expositions et spectacles, ainsi que des activités culturelles et sportives.
- **La médiathèque Albert Camus**, ouverte depuis le 28 octobre 2009, se trouve rue Saint Jean de Beauregard. Elle accueille le public le mardi, mercredi, vendredi après-midi ainsi que le mercredi et samedi matin.

La gestion de ces deux équipements a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).



Espace culturel Barbara



Médiathèque A. Camus

Les équipements sportifs

Peu d'équipements sportifs sont présents au sein du territoire communal, et quelques-uns sont en mauvais état ou ne sont plus aux normes.

- Un terrain de football : homologué par le district, les vestiaires datent de 1989 et une extension a été réalisée en 2006.
- 2 courts de tennis en extérieur.
- Un terrain multisports.
- Un terrain de pétanque utilisé par une association 2 fois par semaine.
- Un mur d'escalade qui n'est plus aux normes et donc impraticable.



Terrain de football et tennis

En revanche de nombreux équipements, au sein des communes voisines, sont utilisés par les habitants de Gometz.

ENSEIGNEMENTS

- Des équipements culturels récents.
- Plusieurs équipements sportifs nécessitent un réaménagement ou une mise aux normes.
- Un manque d'équipements de type gymnase couvert notamment pour accueillir des activités associatives aujourd'hui pratiquées dans l'Espace Barbara. Le bâtiment du centre de loisirs répondra partiellement à cet objectif.

Carte de localisation des équipements



La plupart des équipements se regroupent à Saint Clair et le long de la route de Chartres.

- la maison des services publics/agence postale et l'espace culturel Barbara se trouvent le long de la Route de Chartres
- L'actuelle école, le pôle sportif, la médiathèque ou encore la crèche parentale se trouvent à Saint Clair

La mairie se localise dans le vieux Gometz.

Le niveau d'équipement de la commune est globalement limité. Des besoins apparaissent notamment au niveau scolaire, périscolaires (CLSH), et sportif.

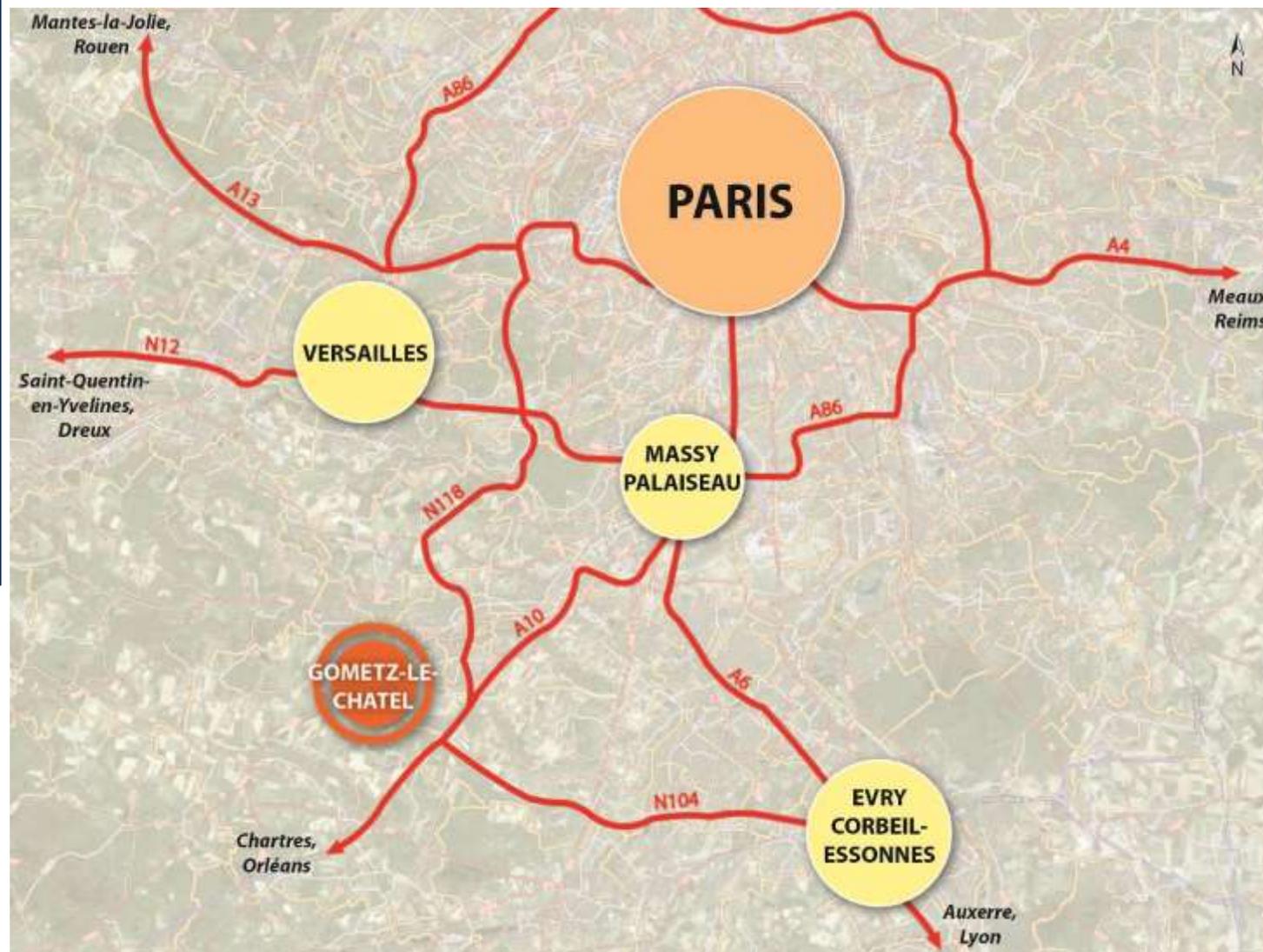
2 - Les transports et déplacements

Le réseau routier régional

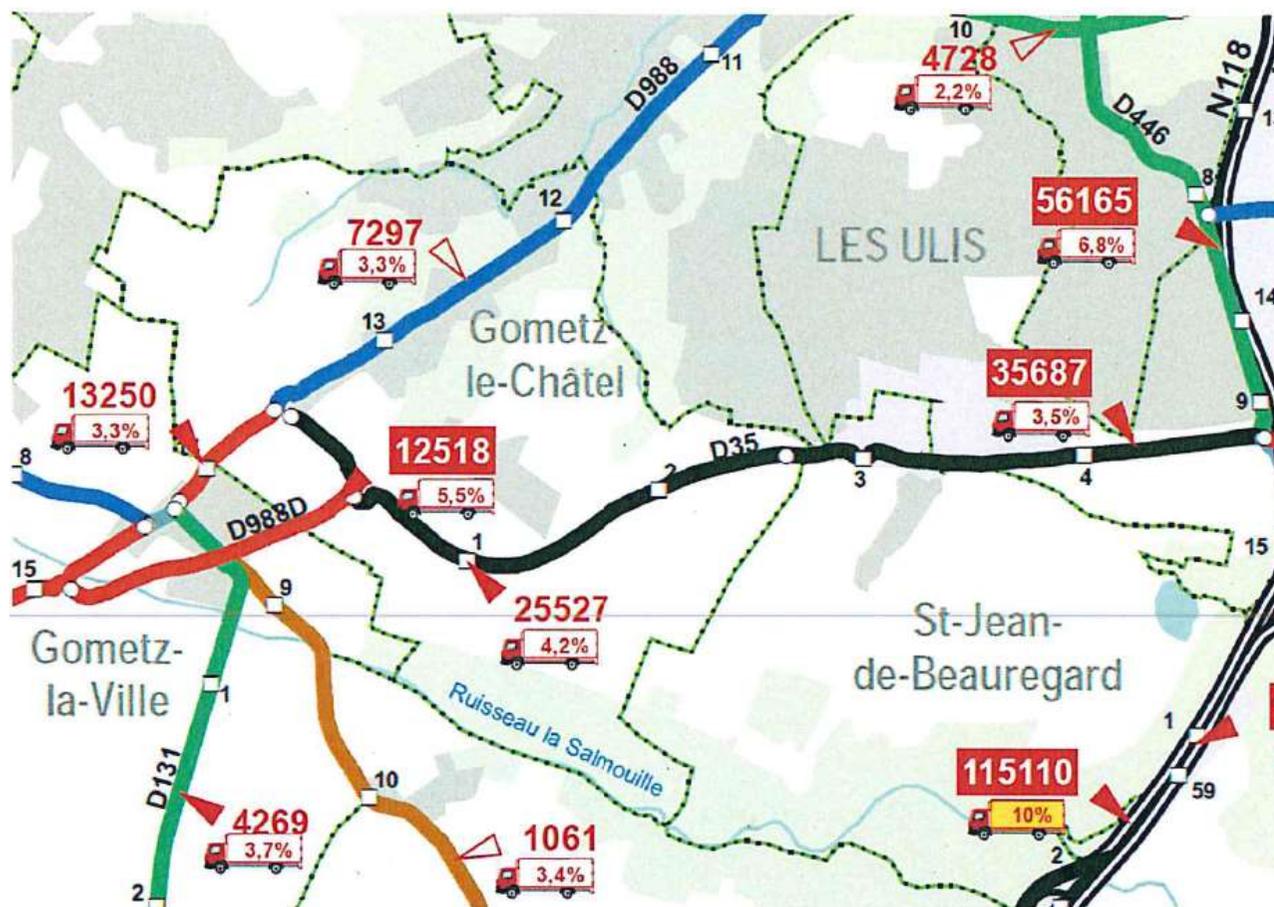
Gometz le Châtel se situe à environ 35 km au sud/ouest de Paris.

La commune n'est ni traversée, ni desservie directement par une autoroute ou route nationale. En revanche, plusieurs grands axes passent à proximité de la commune et sont accessibles en moins de 10 minutes :

- La N118 qui permet de rejoindre Paris.
- La N104 jusqu'à Evry.
- L'A10 qui rejoint Massy Palaiseau puis Paris au nord et Chartres, Orléans au sud.



Le réseau routier interne



Source : Carte « Trafic routier en Essonne – Edition 2014 –
Conseil départemental de l'Essonne et Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France »

Le réseau principal interne de la commune s'organise autour de 2 axes principaux :

- La RD 988 (et RD988D) axe structurant de la commune qui borde le vieux village.
- La RD 35 qui contourne le village au sud et permet de rejoindre la N118.

Ces deux RD relèvent du réseau de catégorie 1 (liaison de pôle à pôle, classifiées routes à grande circulation)

L'ensemble des rues et voies communales se raccordent à ces 2 axes.

La RD 988 longe le vieux village sans le traverser. Celui-ci est desservi par une voie étroite et sinueuse.

Les modes de déplacements des habitants de la commune axés sur l'automobile (75% des déplacements domicile/travail se font en voiture), ainsi que l'utilisation de la RD988 comme voie de contournement de la N118 aux heures de pointe, entraînent un trafic important.

Baucoup d'utilisateurs passent en nombre à l'intérieur du quartier Saint-Clair le matin, servant d'itinéraire de délestage du CD35 en direction des Ulis. Il en est de même pour la rue Saint-Nicolas dans le vieux village et la route neuve lorsque la route de Chartres est saturée le matin.

Les transports en commun

Le territoire communal n'accueille pas de gare ferroviaire. En revanche, la ligne du RER B dessert les communes voisines ou proches de Courcelle, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette et Orsay. Les parkings sont insuffisants autour de ces gares.

La commune est desservie par 4 lignes de bus qui permettent notamment de rejoindre les gares à proximité. Les gares les plus proches, à savoir celles de Bures-sur-Yvette et Orsay, sont desservies par les lignes 39-07/39-15 et 20 ce qui en fait les gares les plus accessibles en raison des fréquences de passage rapproché des bus de la ligne 39-07/39-15. La gare de Gif-sur-Yvette est desservie par la ligne 11 avec une fréquence de 12 passages par jour, en revanche la gare de Courcelle n'est desservie que par la ligne 11. L'amplitude horaire des bus est de 7h à 20h.



Arrêt de bus, route de Chartres

Les habitants des Bigarreux et Paris-Chevreuse accèdent pour certains à pied à la gare de la Hacquinière.

Lignes	Trajet	Lieux desservis	Jours de passage	fréquences
Ligne 11	RER B Gif – CC Les Ulis	Gif, RER B, marché Goussons, Gometz (Saint Clair, rond-point Saint-Nicolas), Les Ulis, Lycée de l'Essouriau, CC Les Ulis	Samedi et jours fériés	12 passages/j
Ligne 12	RER B Courcelle – CC Les Ulis	Gif, RER B, marché Goussons, Gometz (rond-point Saint-Nicolas, Petit Bertin, Cimetière, Fauvettes, Rochers), Les Ulis, Lycée de l'Essouriau, CC Les Ulis	Tous les jours	1 à 2 passages/h
Ligne 39-07 et 39-15	RER Orsay – Saint-Arnoult	Orsay RER, Bures, Gometz (sans-soucis, rond-point Saint-Nicolas), Gometz la ville mairie, Limours, Forges-les-Bains, Bonnelles, Bullion, Rochefort, Saint-Arnoult	Lundi-vendredi sauf mercredi, uniquement en période scolaire	Toutes les 15-30 min
Ligne 20	Collège de Guyonnerie – RER B Bures	Bures-sur-Yvette (gare RER B, hotel de ville), collège Guyonnerie, Gometz (Justice, Rue Neuve, Victor Hugo)	Du lundi au vendredi	2 passages le matin 2 passages le soir

ENSEIGNEMENTS

- Plusieurs gares à proximité de la commune, mais un manque de places de stationnement aux abords des gares, préjudiciable aux Gometziens.
- Une desserte en bus surtout assurée par 2 lignes (12 et 39-07/39-15) sur lesquelles les fréquences sont bonnes permettant une bonne accessibilité aux gares de Gif, Bures et Orsay, toutefois, l'amplitude horaire mériterait un élargissement avant 7h et après 20h

Plan du réseau de bus



Source : CAPS

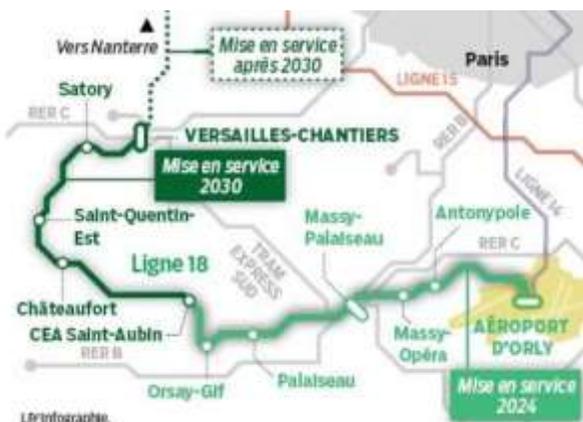
Les projets

Gometz le Châtel pourrait être impacté par plusieurs projets menés notamment au-delà de l'échelle de la Communauté Parsi-Saclay :

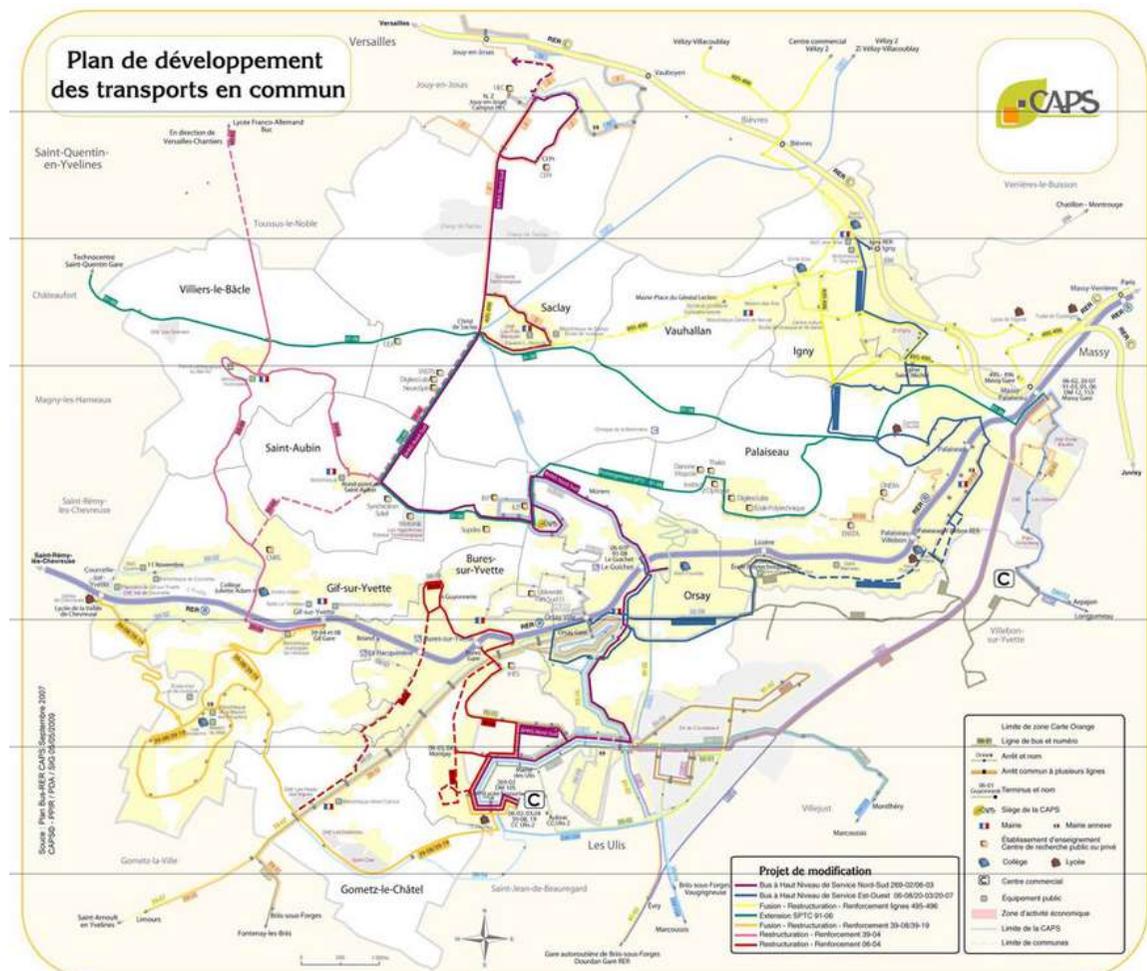
- Le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) Saint-Quentin-en –Yvelines – Plateau de Saclay – Massy. La CAPS soutient sa poursuite en direction de l'aéroport. Le tracé prévu passe notamment par Gif-sur-Yvette, commune limitrophe de Gometz, mais sur le plateau du Moulon, de l'autre côté de la vallée sur le plateau de Saclay.
- La Ligne de Haut Niveau de Service : Saclay - Les Ulis via Orsay gare RER B.
- La ligne TCSP Les Ulis – Massy Palaiseau qui prévoit la desserte de la zone d'activités de Courtabœuf, ne présentera aucune ligne directe entre Gometz-le-Châtel et Courtabœuf
- La création d'un TCSP sur la RN 118 Les Ulis (ZI Courtabœuf) – Orsay – Saclay – Vélizy – Pont de Sèvres et un raccordement au tramway T6 actuellement en travaux.
- La création de nouveaux transports vallée – plateau, de type navette automatique ou transport hectométrique, pour diversifier les liaisons Nord-Sud plateau vallée de l'Yvette.

A cela, s'ajoute le projet de métro (ligne 18), en discussion, entre l'aéroport d'Orly et Versailles Chantiers desservant le plateau de Saclay.

Ces projets ne se situent pas sur le territoire communal de Gometz. En revanche, plusieurs communes voisines sont concernées et la commune de Gometz pourrait profiter de ces projets en développant les liaisons et correspondances avec ces nouvelles lignes, à condition de développer des liaisons plateau de Saclay-vallée (date prévisible à compte de 2023...).



PLU approuvé – Espace Ville



Source : CAPS

Le stationnement

Deux types de stationnement sont présents sur le territoire :

- Un stationnement linéaire, route de Chartres et dans les différents quartiers.
- Quelques poches de stationnement présentent à l'entrée de la rue Saint Nicolas, dans le bourg et à proximité des équipements scolaires, sportifs et culturels.
 - 10 à 12 places sur la place Hackenberger.
 - 45 places au niveau du groupe scolaire répartis sur deux poches de stationnement respectivement de 9 places et 36 places dont une PMR.
 - Une trentaine de places de stationnement dont une PMR à l'entrée de la rue Saint Nicolas répartis sur deux poches de stationnement.
 - 18 places dont une PMR devant la salle Barbara située rue du Fromenteau.

Il est recensé des problèmes de stationnement dans le centre bourg à proximité de la mairie et de l'église mais également sur chaussée et trottoirs dans les quartiers d'habitat. Cela entraîne des problèmes de sécurité pour les piétons, mais aussi de circulation, notamment des bus scolaires.



3 - Les espaces publics

Les espaces publics comprennent la voirie, les pistes cyclables, les sentes et venelles ainsi que les squares, aire de jeux...

Le réseau de voirie est complet et vieillissant. La rue Saint Nicolas, rue au tracé historique traversant le bourg a été réaménagée avec notamment la création d'un caniveau central en pavés, la pose de pavés en grès le long des habitations, l'intégration dans le pavage des 140 pavés de mosaïque réalisés par les habitants, la préservation des éléments du patrimoine existants, la création de massifs et de jardinières et un traitement du revêtement de sol. L'autorisation de conserver les vieux pavés et les bordures a été obtenue.

Par ailleurs, la commune présente la particularité, à de nombreux endroits, d'être dépourvue de trottoirs, provoquant une source d'insécurité routière pour les piétons.

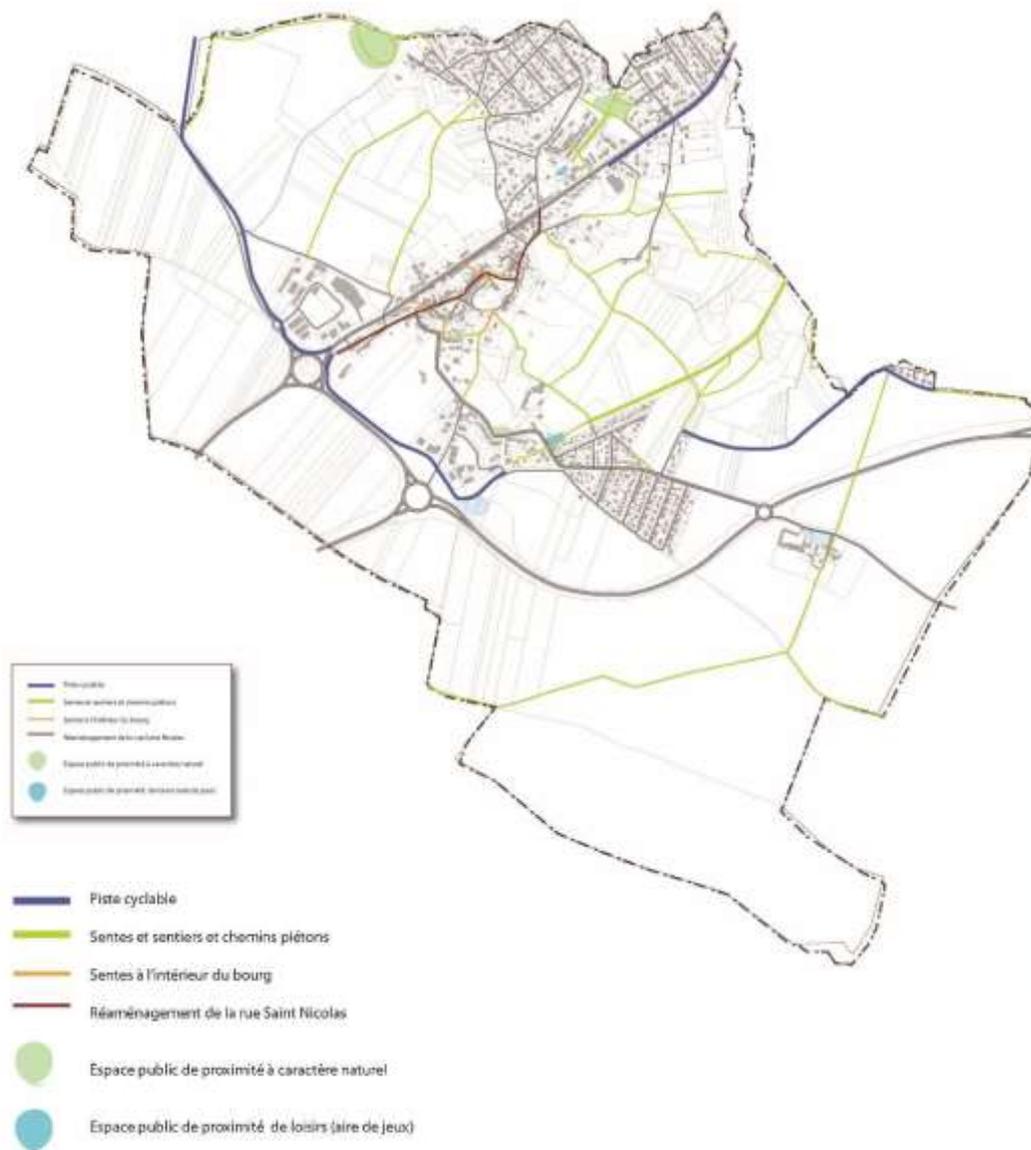
On référence des espaces publics de proximité de différents types liés notamment à leur fonction et de leur situation géographique.

- ✓ Au nord de la commune, des espaces de taille moyenne :
 - autour du bassin d'Armand
 - au niveau du bassin des Grands Prés qui se prolonge jusqu'au lavoir, comprenant la nouvelle aire de jeu derrière les Tisons. Cette aire de jeu est insuffisante et mal placée.
- ✓ Dans le bourg, il existe deux petits lieux de détente près des éléments marquants du quartier avec des espaces de repos près de l'église et de la mare.
- ✓ Dans le quartier Saint Clair, proches des équipements communaux (groupe scolaire, stade, médiathèque, crèche...) :
 - un lieu de détente et de repos,
 - une aire de jeux.

Compte tenu du caractère naturel et de l'importance des itinéraires de promenade sur le territoire, les espaces publics de proximité paraissent suffisants compte tenu de la taille de la commune.



Espace de proximité à caractère naturel ou de loisirs



Le territoire communal comporte un certain nombre de cheminements doux.

Des sentes bien entretenues à l'intérieur du bourg, traversant des porches ou comportant des escaliers contribuent au caractère pittoresque du bourg de Gometz le Châtel.

Un grand nombre de chemins ruraux, de sentes piétonnes ou encore de chemins de randonnées (au nombre de 3) existe sur la commune. Ces chemins sont des itinéraires de promenade à travers les bois, espaces naturels et espaces agricoles très présents sur l'ensemble du territoire avec une répartition plus accentuée sur la partie Est de Gometz le Châtel avec notamment la « coulée verte » nord / sud sur l'ancienne ligne Paris Chartres. Ces chemins méritent une réhabilitation, certains n'existent même plus...

Trois pistes cyclables sécurisées sont également présentes :

- aux abords du Chemin Vicinal n°2 en direction de Gif-sur-Yvette,
- route de Grivery et aux entrées nord,
- route de Chartres (entrée Est du village).

L'ensemble de ces chemins et pistes cyclables forme un réseau qui permet de relier les quartiers entre eux et notamment le centre bourg historique avec Saint Clair ou Les Bigarreux.



Sentes et venelles dans le bourg

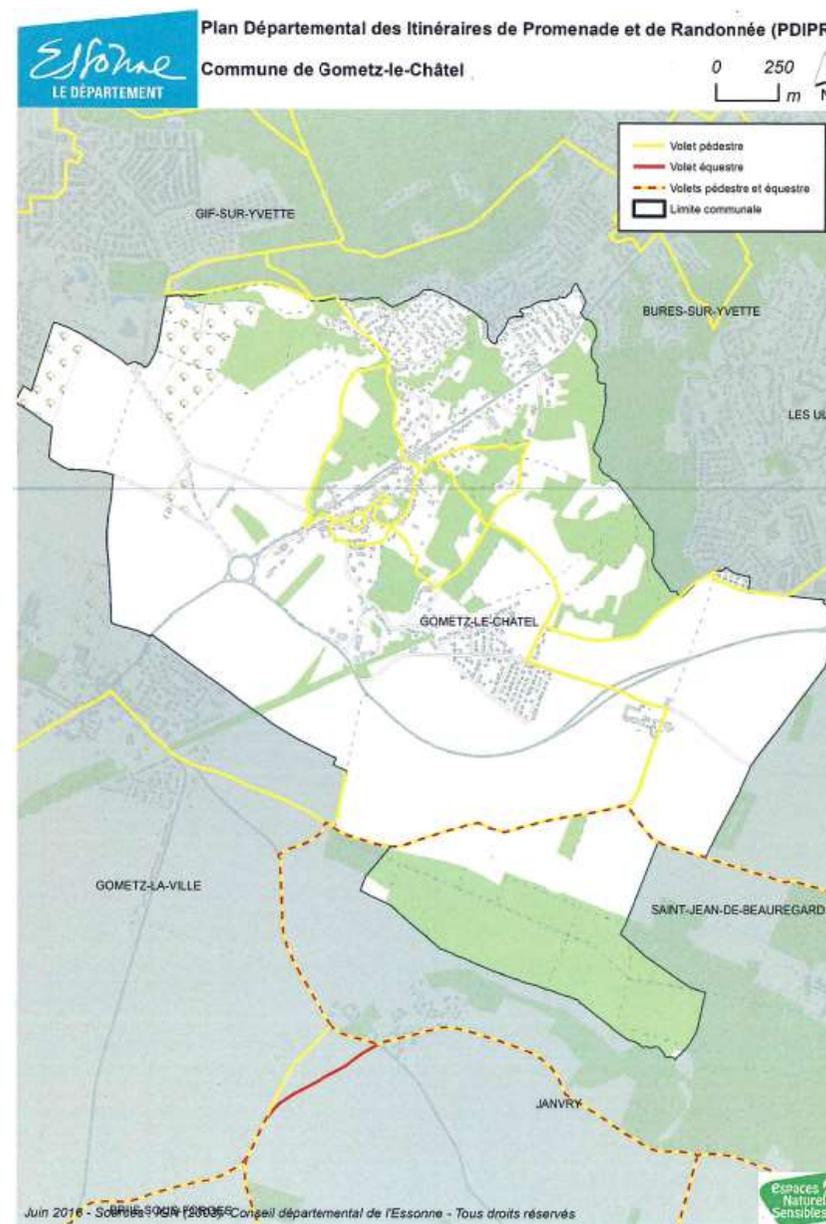


Sentes et chemins piétons



Pistes cyclables

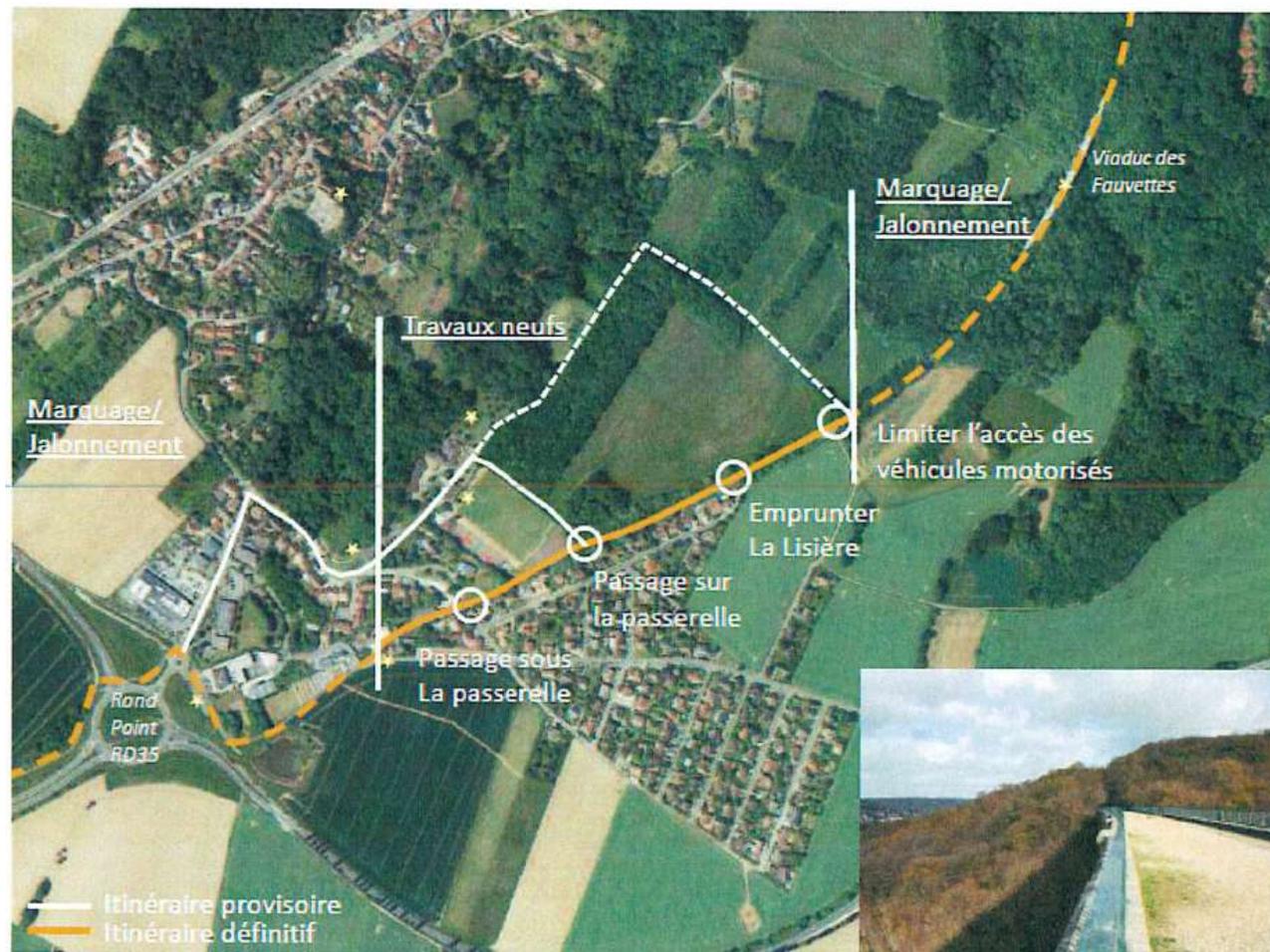
Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), élaboré par le département, est un outil de préservation et de découverte des espaces culturels et naturels (rôle dans la trame verte par la continuité écologique des bords de chemins). La commune est concernée suite à une délibération du conseil municipal en date du 17 mai 2004 et du Conseil Départemental en date du 28 juin 2004.



Itinéraire « Véloscénie Paris - le Mont-Saint-Michel »

La Véloscénie, projet lancé en 2012, est un itinéraire cyclable continu spécialement balisé qui permettra de relier Paris et l'Île-de-France à la baie du Mont-Saint-Michel via Chartres et la Normandie. Cet itinéraire traverse la commune de Gometz-le-Château et emprunte, du viaduc des Fauvettes au giratoire de la RD 35, le corridor écologique (classé espace vert remarquable strict) de l'ancien aérotrain Paris-Chartres.

Itinéraire « Véloscénie Paris Le Mont-Saint-Michel »



Présentation du futur tracé envisagé pour l'aménagement de l'itinéraire « véloscénie » à Gometz-le-Château

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le dernier chiffre de la population INSEE correspond aux populations légales 2013 entrent en vigueur le 1er janvier 2016. Elle fait état de 2 593 habitants (population municipale) et 2 625 habitants (population totale).

Elles se substituent aux populations légales 2012 (2588 habitants). Il s'agit du chiffre de la population municipale qui comprend « les personnes ayant une résidence habituelle dans la commune » mais qui ne comptabilise pas « les personnes ayant une résidence habituelle dans une autre commune et conservant un lien avec la commune » (définition INSEE).

En revanche, les autres données reposent sur les chiffres INSEE de 2012 (1 015 résidences principales).

De manière à analyser les données, le plus finement possible, les chiffres concernant Gometz le Châtel seront comparés à des communes proches et de même poids démographique (Vauhallan, Saclay) ainsi qu'aux chiffres à l'échelle de la CAPS (avant l'entrée en vigueur de la commune des Ulis) et du département de l'Essonne.

Les chiffres de la Direction Général des Finances (DGF), basés sur le référencement de la taxe d'habitation, diffèrent des statistiques INSEE. Au 1^{er} janvier 2013, il est fait état de de 1 022 résidences principales comprenant 2 623 habitants.

La notification préfectorale référençant le nombre de logement social fait état, au 1^{er} janvier 2012, de 1 000 résidences principales, composées de 775 maisons et de 225 appartements, avec un taux de 9 % de logements locatifs sociaux.

A. LA POPULATION

1 - L'évolution de la population

Une croissance démographique qui s'est accrue au cours de ces 10 dernières années

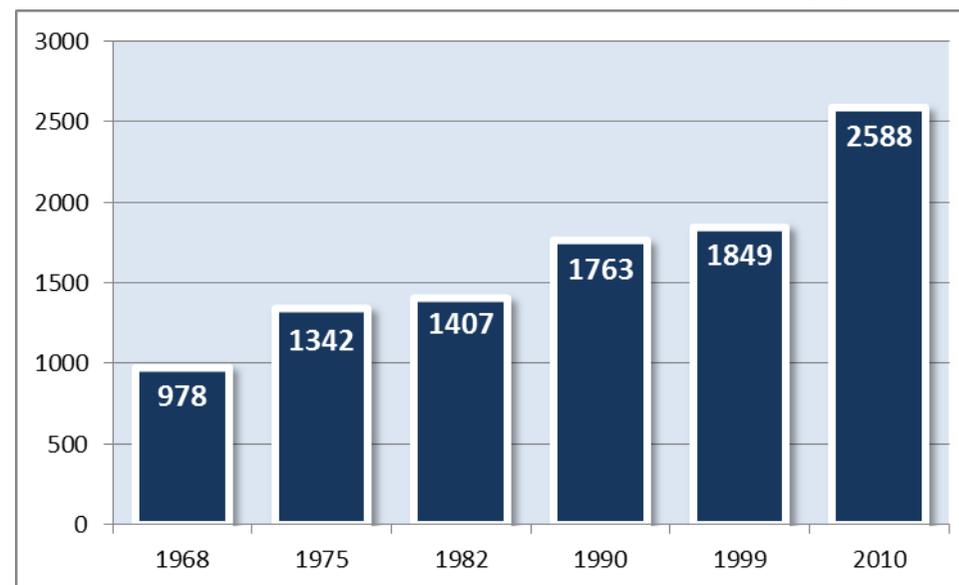
Le chiffre INSEE du dernier recensement indique qu'il y avait 2 588 habitants en 2010 à Gometz le Châtel.

La population est près de 3 fois plus importante aujourd'hui que dans les années 1960. Cependant, cette croissance démographique fut discontinuée dans le temps avec des périodes de fortes croissances et de plus faibles croissances qui se sont succédées :

- La croissance démographique fut très soutenue au début des années 1970 (+37% entre 1968 et 1975) puis dans les années 1980 (+25% entre 1982 et 1990)
- En revanche les périodes allant de 1975 à 1982 puis de 1990 à 1999 ont été marquées par un fort ralentissement de la croissance démographique (4,8% d'augmentation de la population seulement pour chacune de ces 2 périodes).
- Au cours des 10 dernières années, la croissance démographique fut importante. La commune a gagné près de 800 habitants entre 1999 et 2012 soit une augmentation de la population de plus de 40 %.

→ L'INSEE mentionne 2 593 habitants (population municipale) et 2 625 habitants (population totale) au 1^{er} janvier 2016.

Evolution de la population



Source : INSEE

Les facteurs d'évolution de la population

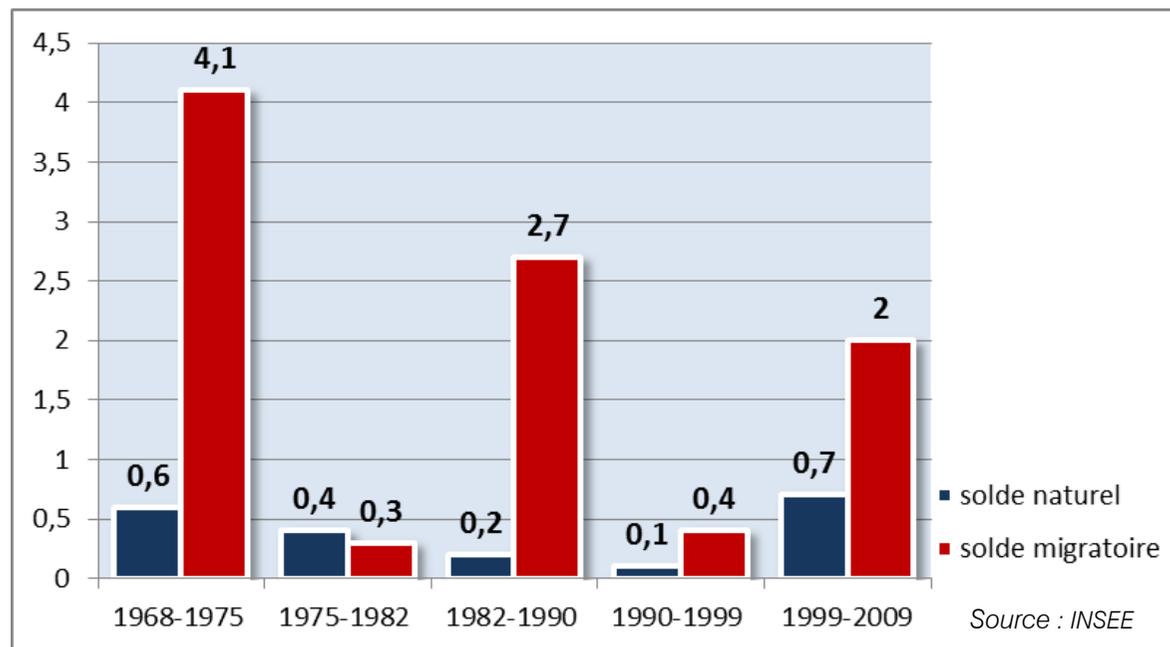
L'évolution démographique peut être liée à deux facteurs :

- Le solde naturel : différence entre le nombre de naissances et de décès.
- Le solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs du territoire communal.

Le solde naturel a toujours été positif. Entre 1968 et 1999 ; il a pourtant été en baisse constante passant de 0,6 % par an pour la période 1968-1975 à un solde quasi nul de 0,1 % par an pour la période 1990-1999. En revanche, ce solde a largement augmenté ces dernières années (0,7 % par an entre 1999 et 2009).

Le solde migratoire a été très élevé pour les périodes 1968-1975 (+4,2 % par an), 1982-1990 (+2,7 % par an) et 1999-2009 (+2 % par an) ce qui correspond aux périodes de constructions importantes de logements. A l'inverse, ce solde fut bas entre 1975-1982 (+0,3% par an) et 1990-1999 (+0,4 % par an).

Facteurs d'évolution de la population



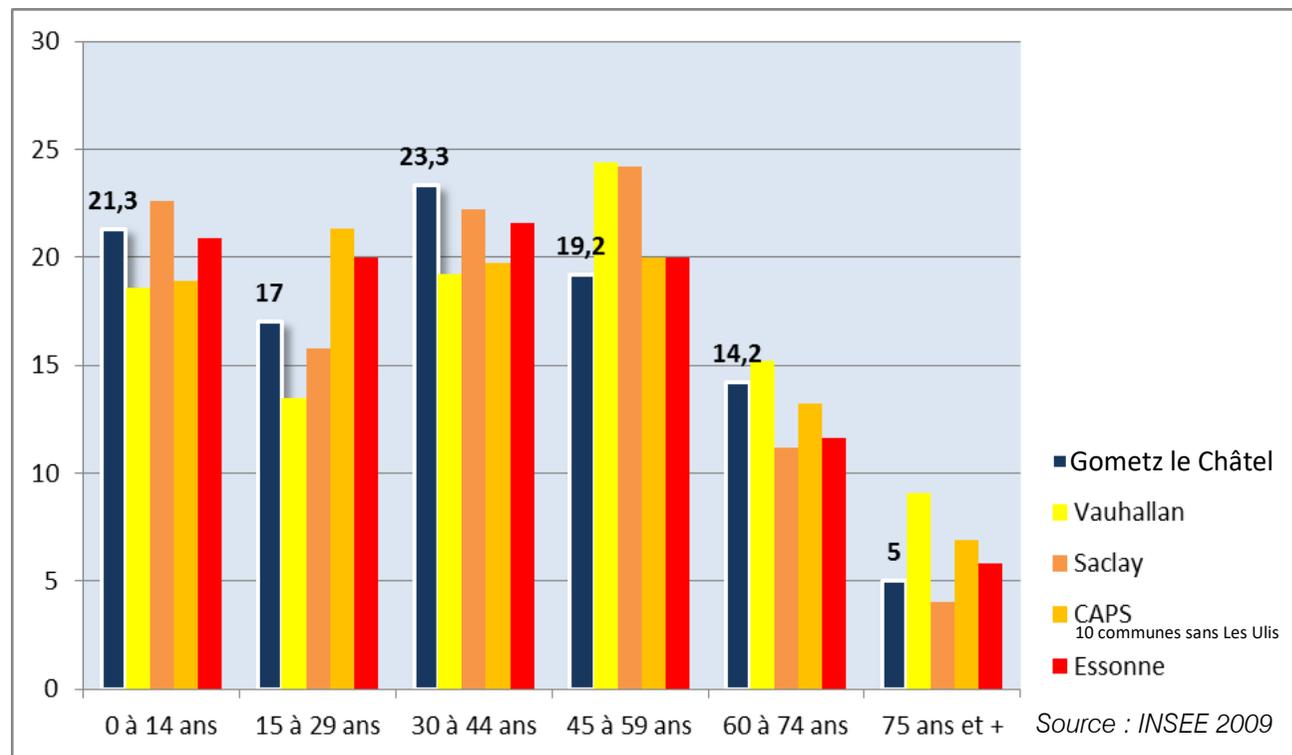
2 - La structure par âges de la population

Une structure par âge équilibrée et relativement jeune

La population de Gometz le Châtel se caractérise par une proportion élevée des 30-44 ans (23,3 %) et des moins de 15 ans (21,3 %) d'une part, et relativement basse des 15-29 ans (17 %), d'autre part. Cette structure par âge peut s'expliquer par une présence importante de ménages composés d'un couple avec enfant(s). Ces caractéristiques sont comparables aux structures par âge des communes proches et de même poids démographique de Saclay et Vauhallan. En revanche, il y a une part moins importante de 15-29 ans qu'à l'échelle de la CAPS ou du département.

Concernant la proportion des 45 ans et plus, Gometz le Châtel se rapproche de la répartition visible à l'échelle de la CAPS et du département. En effet, la part des 45-59 ans (19,2 %) et des 75 ans et plus (5 %) sont très proches des chiffres de la CAPS et de l'Essonne. Seule la part des 60-74 ans (14,2 %), plus élevée, est comparable à la commune de Vauhallan.

Structure par âge de la population



La structure par âge de la commune montre une population relativement jeune qui se caractérise par une proportion importante de jeunes couples avec enfant(s). Il convient tout de même de noter une part relativement basse de jeune de 15 à 29 ans et plus importante de 60-74 ans.

La structure par âge a évolué de manière significative au sein de la commune entre 1999 et 2009.

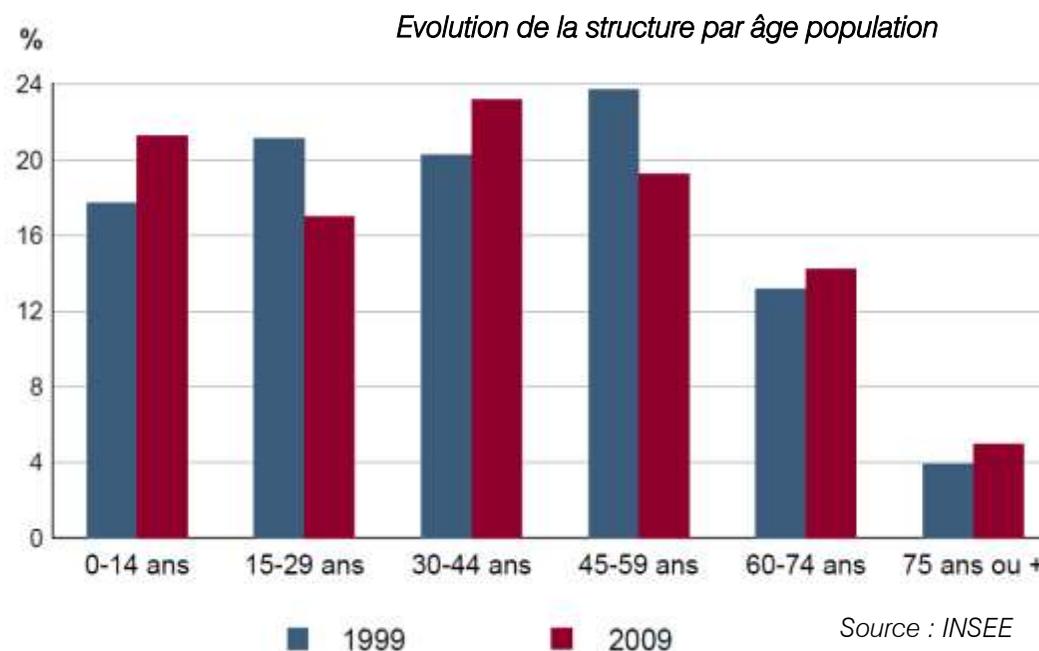
En effet, en 1999, les 15-29 ans et 45-59 ans étaient les tranches d'âge les plus représentées. Ces dernières ont largement diminué en 10 ans et ce sont, à l'inverse, les parts des moins de 15 ans et 30-44 ans qui ont largement progressé.

La proportion de la population ayant 60 ans et plus n'a que très peu augmenté.

Cette évolution particulière peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Concernant la forte baisse de la part des 15-29 ans et 45-59 ans :
 - De nombreux départs de jeunes de 15-29 ans qui en quittant le foyer familial quittent également la commune et, parallèlement, peu d'arrivées de jeunes de cette tranche d'âge en raison de l'éloignement des transports en commun. La comparaison avec d'autres communes de la CAPS est faussée par le fait que celles-ci sont très bien desservies par les transports en commun, notamment le RER B pour Bures et Orsay.
 - Le départ de couples qui en vieillissant, et après le départ du foyer des enfants, quittent leur grands logements et la commune.
- Concernant l'augmentation significative des 30-44 ans et moins de 15 ans :
 - L'arrivée de couples en âge d'avoir des enfants due d'une part à un renouvellement de la population dans le parc de logements existant mais également aux nouvelles constructions.

Ce renouvellement de population (départ de jeunes et de couples dont les enfants sont partis/arrivée de jeunes couples en âge d'avoir des enfants ou avec de jeunes enfants) au cours de ces 10 dernières années explique en partie la forte augmentation de la population qui a eu lieu entre 1999 et 2010 au sein de la commune.



3 - Les ménages

De nombreuses familles ainsi qu'une part non négligeable de ménages d'une personne

Les couples avec enfant(s) sont la structure familiale la plus représentée à Gometz le Châtel avec près de 40 % des ménages devant les couples sans enfant (29,2 %) et les ménages d'une personne (23,2 %). Les familles monoparentales représentent 6,4 % des ménages de la commune.

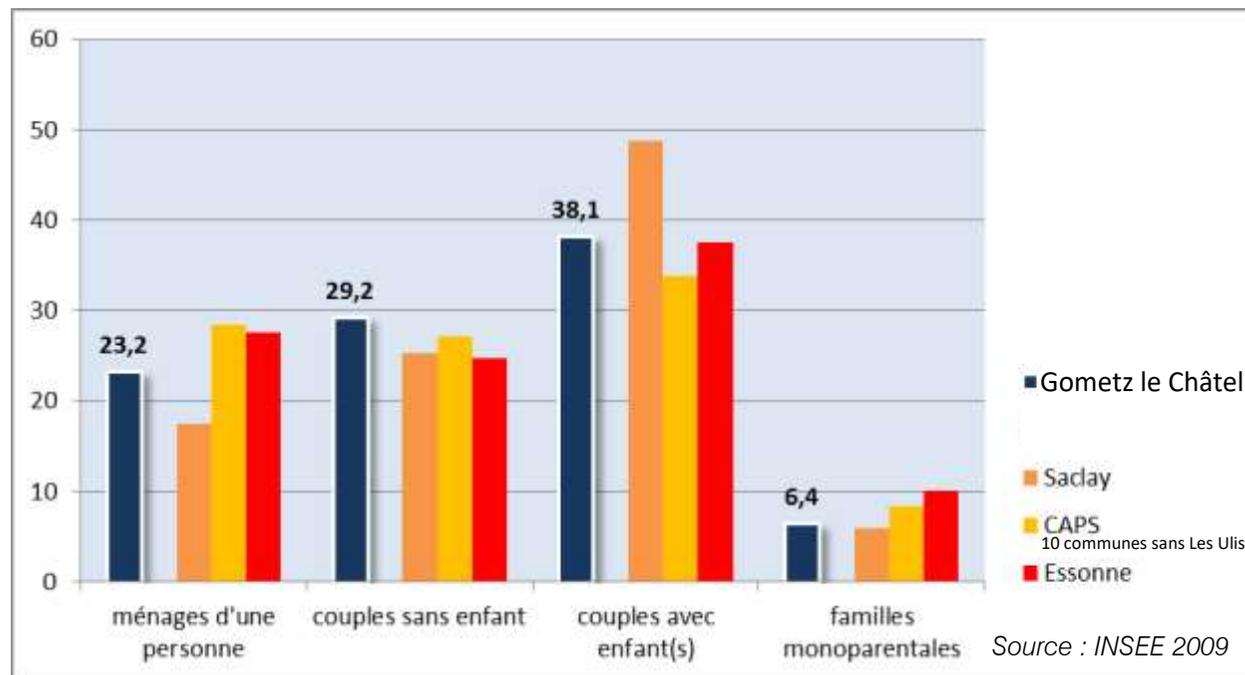
La proportion des couples avec enfants est légèrement supérieure à celles de l'Essonne et de la CAPS mais bien en dessous de celle de Saclay. Le taux des ménages d'une personne se situe, à Gometz, entre la moyenne départementale et intercommunale, et le taux d'une commune résidentielle telle que Saclay.

En revanche il y a, proportionnellement, plus de couples sans enfant(s) à Gometz que dans l'ensemble de la CAPS, du département ou qu'à Saclay.

Enfin, la part des familles monoparentales est comparable à celle de Saclay et légèrement inférieure à la CAPS et l'Essonne.

Gometz le Châtel se caractérise donc par une population majoritairement composée de familles (couples avec enfant(s)). Pour autant la part des ménages d'une personne est relativement significative.

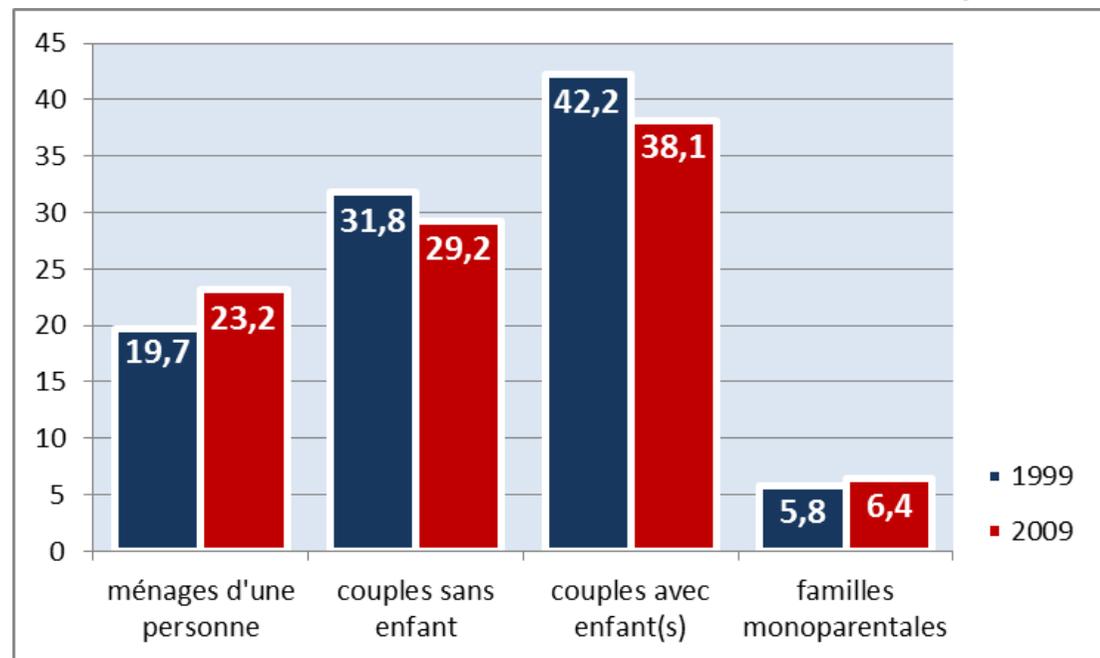
Structure des ménages



Entre 1999 et 2009, il n'y a pas eu d'évolutions significatives et la répartition générale des ménages au sein de la commune reste la même.

Pour autant, des tendances se dégagent avec une légère baisse de la part des couples avec et sans enfant(s) (respectivement 4,1 points et 2,6 points de moins) et, à l'inverse, une légère augmentation de la part des ménages d'une personne (+3,5 points). La représentation des familles monoparentales reste sensiblement la même (autour de 6 %).

Evolution de la structure des ménages



Source : INSEE

Le nombre de personnes par logement

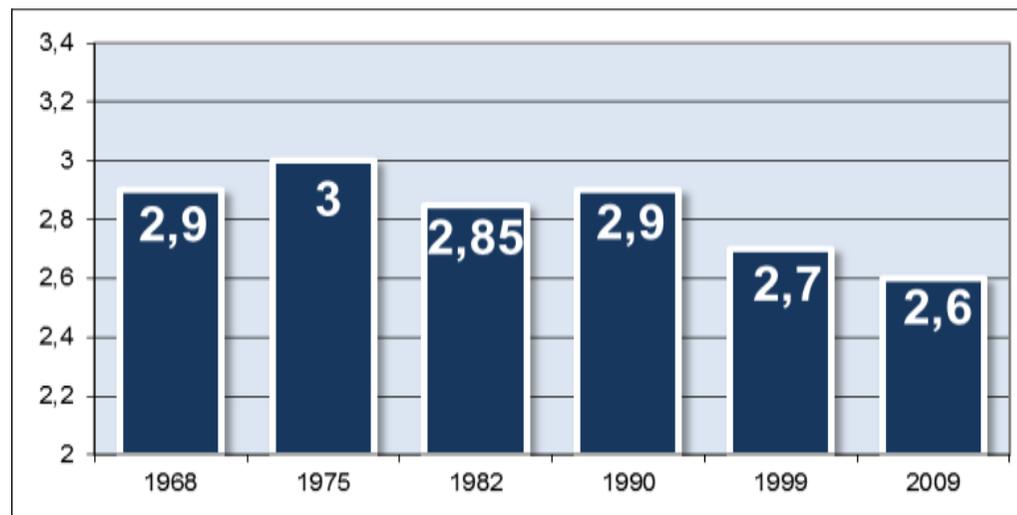
Un nombre relativement élevé de personnes par logement

Le nombre de personnes par logement a évolué de manière inégale depuis la fin des années 1960 même si la tendance globale est à la baisse (2,9 en 1968 et 2,6 aujourd’hui). Cette tendance à la baisse est surtout visible depuis 1990 où la tendance semble s’accélérer.

Cette baisse du nombre moyen de personnes par logement n’est pas propre à Gometz le Châtel, elle s’inscrit dans une tendance nationale et plus particulièrement marquée en Ile-de-France.

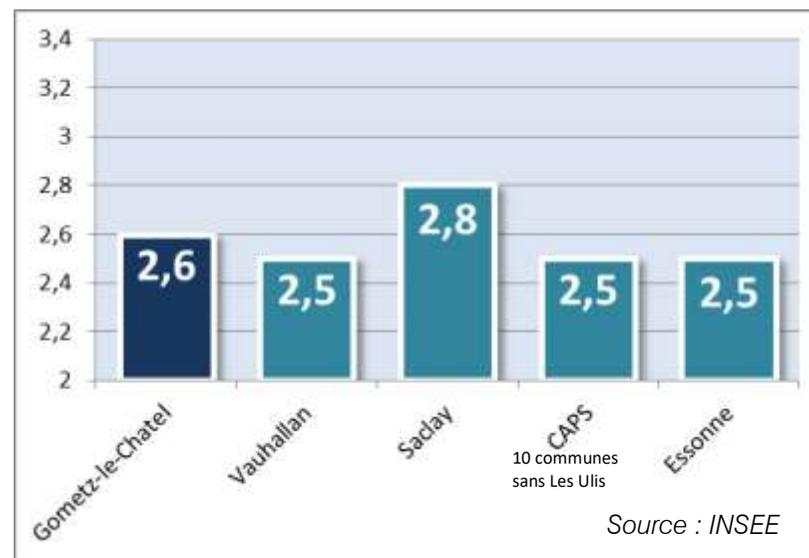
Source : INSEE

Evolution du nombre de personnes par logement



Comparaison du nombre de personnes par logement

Malgré cette tendance à la baisse qui s’est accélérée depuis 1990, le nombre moyen de personnes par logement reste relativement haut à Gometz le Châtel. Avec 2,6 personnes par logement, ce chiffre est en effet légèrement au-dessus de celui de Vauhallan, de la CAPS ou du département.



Les effectifs scolaires

Des effectifs scolaires en augmentation constante depuis 10 ans

Le groupe scolaire de la commune se compose de 4 classes maternelles et 7 classes élémentaires accueillant respectivement **93 et 193 élèves** à la rentrée 2014 (contre **111 et 184 élèves** à la rentrée 2013).

Les effectifs scolaires sont en forte hausse depuis 10 ans. Ils ont en effet augmenté de 39,2% entre 2003 et 2013. En 2003, il y avait 77 enfants en maternelle et 135 en élémentaires.

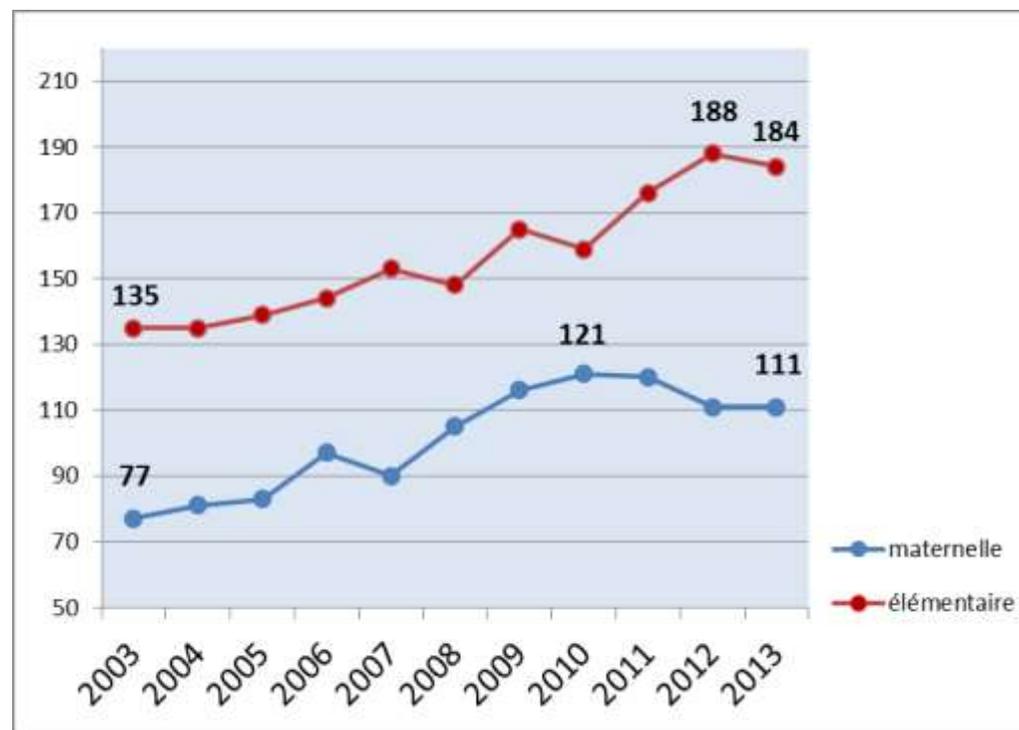
Les effectifs maternels ont augmenté de 44,1%, soit légèrement plus de 3 nouveaux enfants en moyenne chaque année.

Les effectifs élémentaires ont, eux, augmenté de 36,3%, soit 5 nouveaux enfants en moyenne chaque année.

Cette augmentation a nécessité la création de nouvelles classes (1 en maternelle et 2 en élémentaires) en 2005 suite à des travaux d'agrandissement.

L'augmentation des effectifs scolaires est à mettre en lien avec l'augmentation de population de ces 10 dernières années. Elle est en effet la conséquence du renouvellement de population (départ de jeunes et de couples dont les enfants ont quitté le foyer et arrivée de jeunes couples avec enfants ou en âge d'avoir des enfants). Toutefois, les effectifs sont en baisse en maternelle pour les années à venir (fermeture possible de la 4^{ème} classe en 2015), à corréliser avec les chiffres des naissances, plus faibles sur les trois dernières années.

Evolution des effectifs scolaires



Source : commune

4 - Les caractéristiques socio-économiques de la population

Le taux d'activité

Un taux d'activité et d'emploi élevé

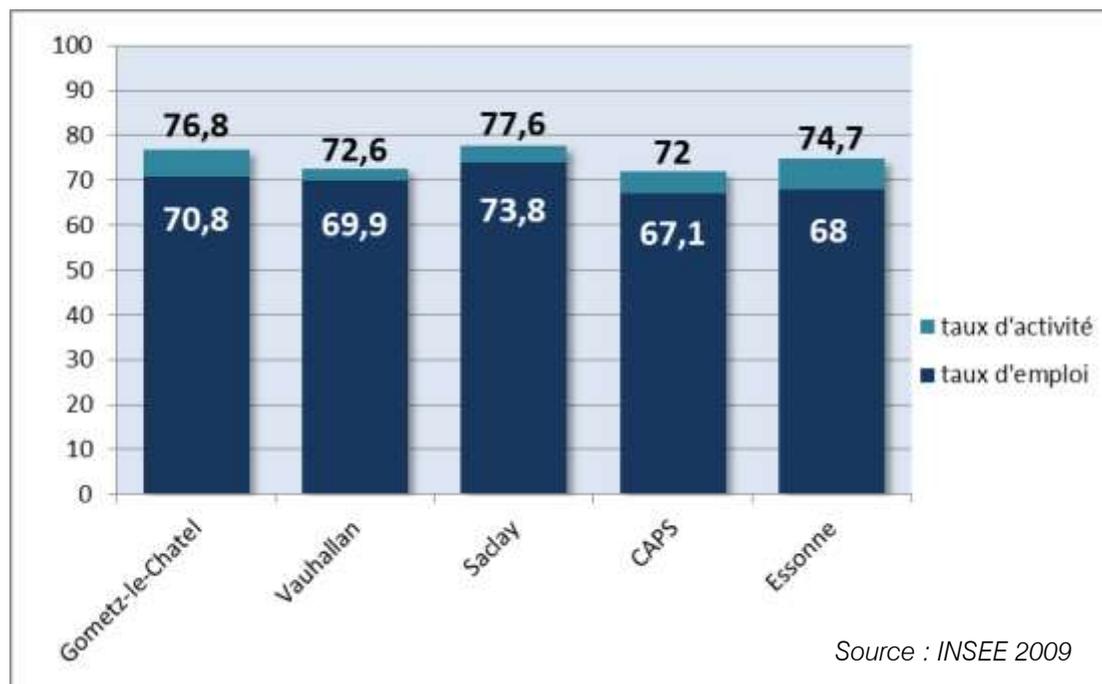
A Gometz le Châtel, le nombre d'actifs en 2009 est de 1 127 (donnée INSEE) soit un taux d'activité¹ de 76,8% de la population en âge de travailler (15-64 ans). Ce taux est élevé, notamment comparé à la moyenne à l'échelle de la CAPS (72%) ou du département (74,7%) ainsi qu'à la commune de Vauhailan (72,6%) par exemple.

Le taux d'emploi² est de 70,8% ce qui est plus élevé que la moyenne à l'échelle de la CAPS et de l'Essonne.

En 2009, le taux d'inactifs est de 23,2% dont près de la moitié sont des étudiants.

Ces données seront développées dans le chapitre concernant l'activité économique.

Taux d'activités et d'emplois



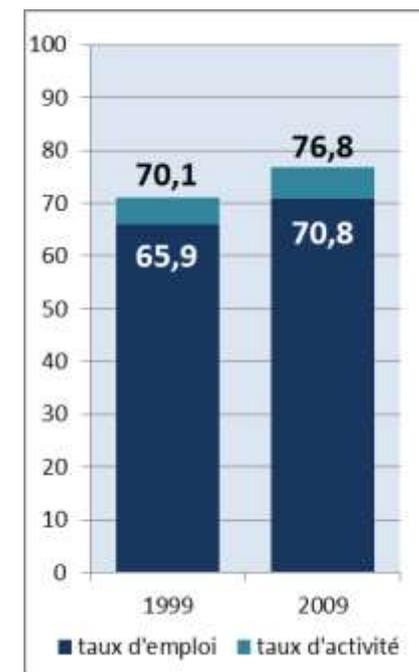
¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travaillé (15-64 ans selon l'INSEE).

² Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population en âge de travaillé (15-64 ans selon l'INSEE).

Le taux d'activité a augmenté de manière significative entre 1999 et 2009 passant de 70,1% à 76,8%. De la même manière et dans les mêmes proportions, le taux d'emploi a fortement augmenté (65,9% en 1999 et 70,8% en 2009).

Cette évolution peut s'expliquer par un renouvellement de la population à savoir l'arrivée de jeunes actifs.

Evolution du taux d'activités et d'emplois



Source : INSEE

Les catégories socio-professionnelles (CSP) des actifs résidents

Une relative mixité en terme de CSP même si une majorité des actifs appartiennent à des CSP élevées.

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (40%) devant les professions intermédiaires (25,2%) puis les employés et ouvriers qui sont représentés dans des proportions semblables (respectivement 16,4% et 13,2%). 4,1% des actifs résidents sont des artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

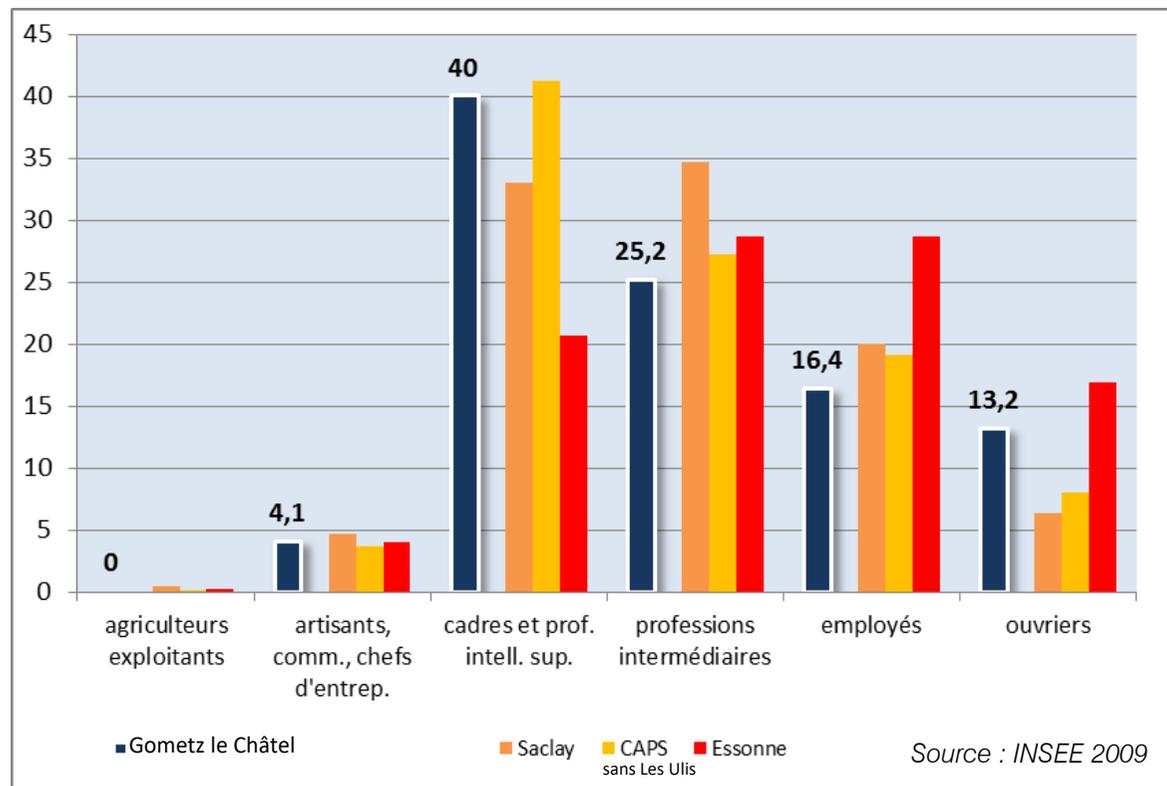
En comparaison avec la commune de Saclay et le département, il ressort que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est élevée à Gometz, mais semblable à celle à l'échelle de la CAPS. La part des actifs appartenant à la CSP professions intermédiaires est proche de celle visible à l'échelle de la CAPS et du département. En ce qui concerne la part des employés, celle-ci est comparable aux communes voisines et à la CAPS mais inférieure à la moyenne départementale.

En revanche, Gometz a la particularité d'avoir un taux d'actifs appartenant à la CSP ouvriers élevé par rapport aux communes voisines et à la CAPS et proche de la moyenne départementale.

La part des artisans commerçants, chefs d'entreprise, ne diffère pas des territoires de comparaison.

La population de Gometz se caractérise par une part importante d'actifs appartenant à la CSP des cadres et professions intellectuelles supérieures mais aussi à une proportion d'actifs appartenant à la CSP ouvriers élevée par rapport aux chiffres de la CAPS notamment.

Répartition des CSP

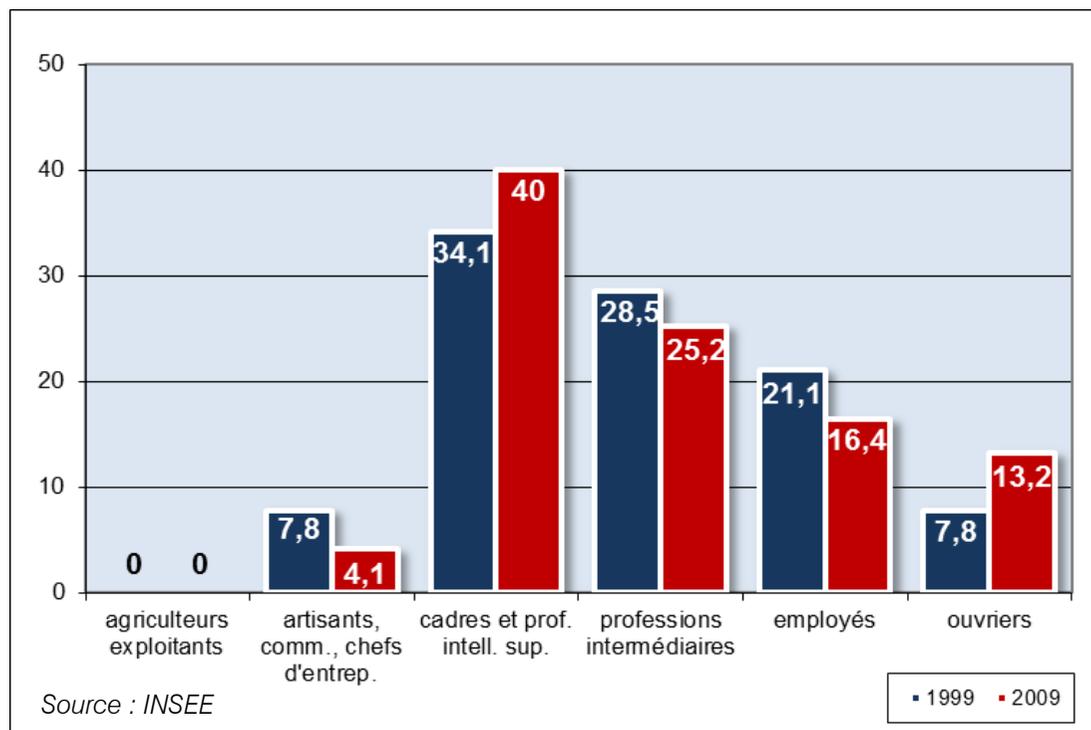


Evolution des CSP

La tendance observée sur la période 1999-2009 montre une augmentation significative des cadres et professions intellectuelles supérieures (+5,9 points) mais également des ouvriers (+5,4 points).

La part des professions intermédiaires a elle légèrement diminuée (-3,3 points). Cependant, les baisses les plus importantes concernent la part des employés (-4,7 points) et des artisans, commerçants, chefs d'entreprise (-3,7 points).

L'attractivité du territoire et les pôles d'emplois à proximité peut donc expliquer l'augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures. Pour autant, la mixité sociale s'est également développée puisque la part des ouvriers a également augmenté, ce qui peut être lié au développement du parc de logement social.



5 - Les déplacements domicile-travail

Lieux de travail des actifs

Des actifs qui exercent leur emploi en dehors de la commune et qui utilisent très majoritairement la voiture

Au regard des chiffres de l'INSEE, légèrement plus de 1 actif sur 10 travaillent au sein de la commune de Gometz le Châtel (11,3%).

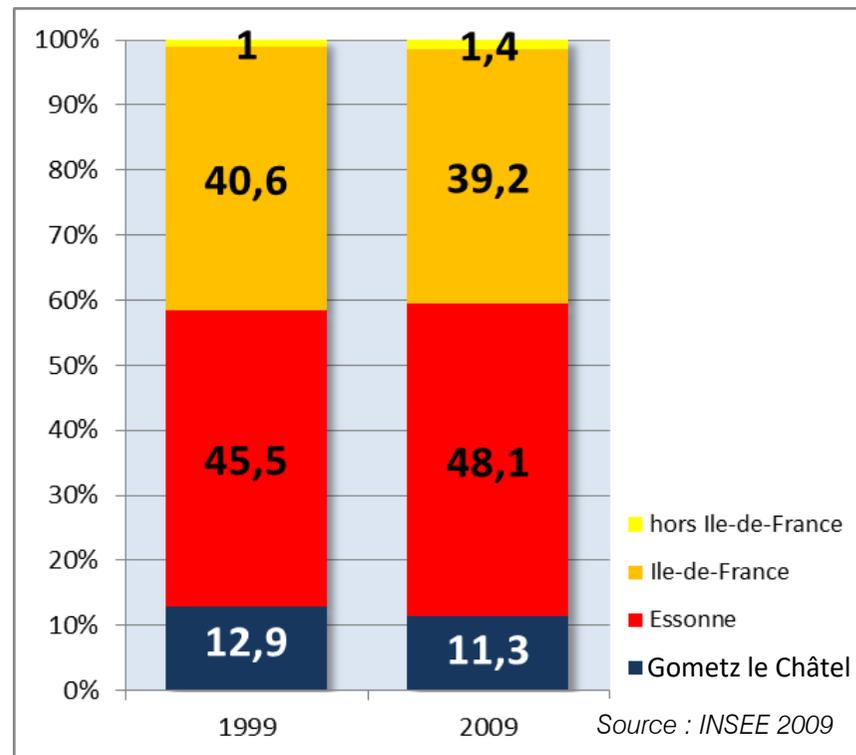
Près de 9 actifs sur 10 travaillent donc en dehors de la commune dont 48,1% au sein du département de l'Essonne et 39,2% dans un autre département de l'Ile-de-France.

1,4% des actifs exercent leur emploi hors Ile-de-France.

Les lieux de travail des actifs ont peu évolué entre 1999 et 2009. La part des actifs qui travaillent à Gometz a légèrement diminué, et, à l'inverse, la part des actifs travaillant dans l'Essonne a augmenté.

Cette évolution, qui reste minime, peut s'expliquer par le développement de pôles d'emplois importants à proximité de Gometz et au sein du département (plateau de Saclay, parc d'activités de Courtaboeuf, etc.).

Lieu de travail des actifs



Les moyens de transport utilisés lors des déplacements domicile-travail

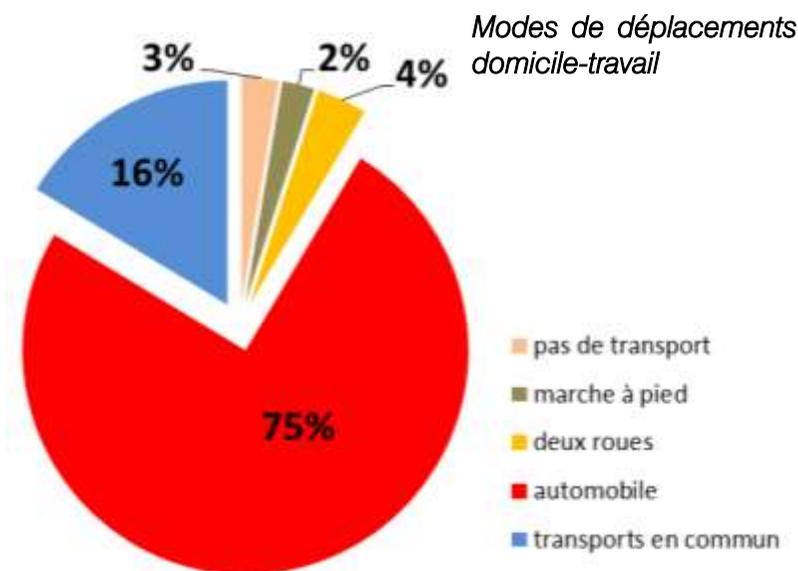
Plus de 7 actifs sur 10 habitants de Gometz le Châtel (75%) utilisent leur voiture particulière comme mode de déplacement domicile-travail. Il s'agit du mode de transport le plus largement utilisé, notamment pour les actifs qui travaillent en dehors de la commune. Ceci peut s'expliquer par la proximité et la facilité d'accès au réseau routier régional (N118, A10), malgré un trafic important aux heures de pointe, et un manque de transports en commun sur place, mais également les difficultés d'utilisation du RER B (saturation et fiabilité non assurée).

Les transports en commun représentent 16% des déplacements domicile-travail. Ce sont majoritairement les actifs qui exercent leur emploi dans un autre département d'Ile-de-France qui utilisent les transports en commun, notamment en rejoignant la ligne B du RER à proximité.

En ce qui concerne les actifs résidents, la moitié d'entre eux se rendent à leur travail en voiture, 15,5% s'y rendent à pied et 13,4% en transport en commun. Les 21% restant n'ont pas de transport à effectuer.

Le PLU doit par ailleurs être compatible avec le PDUIF au regard de ces enjeux et de ces défis. Une analyse du taux de motorisation des ménages a été effectuée. 60 % des ménages disposent de 2 voitures ou plus (derniers chiffres connus : chiffres INSEE 2011). Avec le coefficient de 1,5 défini par le PDUIF, il ne peut pas être fixé plus de 3 places par logement.

	Gometz le Châtel	Essonne	Ile-de-France	Hors Ile-de-France	Ensemble
Pas de transport	30	0	0	0	30
Marche à pied	22	0	4	0	26
Deux roues	0	22	19	0	41
Voiture, camion, fourgonnette	71	466	293	11	842
Transports en commun	19	30	127	7	184
Ensemble	142	518	443	19	1 123



Source : INSEE

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2011	%	2006	%
Ensemble	1 016	100,0	778	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	855	84,1	634	81,5
Au moins une voiture	964	94,8	735	94,5
1 voiture	443	43,6	315	40,4
2 voitures ou plus	521	51,2	421	54,1

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

6 - Le taux de chômage

Un taux de chômage élevé comparé au contexte local

Le taux de chômage est de 6,1% à Gometz le Châtel en 2009.

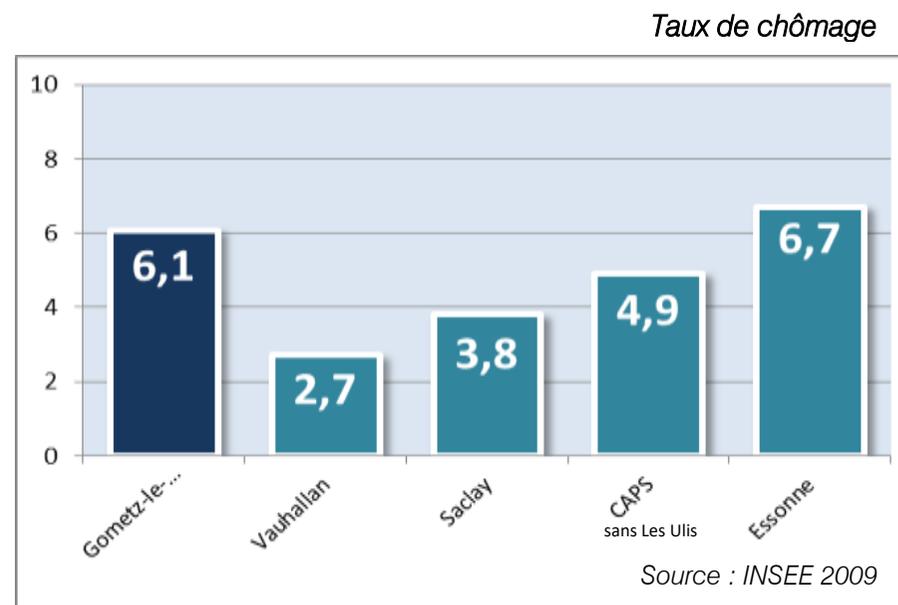
Ce taux est légèrement moins élevé qu'à l'échelle du département (6,7%) mais il reste élevé par rapport aux communes voisines ou à la CAPS (4,9%).

D'autre part ce taux est bien plus élevé qu'en 1999 où il était de 4,1%. Cependant, cette tendance n'est pas propre à la commune de Gometz.

Taux de chômage

Taux de chômage	
1999	4,1
2009	6,1

Source : INSEE



ENSEIGNEMENTS

- La population de Gometz n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960, et cette croissance s'est accentuée depuis 1999. Cette augmentation importante de population s'explique par un solde naturel élevé et de nombreuses arrivées dans la commune.
- Ces dernières années l'arrivée de couples avec enfants ou en âge d'avoir des enfants explique le rajeunissement de la population et sa démographie dynamique.
- Le nombre de personnes par logement (2,6) reste élevé alors qu'il baisse de manière significative dans la très grande majorité des communes.

B. LES LOGEMENTS

1- L'évolution du parc de logements

Une croissance importante du nombre logements depuis 10 ans

Le parc de logements était de 1 112 logements en 2012 (données INSEE).

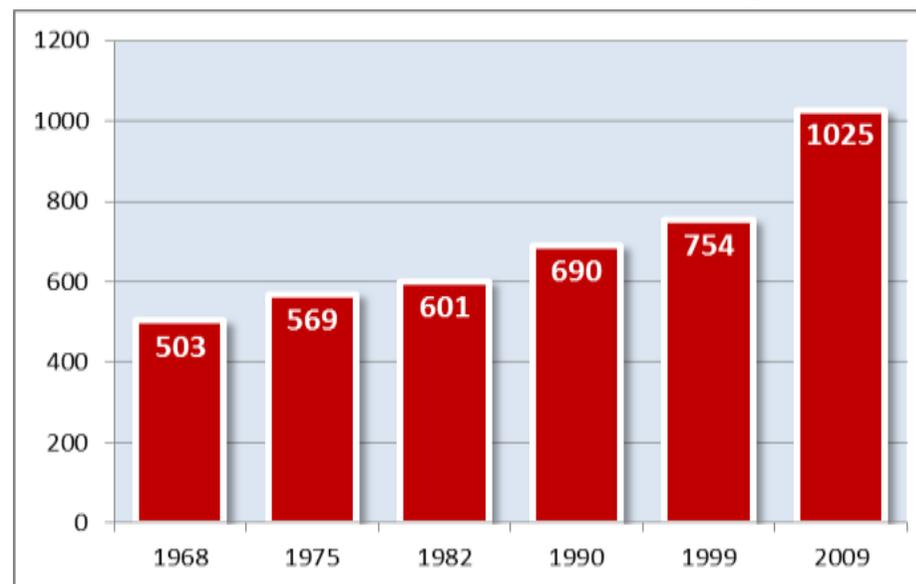
Parmi ces 1 112 logements en 2012 (854 en 2007) il y a :

- 1 015 résidences principales (790 en 2007),
- 35 résidences secondaires ou logements occasionnels (27 en 2007)
- 62 logements vacants (36 en 2007)

Le parc de logements a été multiplié par 2 entre 1968 et aujourd'hui passant de 500 à plus de 1 100. La croissance du nombre de logements suit une courbe exponentielle avec :

- Une croissance modérée de 1968 à 1982 : le parc de logements a augmenté de 19% sur cette période soit un rythme de construction de 7 nouveaux logements par an
- Une augmentation du parc de logements légèrement plus élevée dans les années 1980 et 1990 : +25% de logements en 1999 par rapport à 1982 soit 9 nouveaux logements par an.
- **Une construction de logements qui s'est accélérée depuis 1999** : une augmentation de 36 % du nombre de logements en 10 ans soit environ 27 nouveaux logements par an.

Evolution du nombre de logements



Source : INSEE



Le taux de résidences secondaires ou logements occasionnels (3,1 %) est faible.

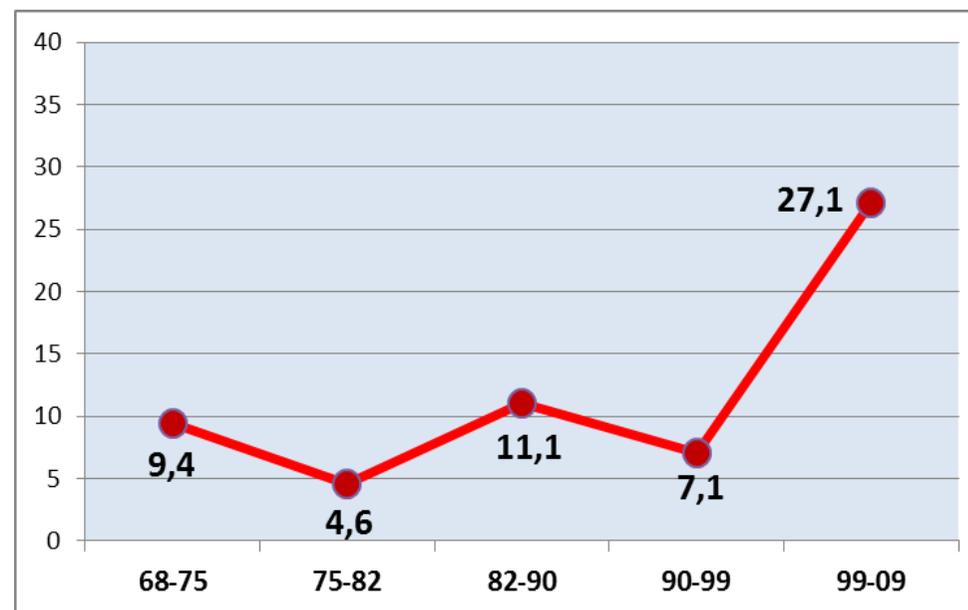
Le taux de logements vacants est de 5,6%. Il correspond à un pourcentage de vacance incompressible compte tenu des périodes de déménagement, de travaux, et de la part de logements non occupés.

2- Le rythme de construction

Le rythme de construction fut relativement bas à Gometz jusqu'à la fin des années 1990. En revanche, celui-ci s'est fortement accéléré depuis 1999.

- Entre 1968 et 1999 le rythme de construction annuel moyen oscillait entre 5 et 11 nouveaux logements par an. La deuxième moitié des années 1970, ce rythme de construction annuel était particulièrement bas (4,6) alors qu'il a dépassé les 10 nouvelles constructions par an sur la période 1982-1990.
- Les années 2000 ont été marquées par une forte accélération du rythme de construction. Rarement au-dessus de 10 nouveaux logements par an jusqu'ici, ce dernier est passé à 27 logements neufs par an en moyenne entre 1999 et 2009, ce qui s'explique par quelques opérations importantes.

Evolution du rythme de construction



Source : INSEE

3- La taille et la typologie des logements

Un parc composé de grands logements

Le parc de logements de la commune est composé de grands logements. En effet, plus de 7 logements sur 10 sont composés de 4 pièces et plus dont 48,3% de 5 pièces et plus.

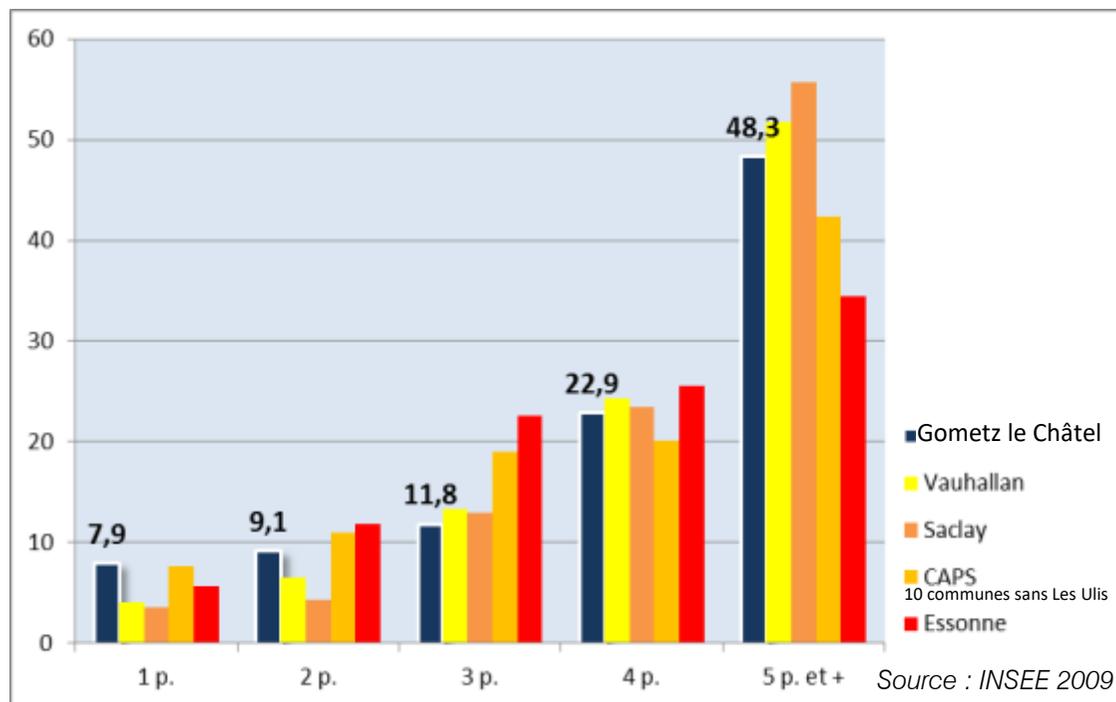
A l'inverse, les logements allant de 1 à 3 pièces ne représentent que légèrement moins de 1/3 du parc (28,8%) avec 7,9% de 1 pièce, 1% de 2 pièces et 11,8% de 3 pièces.

La comparaison avec les communes voisines de Vauhallan et Saclay montre une prédominance des très grands logements (5 pièces et plus) moins importante, même si la part de ces grands logements reste bien plus importante à Gometz (48%) qu'à l'échelle de la CAPS (41%) et du département (34%).

En ce qui concerne les petits logements (1 et 2 pièces), leur part, à Gometz, est sensiblement identique à celle de la CAPS ou de l'Essonne, et supérieure à celle de Saclay et Vauhallan.

Les 3 pièces sont en revanche sous représentés au sein de la commune (11,8%) avec une part bien inférieure à la CAPS (19%) et au département (22%) mais également plus faible qu'à Saclay et Vauhallan (environ 13%).

Taille des logements

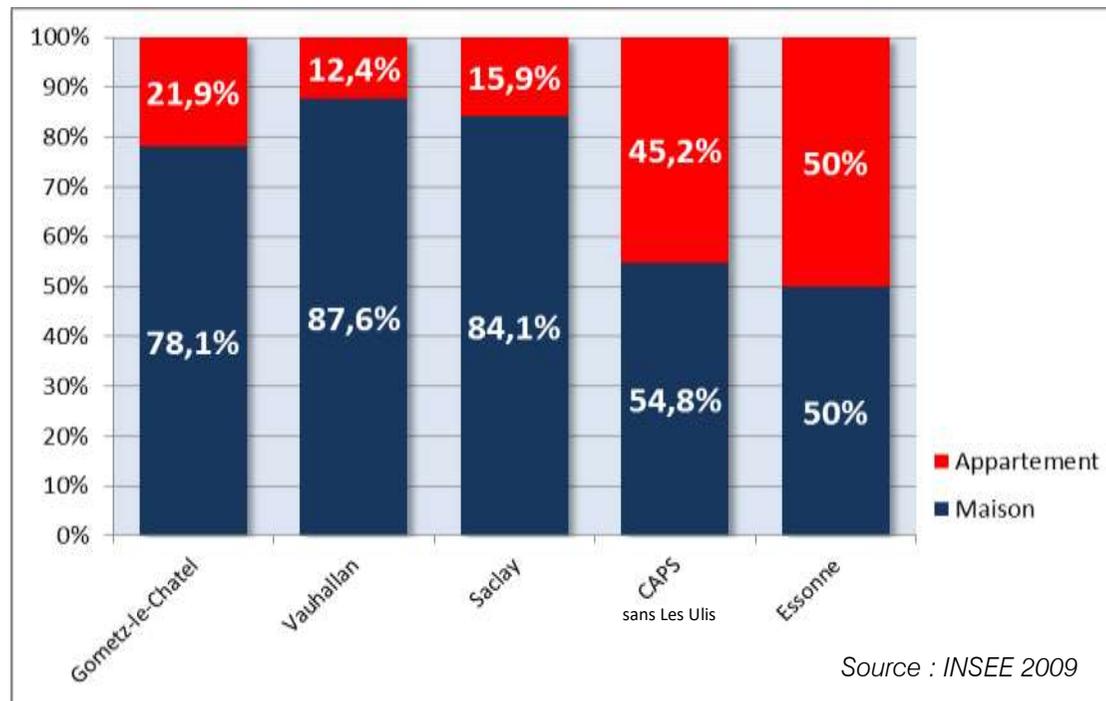


Typologie des logements

L'essentiel des logements de la commune est constitué de maisons individuelles (près de 8 logements sur 10 (78,1%)). Les appartements représentent 21,9% des logements de la commune.

Cette forte représentation des logements individuels se confirme comparée à la CAPS (54,8% de maisons) et au département (50% de maisons). En revanche Gometz le Châtel a une part de logements collectifs (21,9%) plus importante que dans les communes voisines de Saclay (15,9%) et Vauhailan (12,4%).

Cette part relativement importante des logements collectifs, comparée aux communes voisines, est due aux constructions récentes. En effet, la proportion de logements collectifs est passée de 13% à près de 22% au cours de ces 10 dernières années.



Une typologie de logement qui s’est diversifiée depuis 10 ans

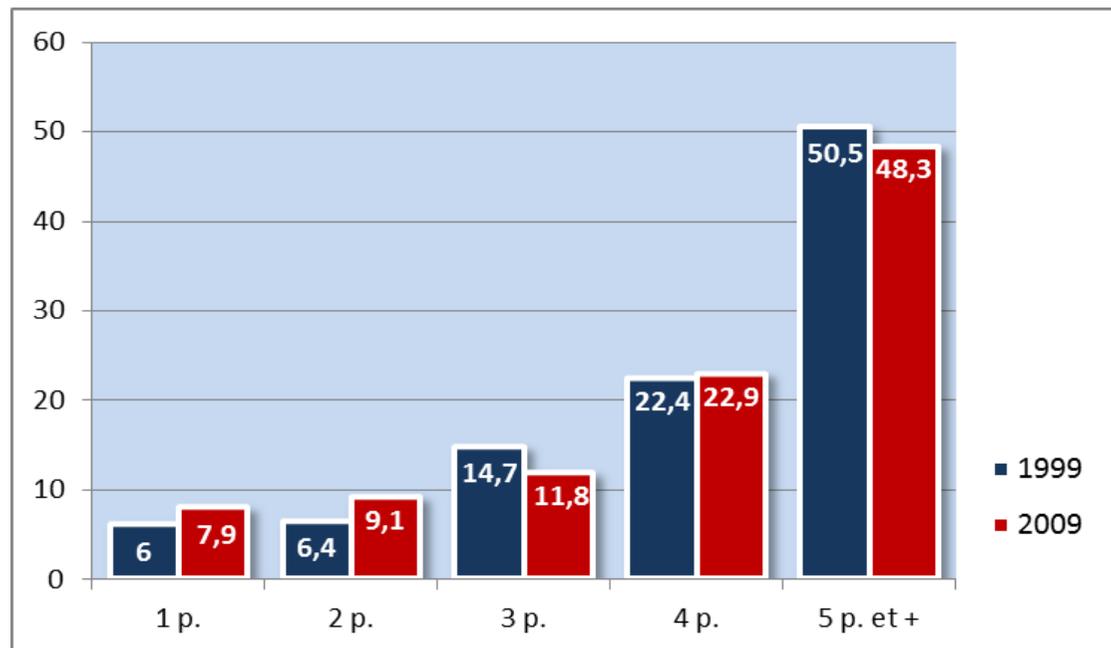
Si la majorité des logements de la commune est constituée de maisons individuelles et de grands logements, le parc de logements se diversifie depuis une dizaine d’années.

La proportion de logements collectifs est ainsi passée de seulement 13% en 1999 à près de 22% en 2009.

D’autre part, la proportion de petits logements a également augmenté sur cette période. Les une et 2 pièce(s) représentaient 12,4% en 1999 pour 17% en 2009.

Ces évolutions ont permis de diversifier le parc de logements et ainsi de mieux répondre à la diversité des besoins des habitants en facilitant la possibilité de réaliser un parcours résidentiel au sein de la commune (pour les personnes seules, les jeunes couples, les personnes âgées, etc.).

Evolution de la taille des logements



Source : INSEE

4- Le statut d'occupation des résidences principales

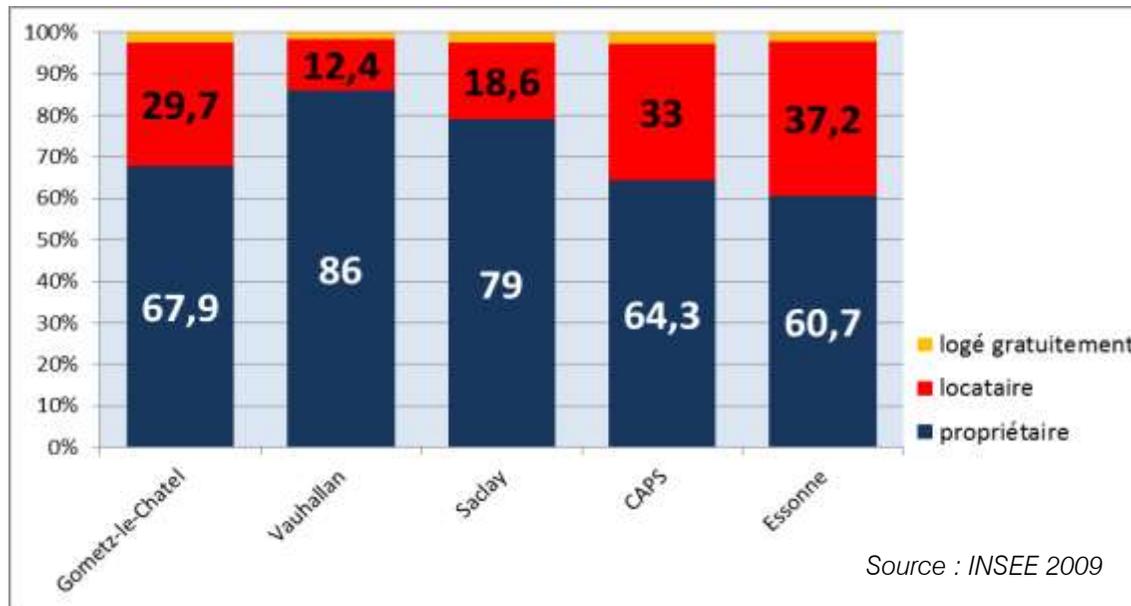
Une population majoritairement propriétaire de son logement

La part des propriétaires est majoritaire à Gometz. En effet, la commune compte 67,9% de propriétaires pour 29,7% de locataires.

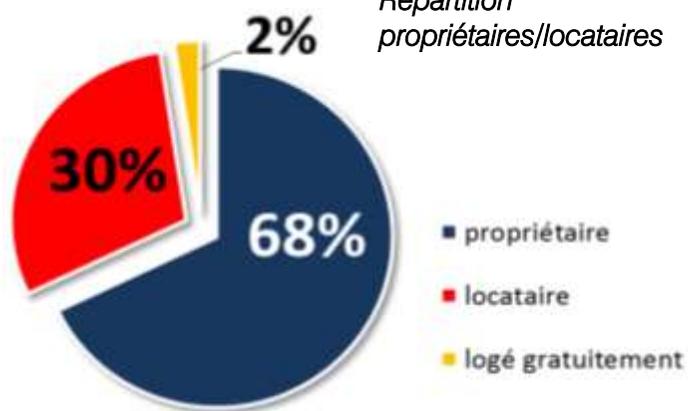
La tendance depuis 1999 est au rééquilibrage entre propriétaires et locataires. En 1999 il y avait près de 80% de propriétaires et 16% de locataires.

En 2009 la part des locataires (29,7%) tend vers la moyenne à l'échelle de la CAPS (33%) et, dans une moindre mesure, du département (37%), ce qui est bien plus que dans les communes voisines de Vauhallan (12,4%) ou Saclay (18,6%). Ce rééquilibrage s'explique largement par la construction de logements sociaux au cours de ces dernières années.

Comparaison de la répartition propriétaires/locataires



Répartition propriétaires/locataires



5- L'ancienneté d'emménagement

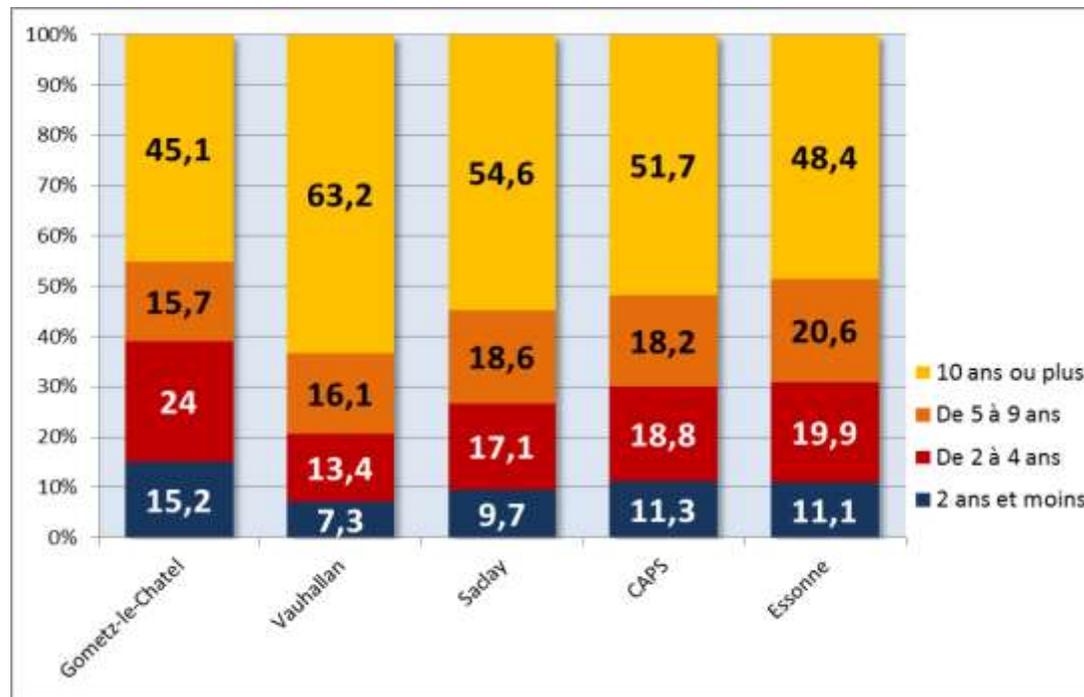
De nombreux ménages ayant récemment emménagé dans leur logement en raison de nombreuses constructions nouvelles ces dernières années

Les données INSEE les plus récentes montrent qu'en 2009 la moitié des ménages de la commune a été installée dans leur logement depuis 10 ans ou plus (45,1%). Toujours en 2009, de nombreuses personnes avaient emménagé récemment au sein de leur logement (39,2% depuis 4 ans ou moins dont 15,2% depuis 2 ans ou moins).

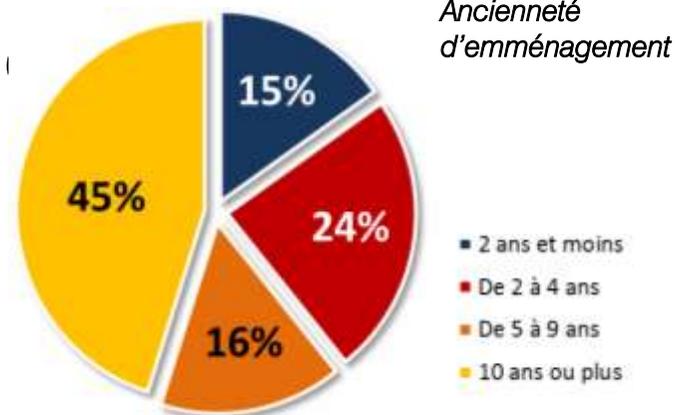
Les parts des ménages ayant emménagé depuis 2 à 4 ans (24%) et depuis 2 ans et moins (15,2%) étaient bien plus élevées que dans les communes voisines et qu'à l'échelle de la CAPS (respectivement 18,8% et 11,3%).

Ces chiffres s'expliquent en grande partie par une construction importante de nouveaux logements dans les années 2000, qui s'est poursuivi au cours de ces dernières années, ainsi que, dans une moindre mesure, par la rotation dans le parc existant.

Comparaison de l'ancienneté d'emménagement



Source : INSEE 2009



Source : INSEE 2009

6- Le logement social

Un parc en plein développement ces dernières années

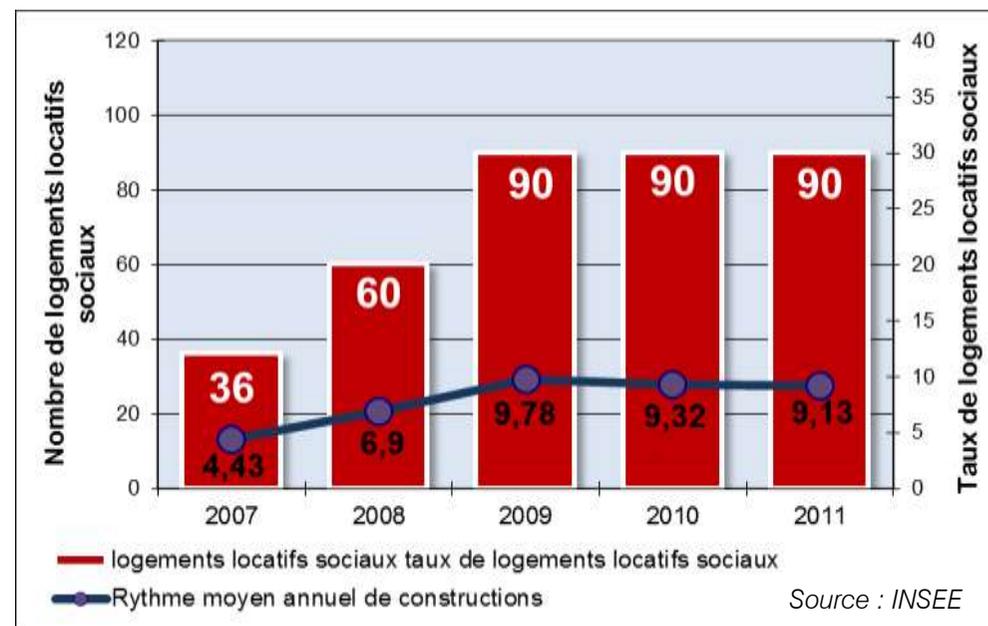
Plusieurs programmes ont vu le jour ces dernières années faisant passer le nombre de logements sociaux à 90 soit un taux de 9% alors qu'il n'était que de 4,4% en 2007.

Quatre autres opérations de constructions de logements sociaux, réalisées par le groupe ESSIA (et SNL pour route de Grivery), ont été réalisés récemment pour un total de 62 nouveaux logements :

route Neuve	11 logements
route de Chartres	9 logements
plaine des Delâchés	40 logements
1 route de Grivery	2 logements

Ces nouvelles constructions (achèvement des travaux dans le quartier des Delâches) ont fait passer le taux de logement social à 14 % environ du parc total de logements, soit plus de 150 logements sociaux en 2016.

Evolution du nombre de logements sociaux



Parc de logement social au sein de la commune

Bailleur social	logements
AEDIFICAT (rue des Thuillière et rue St Jean de Beaugard)	10
ANTIN RESIDENCES (52-54 route de Chartres)	26
ANTIN RESIDENCES (58-60 route de Chartres)	24
FONCIERE LOGEMENT (allée de la Source et allée du Lavoir)	30

7- Le marché de l'immobilier

Une pression importante sur le marché local

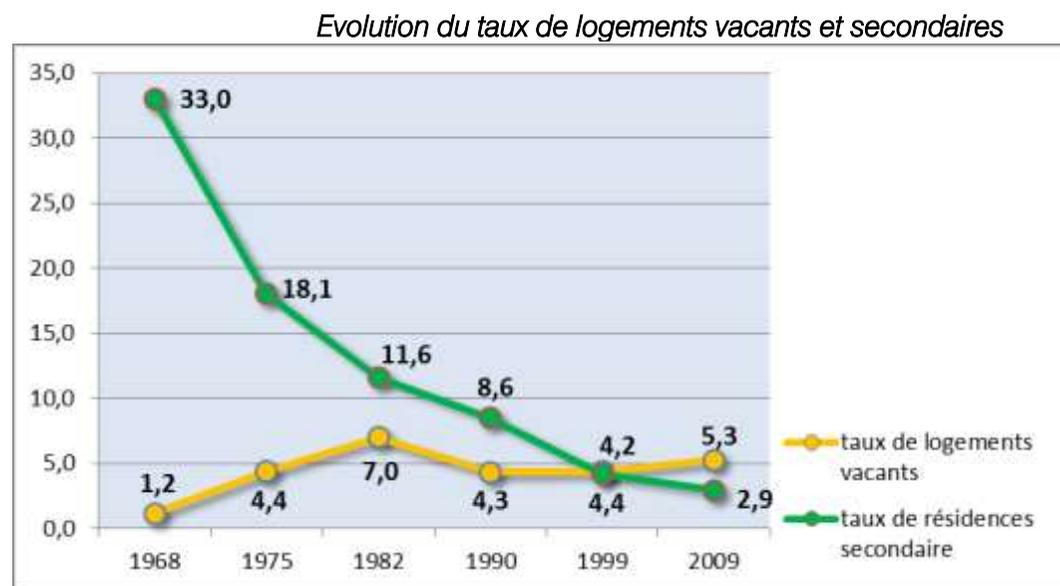
Logements vacants

Le taux de logements vacants s'est stabilisé entre 4 et 5% depuis 1990 ce qui est considéré comme un taux incompressible lié à la rotation naturel dans les logements.

Résidences secondaires

En revanche, la forte baisse du taux de résidence secondaire qui s'explique par la mutation de celles-ci en résidence principale reflète une certaine pression sur le marché de l'immobilier qui s'explique par le contexte local que ce soit à l'échelle de la région ou, plus localement, du plateau de Saclay et de la vallée de Chevreuse (développement économique, croissance démographique etc.)

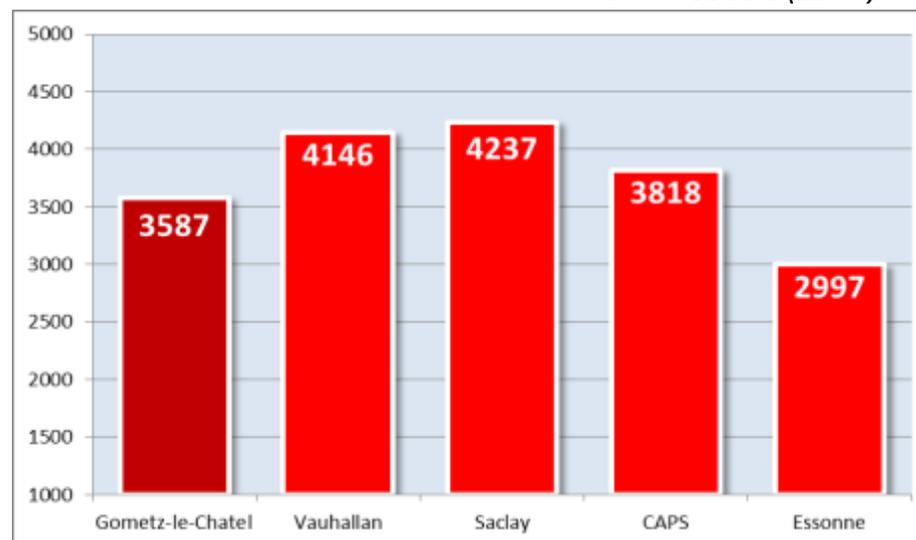
Source : INSEE 2009



Prix de l'immobilier

Le prix de l'immobilier est élevé à Gometz comparé au prix moyen à l'échelle du département. En revanche, le prix moyen du mètre carré est moins élevé que dans les communes voisines (Vauhallan, Saclay) ou qu'à l'échelle de la CAPS. Les impôts locaux sont très inférieurs aux communes voisines (Bures et Gif), et donc Gometz est recherché.

Prix immobiliers (au m²)



Source : agences immobilières

ENSEIGNEMENTS

- Le parc de logements a fortement augmenté entre 1999 et 2010, où le taux annuel moyen de construction a été le plus important depuis les années 1960.
- La part des grands logements est majoritaire (71% de 4 pièces et plus). Il en est de même pour les logements individuels (78%). Depuis une dizaine d'années, la production de nouveaux logements a permis une réelle diversification du parc.
- La diversification des logements s'est également effectuée à travers le développement du parc de logements sociaux qui est passé de 4,4% en 2007 à 9 % en 2013 et qui a atteint 14% en 2016.
- Ces dernières années, **l'effort de construction important** a permis de **diversifier le parc de logements**, a rendu possible **l'accueil de nouveaux habitants, le renouvellement et le rajeunissement de la population**, et a participé à une meilleure réponse aux besoins des habitants déjà installés dans la communes, mais aussi facilité le parcours résidentiel de nouveaux habitants.

C. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1- Gometz le Châtel, aux portes d'un pôle économique majeur

L'OIN Paris-Saclay

Gometz le Châtel se situe dans un territoire où des enjeux économiques majeurs à l'échelle de la Région ont été définis. En effet les communes de la CAPS, dont fait partie Gometz le Châtel, sont intégrées dans l'OIN Paris Saclay (Opération d'Intérêt National), créée en 2006, et qui identifie ce territoire comme un territoire d'enjeux pour le développement économique et notamment dans le domaine des sciences et de la recherche.

En août 2010 est créé par décret, en application de la Loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010, l'Etablissement Public de Paris - Saclay (EPPS). Le rôle de l'EPPS, qui regroupe 49 communes (dont les 11 communes de la CAPS) est de créer le cluster (regroupement, généralement sur un bassin d'emploi, d'entreprises du même secteur).

Paris-Saclay compte 657 000 habitants et 372 000 emplois. Il s'agit d'un pôle industriel important (10,6% des emplois) et surtout du deuxième pôle de recherche en France, avec 13% des effectifs de la recherche française qui y travaillent, derrière Paris centre. Les implantations prévues dans le cadre du projet Paris-Saclay devrait porter ce taux à près de 20%.

Des pôles d'emplois importants à proximité au sein desquels de nombreux actifs de la commune travaillent

Dans ce contexte de nombreux actifs travaillent en dehors de la commune, au sein des pôles d'emplois de Paris-Saclay.

En effet, seulement 11% des actifs de la commune exercent leur emploi à Gometz le Châtel. Près de 9 actifs sur 10 travaillent donc en dehors de la commune dont une majorité dans les pôles d'emplois proches :

- Le plateau de Saclay
- Les Ulis (le parc d'activités Courtaboeuf)
- Massy Palaiseau
- Saint-Quentin-en-Yvelines

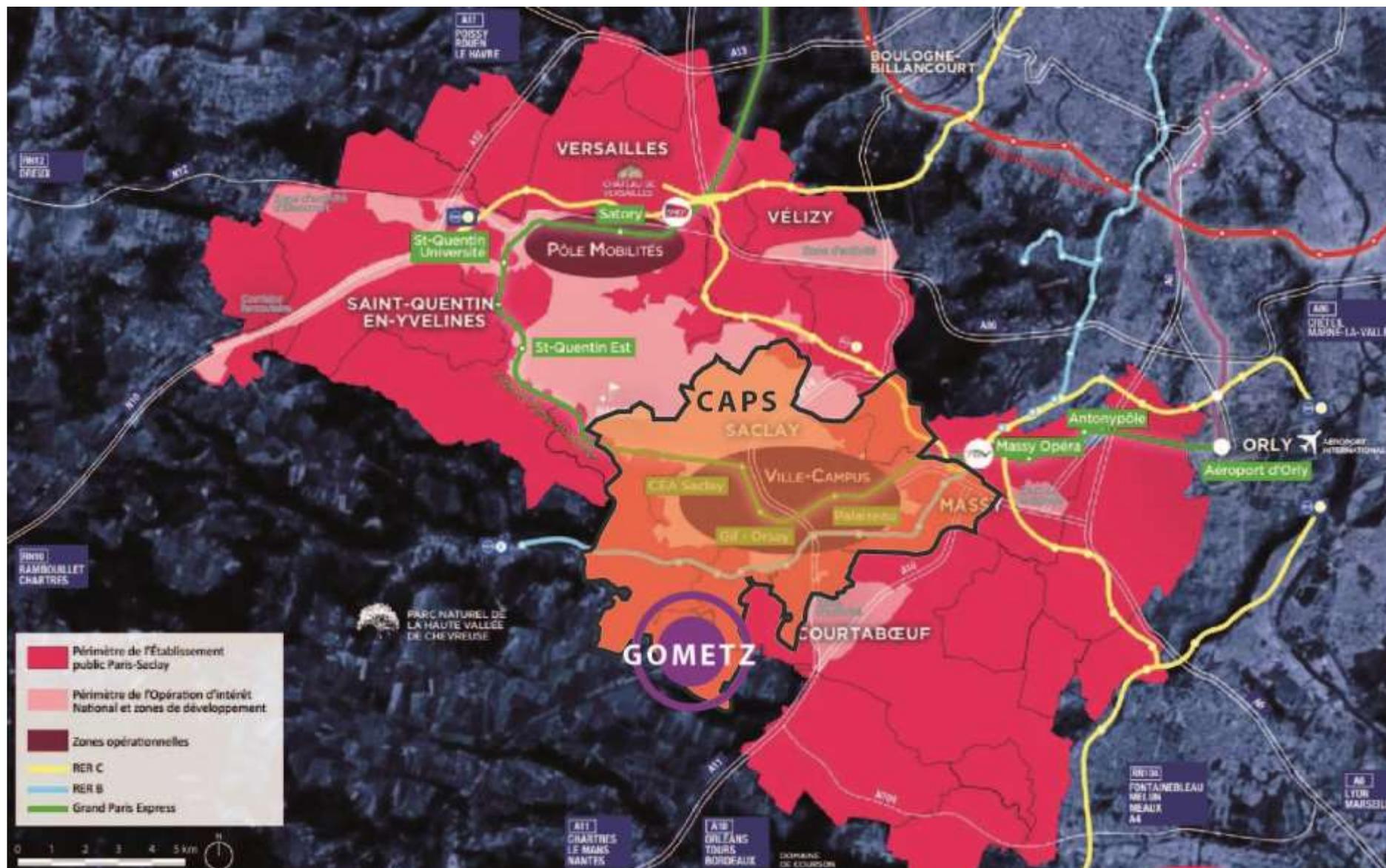


Parc d'activités Courtaboeuf



Plateau de Saclay

Gometz au cœur d'un territoire aux forts enjeux et dynamiques économique



2- Le nombre d’emplois

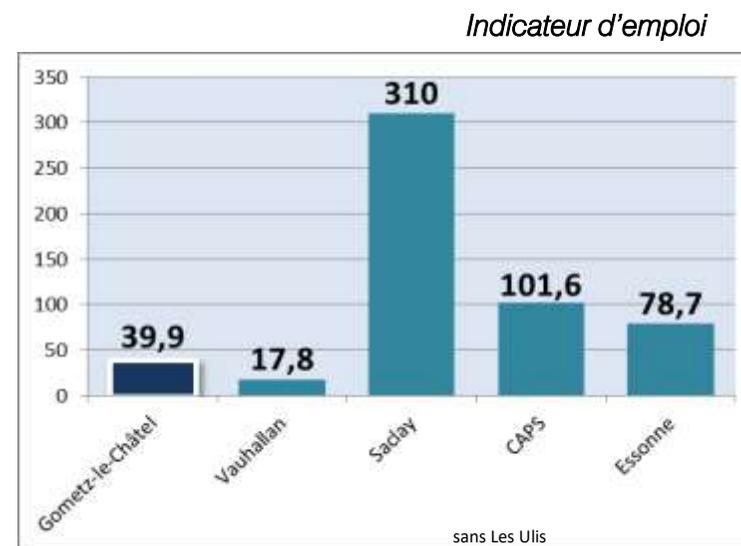
Une commune à dominante résidentielle qui accueille tout de même de nombreux emplois

Dans ce contexte, Gometz est une commune principalement résidentielle. Pour autant, l’activité économique est loin d’être absente et on dénombre de nombreux emplois au sein de la commune.

En 2012, la commune accueille 542 emplois au sein de son territoire ce qui est près de deux fois plus qu’en 1999 (278 emplois). Il y a donc eu de nombreuses créations d’emplois au cours de ces 13 dernières années. Parallèlement, le nombre d’actifs ayant un emploi a également augmenté mais dans des proportions moins importantes.

L’indicateur de concentration d’emploi³ (44,6 %) reste modéré, même s’il a augmenté depuis 1999 (31,7%). Il signifie qu’il y a, à Gometz, 4,5 emplois pour 10 actifs ayant un emploi en 2012 alors qu’il y en avait 3 en 1999.

	1999	2009	2012
Nombre d’emplois dans la commune	278	450	542
Actifs ayant un emploi résidant dans la commune	877	1 127	1216
Indicateur de concentration d’emploi	31,7	39,9	44,6



Source : INSEE 2009

La comparaison avec les communes voisines, la CAPS et l’Essonne montre que l’indicateur de concentration d’emploi reste relativement modéré à Gometz. Il est en effet 2 fois moins élevé qu’à l’échelle du département par exemple. Cependant, Gometz s’intègre à un territoire plus large très attractif et qui offre de nombreux emplois.

³ L’indicateur de concentration d’emploi (ou taux d’attraction de l’emploi) désigne le rapport entre le nombre d’emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l’attraction par l’emploi qu’une commune exerce sur les autres.

3- Les secteurs d'activités

Une majorité d'entreprises du secteur tertiaire

L'activité économique de la commune est dominée par le secteur tertiaire. Légèrement plus de 7 établissements économiques sur 10 (71,4%) sont dans le domaine des services et transports, commerces, ou administrations publiques, enseignement, santé, au 1^{er} janvier 2011 (INSEE).

Le secteur secondaire (industrie et construction) est important à Gometz le Châtel avec plus de 30 établissements au 1^{er} janvier 2011, soit près d'un tiers des entreprises de la commune (27%).

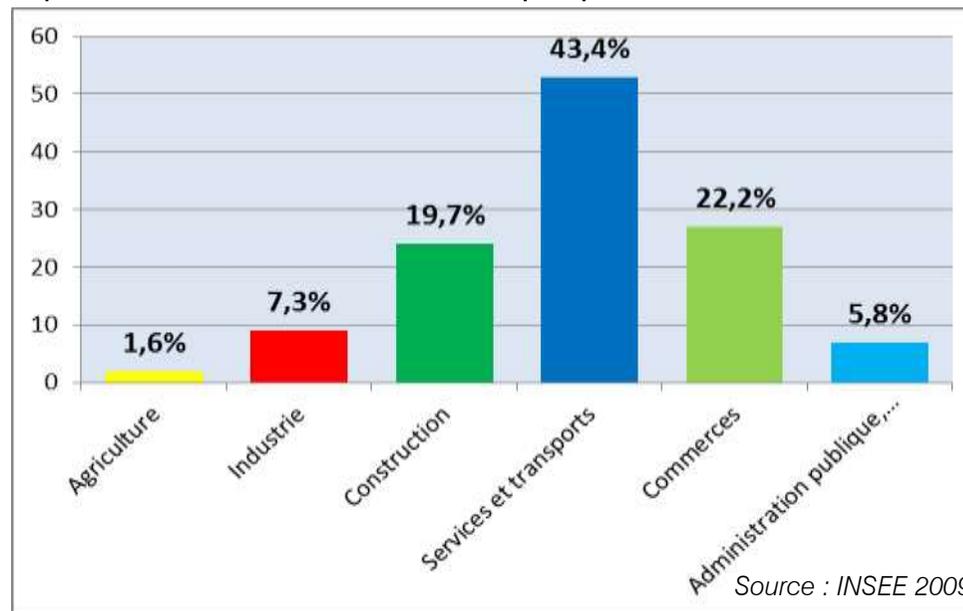
Une exploitation agricole a son siège sur le territoire communal.

De nombreux emplois dans le secteur tertiaire

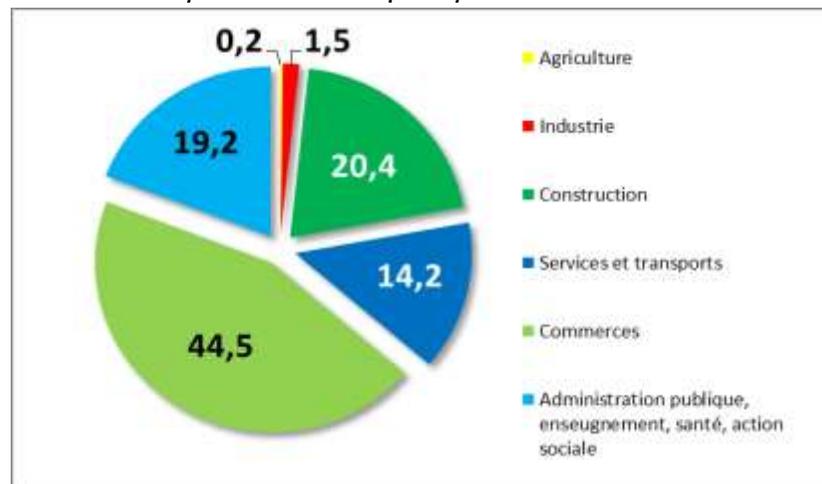
En termes d'emplois présents au sein de la commune, c'est également dans le secteur tertiaire qu'on en retrouve le plus. 78% des postes salariés présents dans la commune le sont dans le secteur tertiaire contre 22% dans le secteur secondaire.

Le secteur qui emploie le plus de salariés est celui des commerces (44,5%) ce qui peut s'expliquer en grande partie par la présence d'un Intermarché et d'un Jardiland qui emploient respectivement 35 et 25 salariés.

Répartition des établissements économiques par secteur d'activité



Répartition des emplois par secteur d'activité



Source : INSEE 2009

4- La taille des établissements économiques

Un tissu économique essentiellement composé de petites structures

La grande majorité des établissements économiques de la commune sont des petites structures de moins de 10 salariés. 9 établissements sur 10 (91,8%) ont en effet moins de 10 salariés dont 6 n'en ont aucun.

Ces entreprises ont en revanche un poids important en termes de postes salariés puisque 36% des postes salariés sont au sein de ces petites structures.

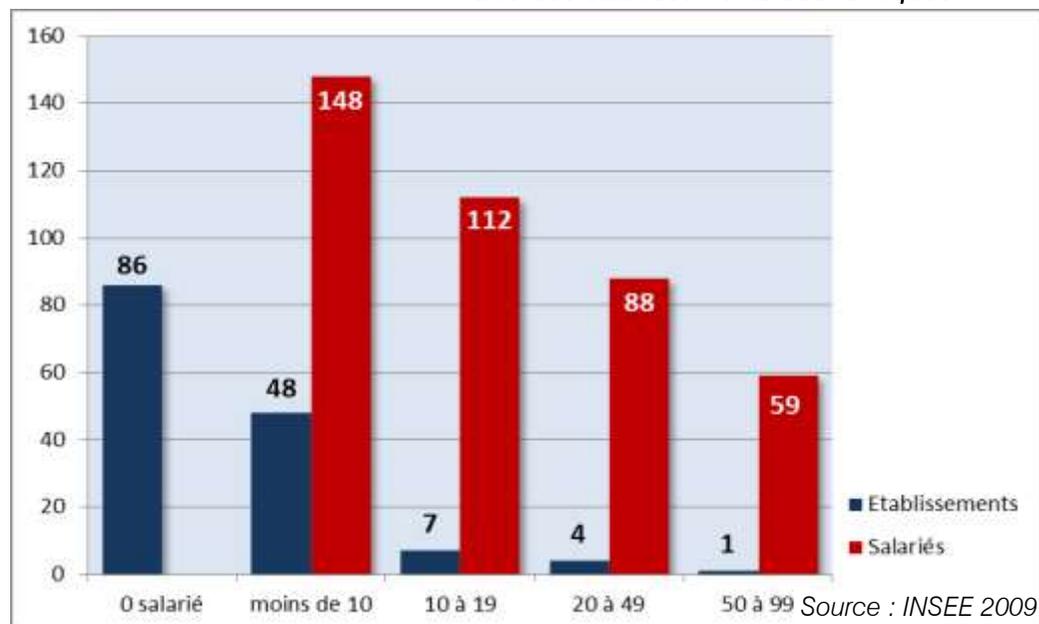
Malgré tout, quelques établissements de tailles plus importantes sont présents à Gometz. Il y a notamment 7 établissements de 10 à 19 salariés, 4 de 20 à 49 et un de plus de 50 salariés.

L'ensemble de ces 12 établissements regroupent la majorité des postes salariés présents dans la commune (64%).

Parmi les établissements qui emploient le plus de personnes on retrouve :

- Jardiland, 25 salariés
- Intermarché, 35 salariés

Taille des établissements économiques



5- Les zones d'activités économiques

2 zones d'activités sont présentes à Gometz le Châtel

Il existe 2 zones d'activités au sein de la commune ; les Hauts des Vignes et Les Delachés. Ces 2 zones d'activités regroupent la majorité des grandes structures présentes à Gometz et au sein desquels il y a une grande partie des emplois de la commune.

La zone d'activités Les Hauts des Vignes

Cette zone d'activités se situe à l'ouest du bourg, en haut de la route de Chartres au niveau du rond-point Saint-Nicolas. Cette zone d'activités accueille une dizaine d'entreprises dont la grande surface Jardiland. On y retrouve également un foyer d'accueil de jour d'adultes handicapés, les ateliers municipaux et un espace culturel. Les activités commerciales n'étaient pas initialement prévues dans le règlement de cette zone d'activités. Un détournement du règlement de cette zone a été opéré, avec la création de logements, ce qui pose notamment des problèmes de stationnement.

La zone d'activités Les Delaches

La zone des Delaches se situe au niveau de Saint Clair. Elle accueille une dizaine d'entreprises parmi lesquelles la société « Eaton » qui emploie plus de 50 salariés.



Zone d'activités Les Hauts des Vignes



Zone d'activités Les Delaches

ENSEIGNEMENTS

- Une demande forte de création d'entreprises
- Une demande d'accroissement de certaines sociétés présentes sur le territoire (Intermarché par exemple...)
- Des demandes de relocalisation d'entreprises
- Pression économique forte.

6- Le commerce

Un commerce de proximité inexistant mais une présence de grandes surfaces

Nombreux petits commerces du cœur de village ont fermé, notamment en raison de la présence de moyennes surfaces au sein de la commune ou à proximité.

Seuls un café-restaurant, un salon de coiffure, un garage auto et un bar tabac sont présents en haut de la route de Chartres.

En revanche, plusieurs commerces sont implantés sur le territoire. L'Intermarché, le long de la route de Chartres en entrée de ville, et le commerce « Biomonde » proposent une offre de commerce de bouche. Les autres moyennes et grandes surfaces sont des jardineries (Jardiland) ou des concessionnaires (Opel) par exemple. La commune compte également une pharmacie et une station-service sur le site d'Intermarché.

La volonté communale est de développer des commerces de proximité, et notamment d'implanter une boulangerie.



Commerces fermés en centre-ville



Supermarché Intermarché

ENSEIGNEMENTS

- Gometz le Châtel se situe aux portes d'un pôle économique majeur avec notamment l'OIN Paris-Saclay et doit trouver sa place dans ce contexte.
- Aujourd'hui la commune a une vocation à dominante résidentielle certaine. Pour autant, dans ce contexte spécifique, l'activité économique s'est développée et de nombreux emplois existent dans la commune (450 emplois en 2009 contre moins de 300 en 1999).
- Le secteur tertiaire est celui qui offre le plus d'emplois et notamment le commerce avec la présence d'un supermarché ou encore d'une jardinerie qui emploient à eux deux environ 60 salariés.
- Le commerce de proximité est peu présent dans la commune.

7 - L'agriculture

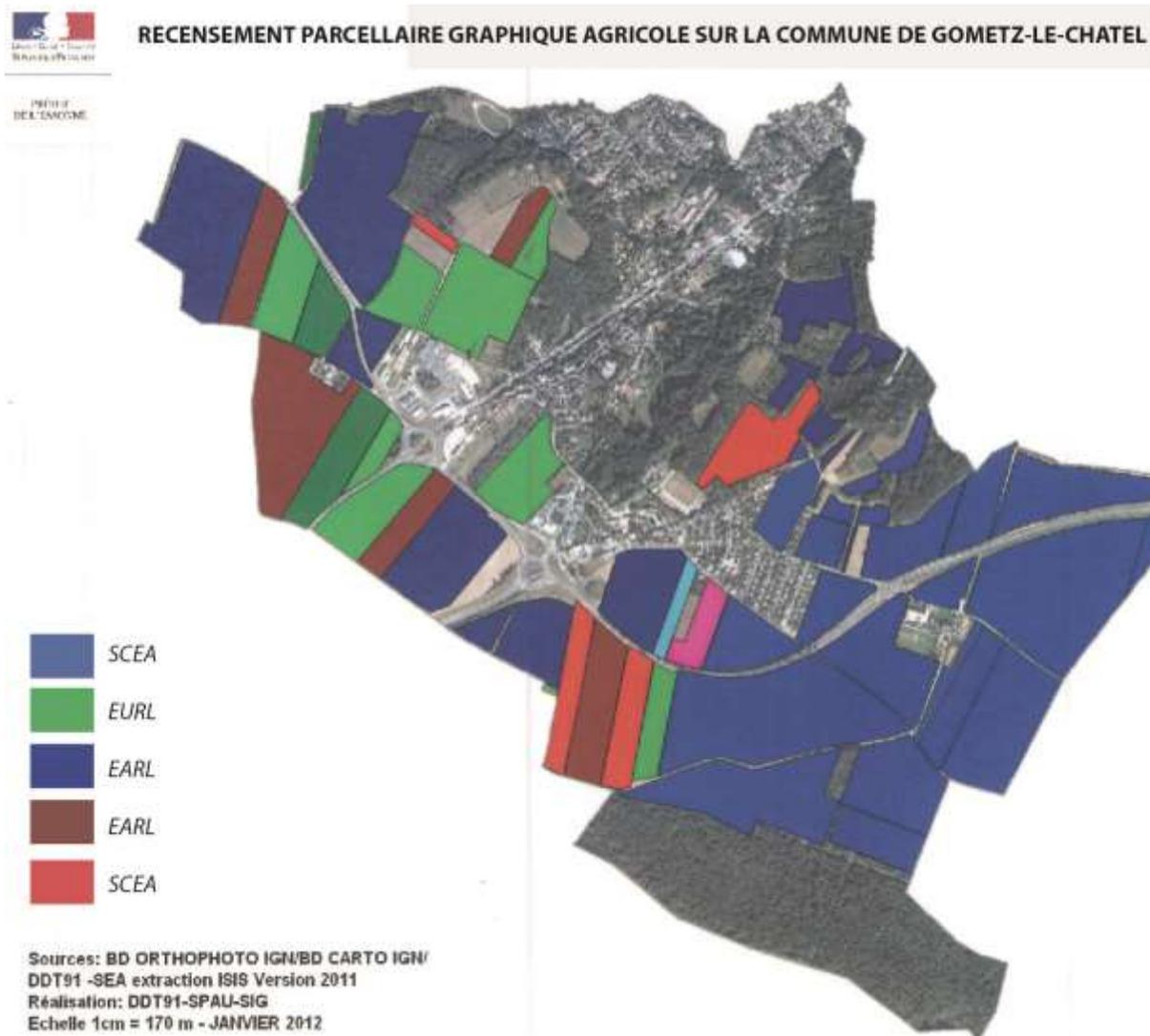
Une agriculture qui reste marquante dans le paysage de la commune

Le recensement agricole de 2010 indique que 2 sièges d'exploitation sont implantés sur le territoire communal. C'est deux fois moins qu'en 2000 où 4 exploitations étaient présentes à Gometz le Châtel.

Il ne reste plus, en 2013, qu'une seule exploitation pérenne sur le territoire communal.

280 ha de terres sont cultivés à Gometz le Châtel, ce qui représente plus de la moitié (55%) de la surface de la commune. La culture y est principalement céréalière.

Malgré la baisse du nombre d'exploitation, l'agriculture est dynamique sur le territoire où les terres sont particulièrement fertiles. Les exploitants sont localisés sur d'autres communes.

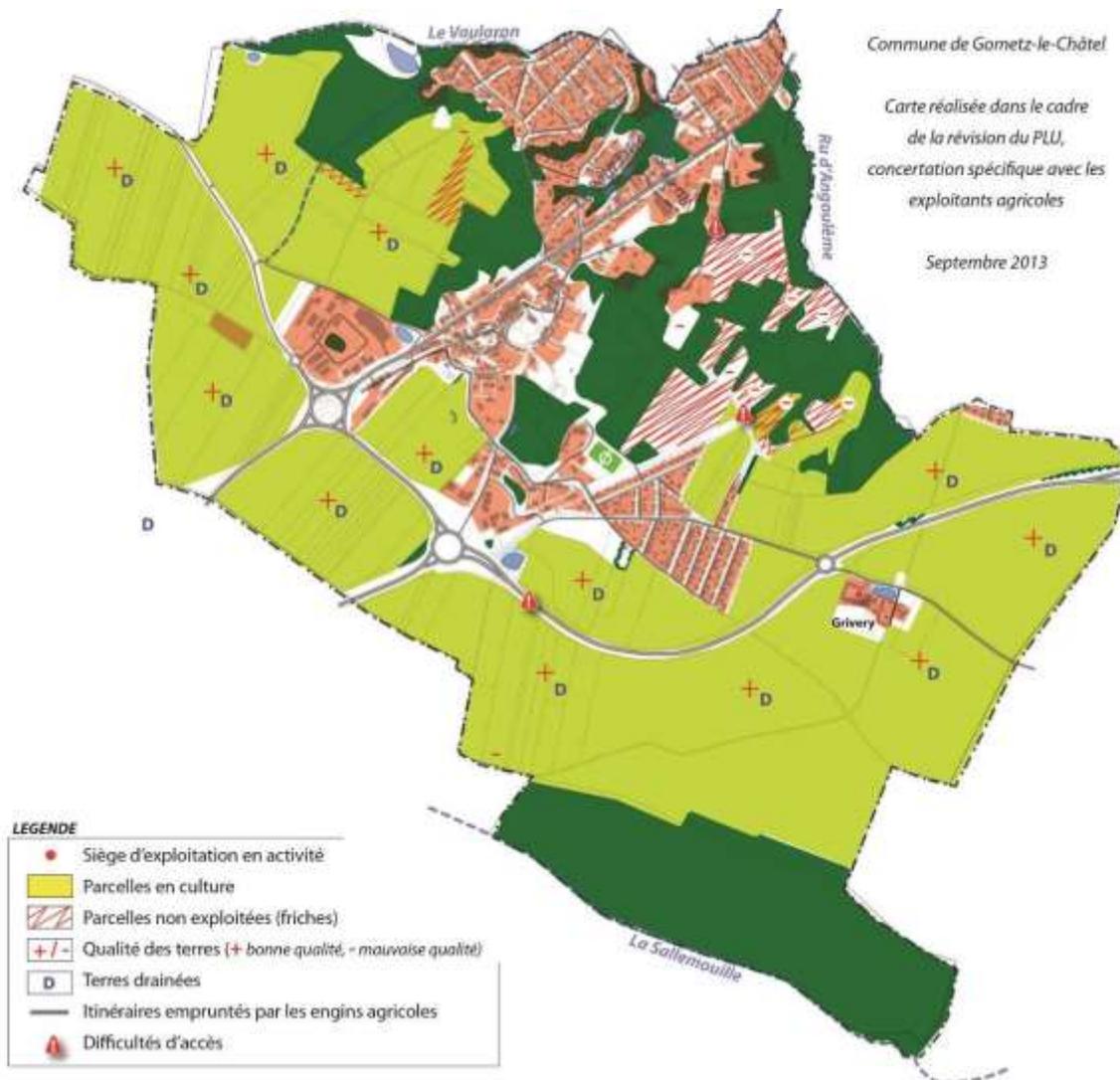


- Une seule exploitation agricole sur le territoire communal située dans le hameau de Grivery. Cette ferme importante réunit près de la moitié des terres agricoles de la commune, concentrées dans la partie sud-est du plateau de Gometz le Châtel.
- Les autres parcelles agricoles cultivées de la commune le sont par des exploitants de Gometz la Ville et Saint-Jean-de-Beauregard.

Synthèse de la carte de l'état des lieux de l'agriculture à Gometz le Châtel. Carte réalisée grâce à la participation de tous les agriculteurs exploitants sur la commune.

ENSEIGNEMENTS

- Les terres agricoles céréalières, en forme de croissant, composent la majeure partie des zones agricoles du territoire. Elles sont de bonne qualité et équipées de dispositifs de drainage.
- Une mauvaise qualité des terres pour la céréaliculture sur les zones à la topographie marquée, dans le secteur de la Justice et des Fauvettes, secteurs humides qui entraînent un désintérêt de la part des céréaliers qui placent ces terres difficilement cultivables en jachères. Ces terres présentent un intérêt pour l'agriculture de proximité, l'élevage ou d'autres formes d'agriculture périurbaines.
- Des difficultés d'accès aux terres agricoles rencontrées notamment chemin de la Justice.



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

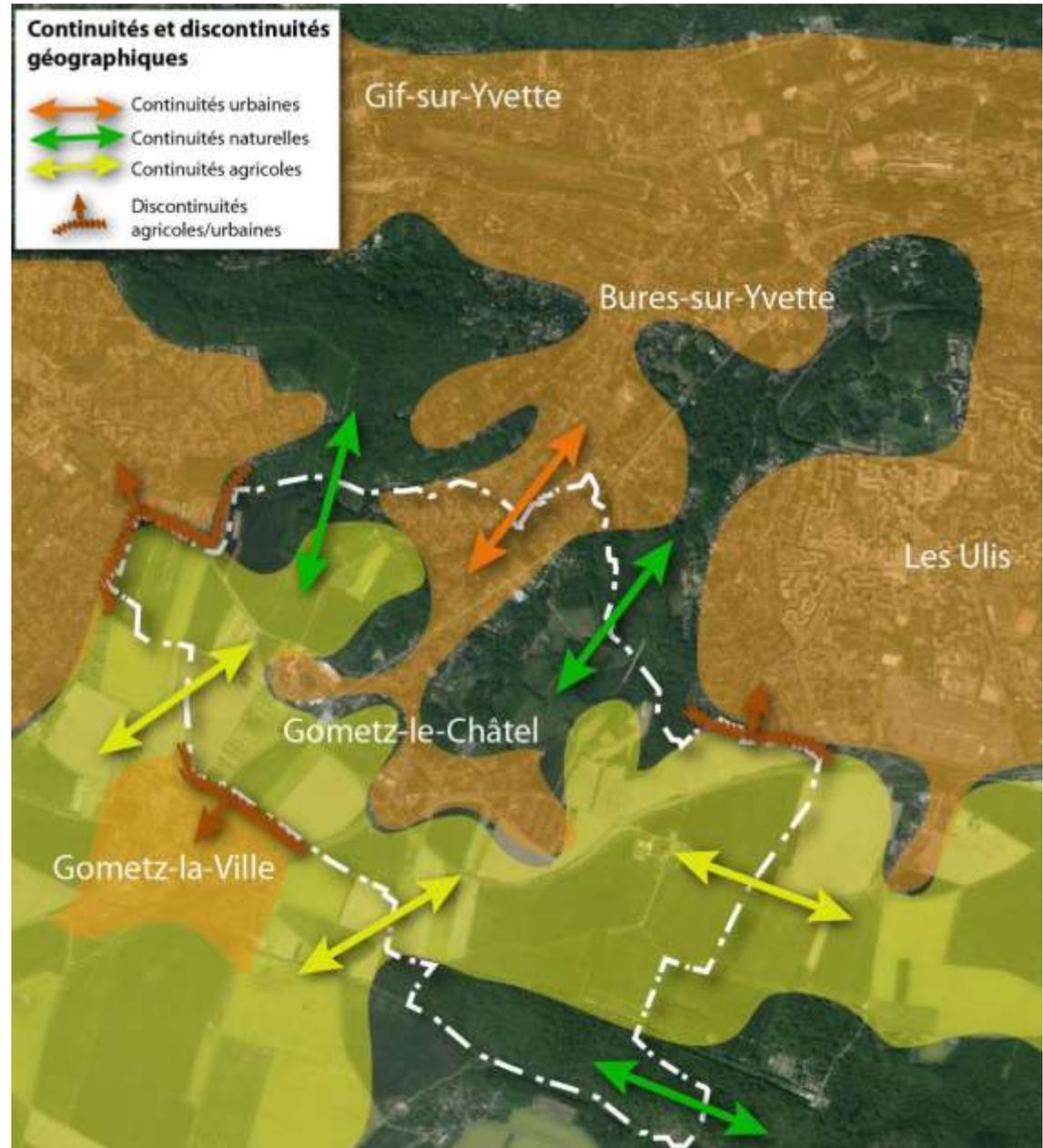
Introduction

La commune de Gometz le Châtel présente un territoire très particulier qui constitue la première rupture urbaine par rapport à la continuité d'urbanisation depuis Paris, matérialisée par une coupure agricole qui enveloppe la ville et ses quartiers.

La vision du territoire en matière d'environnement et de paysage reflète à fois d'une volonté de protection des éléments forts de la trame verte et bleue, et concomitamment d'assurer un développement maîtrisé de l'urbanisme afin, notamment, de répondre aux besoins en logements par une offre diversifiée, mais aussi d'adapter l'offre en équipements parallèlement au développement démographique.

Ce territoire de rupture s'explique en majeure partie par la géographie et le paysage d'un site particulièrement intéressant qui s'ouvre, par ses vallées, vers nord-est (Bures-sur-Yvette).

La topographie et le caractère humide des coteaux boisés insèrent l'urbanisation dans un écrin de verdure dont la préservation est primordiale dans l'objectif de confortation de l'identité territoriale et paysagère de Gometz le Châtel.



A. GEOGRAPHIE PHYSIQUE – CARACTERISTIQUES GENERALES

1 - La topographie

Gometz le Châtel, un village du Hurepoix caractérisé par des plateaux, coupés par des vallées abruptes

Le Hurepoix se caractérise fortement : c'est une alternance entre plateaux plats et pentes abruptes. Les transitions sont brutales, la jonction peut souvent se marquer sur une carte d'un trait sans épaisseur. Ces cassures du relief sont presque toujours renforcées visuellement par les plantations : on passe d'un paysage de plaine agricole cultivée à une frondaison, généralement étroite puisque la forêt s'enfonce rapidement derrière. De plus, les vallées sont plutôt rectilignes.

Les boisements effilochés sont caractéristiques du Hurepoix, reliant les massifs de Rambouillet et de Fontainebleau.

Les villages de cette région prennent place naturellement au fond des vallées (près des rivières et des sources des coteaux), voire à mi-pente comme Briis-sous-Forges ou Saint-Chéron et... Gometz le Châtel. Mais l'autre fait marquant du paysage est la propension des habitants d'autrefois à s'installer juste au rebord des plateaux.



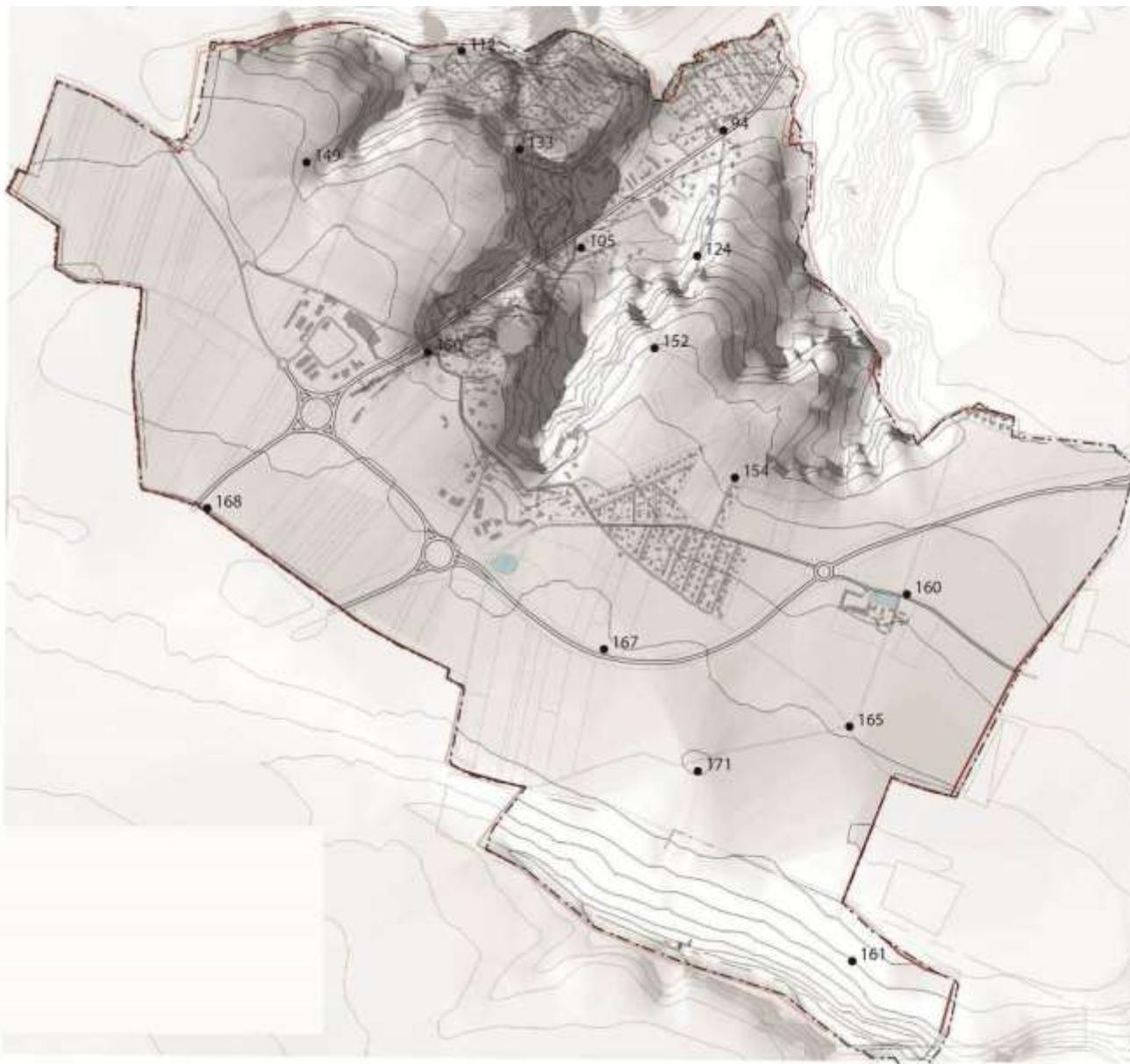
Le territoire se compose de trois entités topographiques : plateau, vallées et coteaux.

La majorité du territoire se situe sur un plateau très dénudé d'une altitude moyenne de 160 mètres qui appartient au plateau du Hurepoix, une extension de la Beauce.

La partie Nord de la commune est composée de plusieurs vallées, ceinturées par des coteaux aux pentes parfois abruptes, où se concentre la majorité des zones urbaines.

L'altitude moyenne est de 126 mètres, avec une altitude maximum de 171 mètres sur le plateau et un minimum de 83 mètres à l'exutoire de la vallée du Vaularon, soit un dénivelé total de 88 m, ce qui est important en Ile-de-France. La rupture de pente avec les coteaux s'effectue à une altitude d'environ 150 m, plongeant à environ 90 m dans la vallée, soit des coteaux fortement pentus, d'un dénivelé moyen de 60 m.

A l'opposé du territoire, dans le secteur boisé du Bois de la Brosse, une nouvelle rupture de pente est observée vers la vallée de la Sallemouille.



ENSEIGNEMENTS

- Les pentes importantes offrent des points de vue remarquables et une qualité paysagère à protéger
- La topographie est une limite déterminante pour l'implantation des sites d'urbanisation future
- Les dénivelés importants existants d'un quartier à l'autre ne sont pas favorables à l'utilisation du vélo



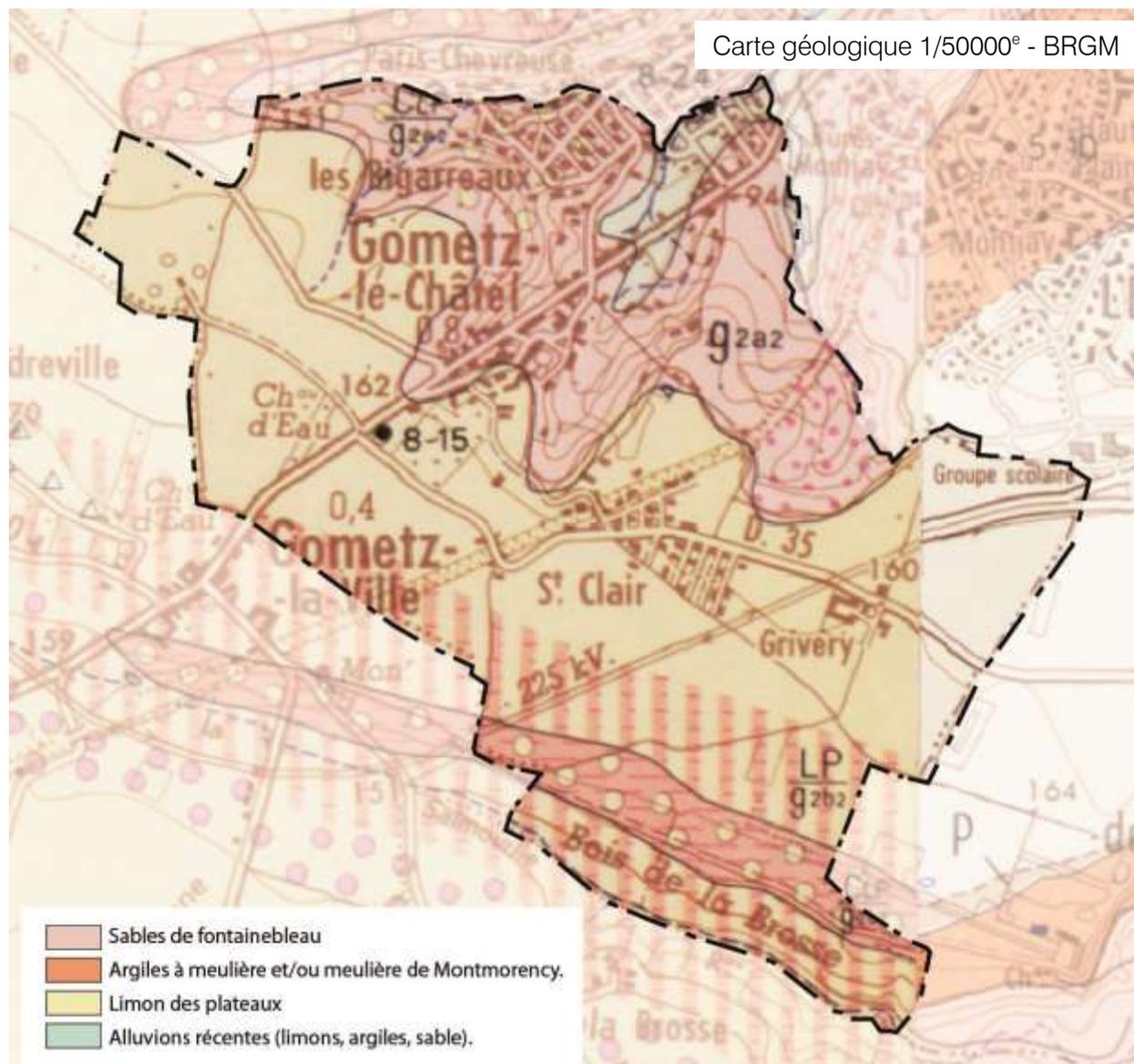
La pente des coteaux est parfois très forte, dépassant les 25 %

2 - La géologie

La commune de Gometz le Châtel fait partie du Nord du Hurepoix, plateau entre Beauce et Brie, entaillé par l'Yvette et ses affluents. Ce plateau est recouvert de limons loessiques très fertiles, s'étend sur de multiples couches géologiques disposées plus ou moins symétriquement de chaque côté de l'Yvette.

Le territoire communal est composé de 4 couches géologiques principales dont 2 couches superficielles. Elles datent principalement du tertiaire et plus particulièrement de l'Oligocène :

- La couche **g2a2** date du Stampien moyen, sous-étage de l'Oligocène. Elle correspond à des sables de Fontainebleau, accessoirement peu remanié (versant).
- La couche **g2b2**, Stampien supérieur, qui correspond à des argiles à meulière et/ou meulière de Montmorency.
- La couche **LP** (Limon des plateaux) correspond à une formation superficielle. C'est une roche sédimentaire détritique meuble formée par l'accumulation de limons.
- La couche **Fz** représente également une couche superficielle composée d'alluvions récentes (limons, argiles, sable).



L'eau qui s'infiltré dans les sables, alimente des lignes de source à la base des sables, au-dessus des argiles.

Cette structure géologique a conditionné le développement de la végétation. Sur les riches terres du plateau, l'activité agricole s'est développée essentiellement sous forme de culture. Les parties hautes et moyennes des versants des vallées sont recouvertes de bois. Les parties basses des versants ont été occupées par du maraîchage, vergers et prairies, avant d'être, progressivement, en partie urbanisées.

ENSEIGNEMENTS

- Une géologie qui se retrouve dans les constructions traditionnelles par l'utilisation des meulières et de l'argile (tuiles)
- Des limons des plateaux qui permettent une exploitation céréalière de qualité pour l'agriculture



La meulière est largement employée dans les constructions traditionnelles du village

3 - L'hydrogéologie et l'hydrographie et zones humides

Hydrographie, bassin versant et zone humide

Le territoire communal est traversé par 3 ruisseaux principaux pérennes :

- Le ruisseau le Vaularon se situe au nord de la commune, en zone urbanisée.

D'une longueur de 3,8 km, il est un affluent de l'Yvette. Il crée une limite naturelle avec la commune de Bures-sur-Yvette et prend sa source sur la commune. Il est alimenté par le ruisseau de Frileuse ainsi que par le ruisseau du Bourbonnais qui longe la zone humide de la Truie Pendue et qui se jette dans le Vaularon derrière les Grands Près.

- Le ruisseau d'Angoulême, délimite au nord-est le territoire communal avec la commune de Bures-sur-Yvette. Ce cours d'eau de 1,4 km est l'affluent principal du Vaularon et prend également sa source sur le territoire communal.

- Le dernier ruisseau présent sur la commune est celui de la Sallemouille qui délimite au sud le territoire avec la commune de Janvry. La Sallemouille fait l'objet d'un projet de PPRi.

Le Vaularon est sujet à de brusques et importantes variations de niveau en cas de précipitations orageuses. L'urbanisation des communes de Gometz le Châtel, de Gif-sur-Yvette, de Bures-sur-Yvette (sud) et le drainage des terres agricoles de augmentent fortement le débit du ruisseau de Frileuse et du Vaularon.



Carte hydrographique

Les ruisseaux d'Angoulême et de la Sallemouille traversent essentiellement les espaces boisés du territoire communal.

D'après une étude de la DRIEE Île-de-France sur l'état écologique des cours d'eau, la qualité de ces 3 ruisseaux a été identifiée comme médiocre. Ce résultat est dû à l'infiltration et au ruissellement de produits phytosanitaires du plateau agricole.

Les zones humides

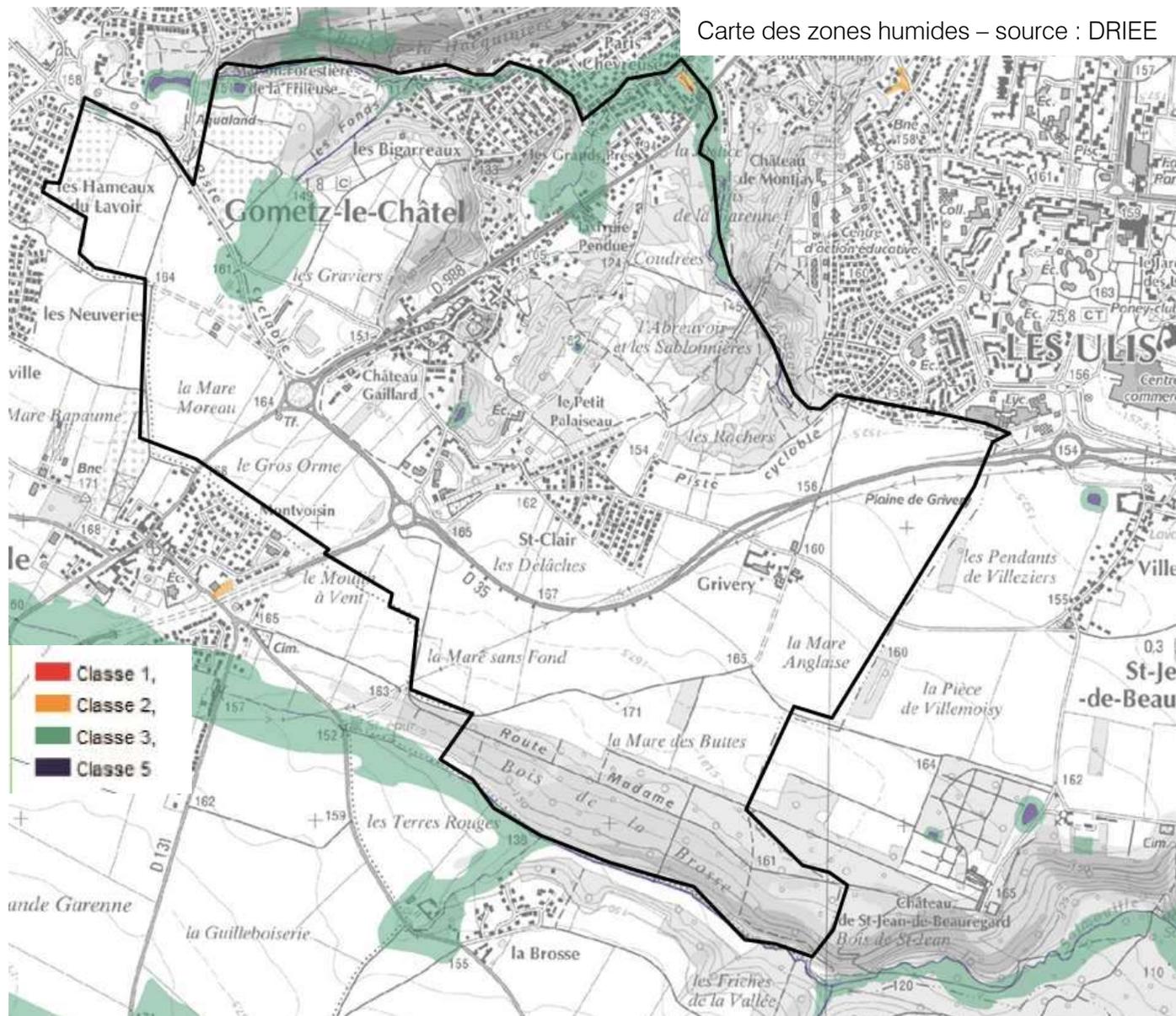
Les zones humides sur le territoire communal sont dues aux réseaux hydrographiques et à la présence de plans d'eau.

La loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides ainsi : ce sont des terrains, exploités ou non, inondés ou gorgés d'eau douce de façon permanente ou temporaire ; la végétation y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Longtemps décriées, accusées d'être nuisibles à l'agriculture, voire à la santé des hommes et des animaux, les zones humides sont, aujourd'hui, reconnues pour leur valeur, en particulier suite à leur raréfaction.

Outre leur intérêt pour la biodiversité, que ce soit pour la faune ou pour la flore, elles sont également indispensables à une bonne gestion de l'eau. Elles retiennent l'eau en période de crue, la restituent à l'étiage et participent à son

Carte des zones humides – source : DRIEE



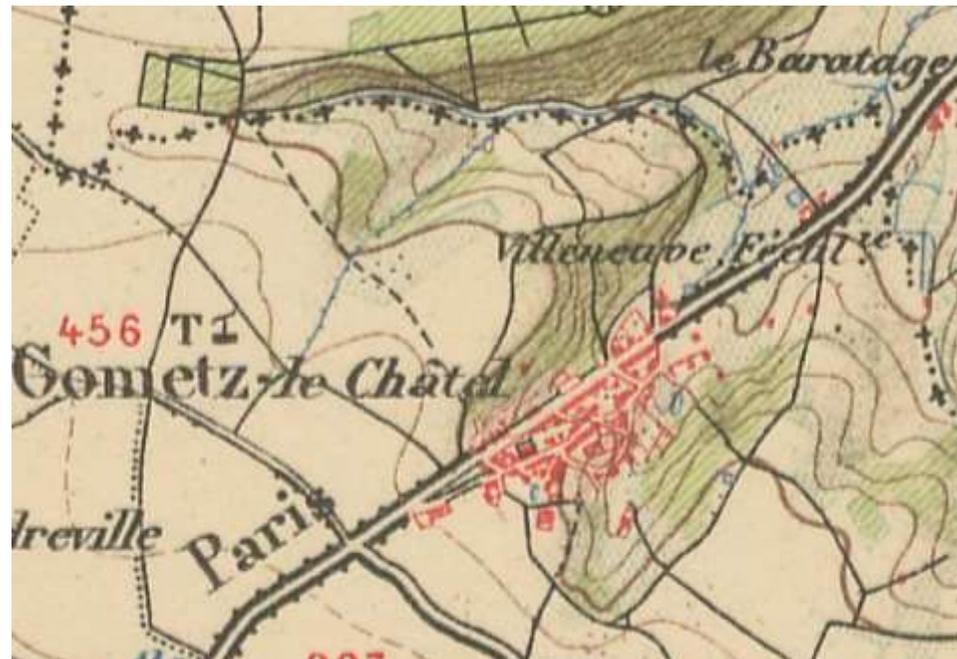
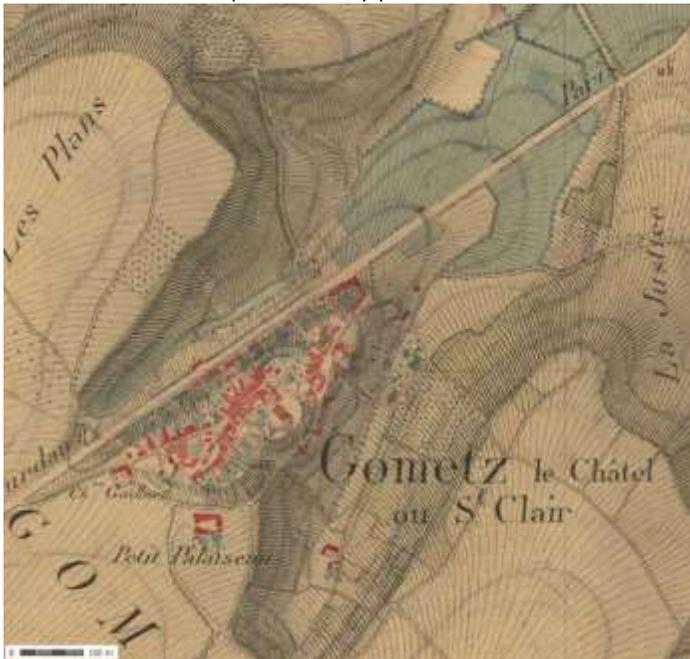
épuration, contribuant ainsi à la qualité des rivières.

On distingue 3 classes de zones humides sur la commune (cf. carte page précédente) :

- Zone humide de classe 2 (jaune), située au nord du territoire qui correspond à une zone dont le caractère humide ne présente pas de doute.
- Zone humide de classe 3 (vert), qui est la plus présente sur le territoire. Cette zone est supposée humide grâce aux informations existantes qui restent à vérifier et dont les limites sont à préciser.
- Zone humide de classe 5 (violet), représentée de façon ponctuelle sur le territoire, correspondant à des zones en eau (plan d'eau).

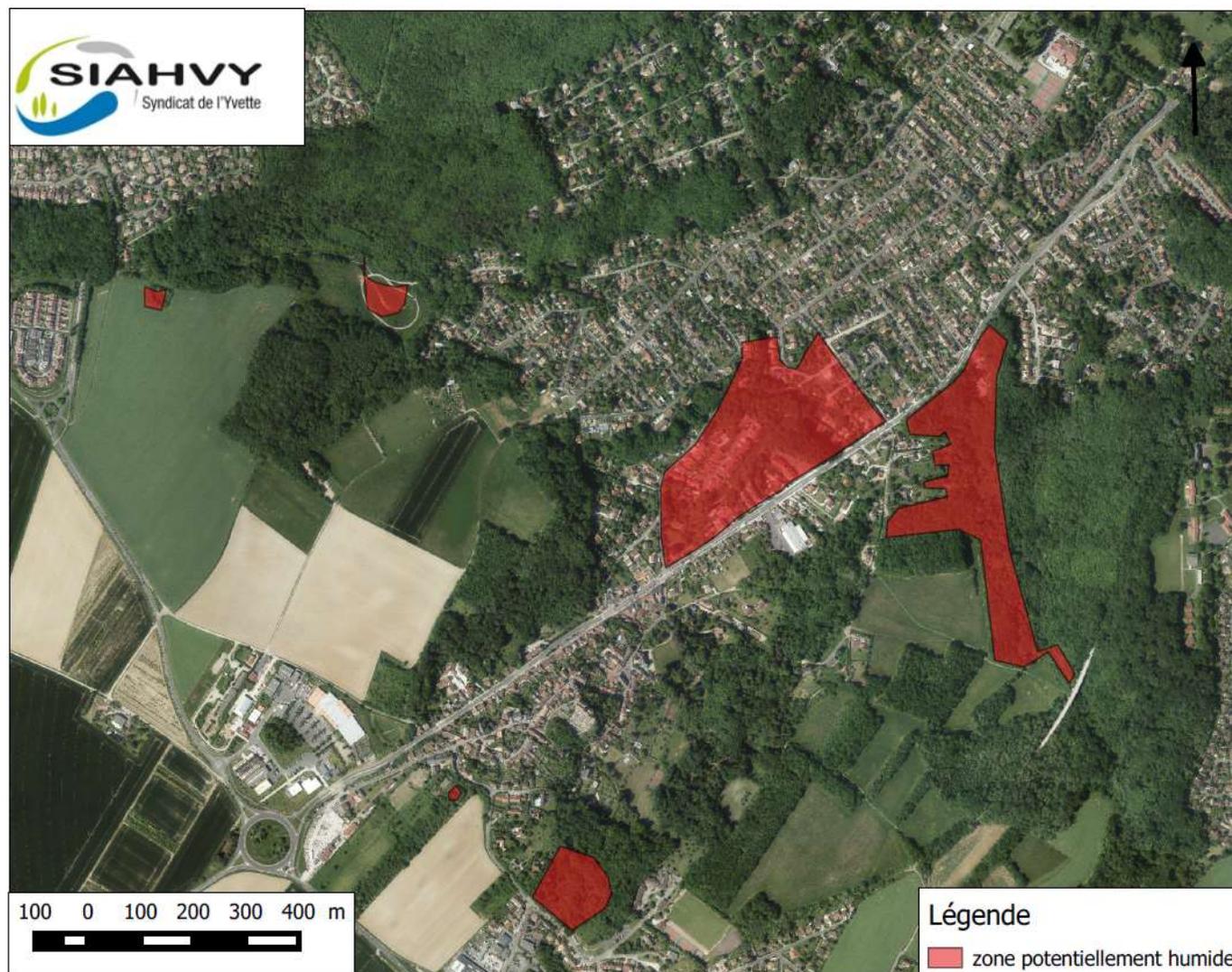
Le réseau hydrographique de la commune est peu développé, mais reste un élément naturel fragile. Dans le cadre de son PLU, la commune devra prendre en compte les thématiques liées à l'eau afin de préserver la qualité des réseaux hydrographiques et de ses zones humides. Les objectifs fixés par le SAGE Orge-Yvette devront aussi être pris en compte dans le PLU.

Les cartes historiques font apparaître des zones humides dans le secteur des Grands-Prés notamment.



Carte de l'Etat-major - vers 1820 – IGN
(à gauche)

Carte topographique des environs de Paris – 1906 – IGN
(à droite)



Le SIAHVY (avec la participation du Conseil départemental et de la cellule du SAGE Orge-Yvette) est en cours d'étude sur les zones humides et potentiellement humides. Un pré-repérage issu d'analyse de terrain a permis d'aboutir à une cartographie. Les fonds de vallée, notamment le secteur des Grands-prés (anciens marécages) sont référencés comme zones potentiellement humides. Les conclusions définitives de cette étude doivent être exposées fin 2017. Il s'agira alors de tirer le bilan de ces résultats pour assurer la protection réglementaire de ces secteurs particulièrement sensibles et protégés par le Code de l'environnement.

Le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et son programme de mesures sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine.

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

la diminution des pollutions ponctuelles ;

la diminution des pollutions diffuses ;

la protection de la mer et du littoral ;

la restauration des milieux aquatiques ;

la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;

la prévention du risque d'inondation

Le SDAGE 2016-2021 du Bassin Seine-Normandie, complété d'un programme de mesures, a été adopté en novembre 2015. Le PLU devra également être compatible ou rendu compatible avec les orientations du nouveau SDAGE 2016-2021 (article L131-7 du Code de l'urbanisme).

L'objectif d'atteinte de qualité des cours d'eau

	Unité hydrographique	Etat global à atteindre	Etat écologique à atteindre	Etat chimique à atteindre
La Seine	Seine Parisienne	Bon état d'ici 2021	Bon état d'ici 2021	Bon état d'ici 2021

Le SAGE Orge-Yvette

La commune de Gometz le Châtel est inscrite dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette. Son bassin s'étend sur deux départements (Essonne et Yvelines) d'une superficie de 950 km² et englobe 116 communes où vivent environ 728 000 habitants. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 9 juin 2006, et entré en révision en 2010.

En raison d'une forte pression urbaine et agricole sur l'ensemble du bassin versant, le SAGE fixe les grandes orientations pour une gestion globale de l'eau. Les objectifs principaux sont :

- Restauration et entretien des milieux naturels liés à l'eau
- Maîtrise des sources de pollutions
- Gestion du risque inondation
- Alimentation en eau potable

ENSEIGNEMENTS

- Une hydrographie localisée dans la vallée et sur les coteaux humides ; quasiment absente de tout le secteur de plateau hormis les mares et les bassins de rétention des eaux pluviales.

La présence de l'eau valorise les paysages et constitue un élément écologique fort de la trame bleue

- Hydrographie et topographie provoquent des risques d'inondation autour du Vaularon. Il existe un aléa cumulé du ruissellement des eaux d'origine agricole et de l'urbanisation et du risque de remonté des nappes.
- « Autour du ru du Vaularon, il conviendra de préserver et maintenir les secteurs potentiellement inondables de toute nouvelle urbanisation » (PAC)
- Un enjeu important de préservation des zones humides

4 - Le climat

La commune de Gometz le Châtel, comme l'ensemble de l'Ile-de-France, est sous l'influence d'un climat océanique dégradé, caractérisé par des températures plutôt douces et une pluviométrie modérée.

Les relevés proviennent de la station météorologique la plus proche, à savoir celle de Villejust. A noter qu'il existe un poste d'observations météorologiques Météo France sur le plateau, rue Saint-Nicolas.

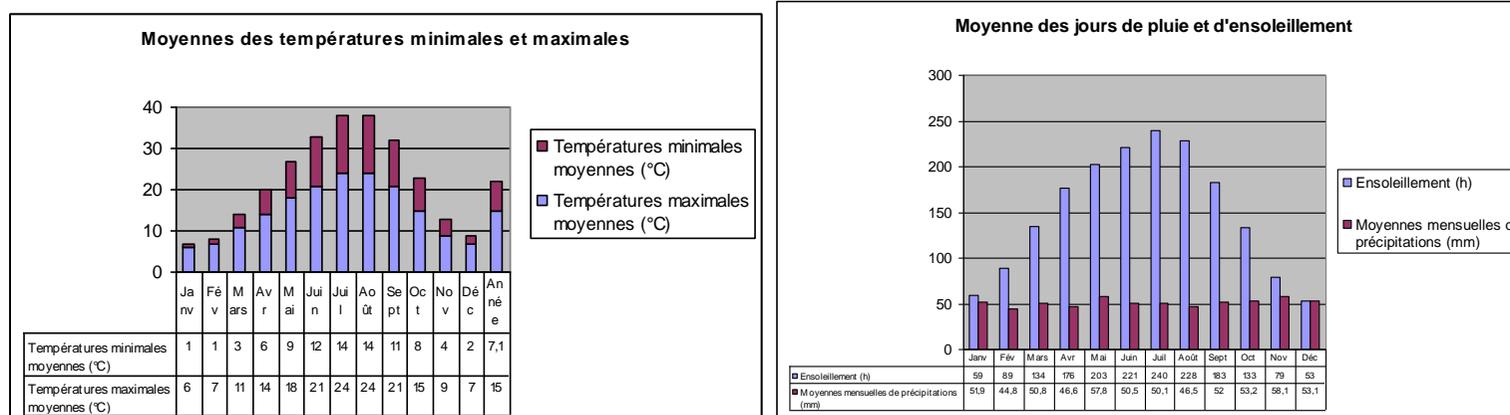
En moyenne, la température relevée s'établit à 11,2°C avec une maximale de 14,8°C et une minimale de 7,1°C. La température réelle maximale intervient en août avec 24°C et la minimale en janvier avec 1°C. Elle se distingue de Paris par un écart constant de température de -2°, qui s'explique notamment par la différence de densité urbaine entre la capitale et sa banlieue. L'influence du climat continental engendre des records extrêmes avec -15,8°C relevés le 17 janvier 1985 et 38,2°C le 1er juillet 1952.

L'ensoleillement est comparable aux régions du nord de la Loire avec 1 798 heures en moyenne sur l'année, et les précipitations sont également réparties avec une moyenne de 50 millimètres par mois et un total de 615,4 millimètres de pluie par an. La présence de relief et de coteaux disposés en vis-à-vis n'exposent pas toutes les parties de la commune aux mêmes rayonnements. Ainsi Les Bigarreux et Paris Chevreuse sont exposés au sud-est, ce qui est optimal, à la différence du bourg qui est plutôt exposé au nord. Sur le plateau, Saint Clair ne présente pas de relief particulier, son exposition est donc moyenne.

Le record de précipitations a été établi le 17 juin 1970 avec 78,9 millimètres tombés en vingt-quatre heures.

Les vents dominants sont d'orientation sud-ouest.

Les brouillards, phénomènes d'inversion thermique entre le sol, l'eau et l'air sont parfois présents en fond de vallée et sur les plateaux.



Source : Météo France – station de Villejust

ENSEIGNEMENTS

- Un climat globalement peu contraignant optimisé par la topographie qui permet un bon ensoleillement du territoire communal.
- Le potentiel de développement des énergies renouvelables, notamment solaire, est important.

B. LE CADRE NATUREL

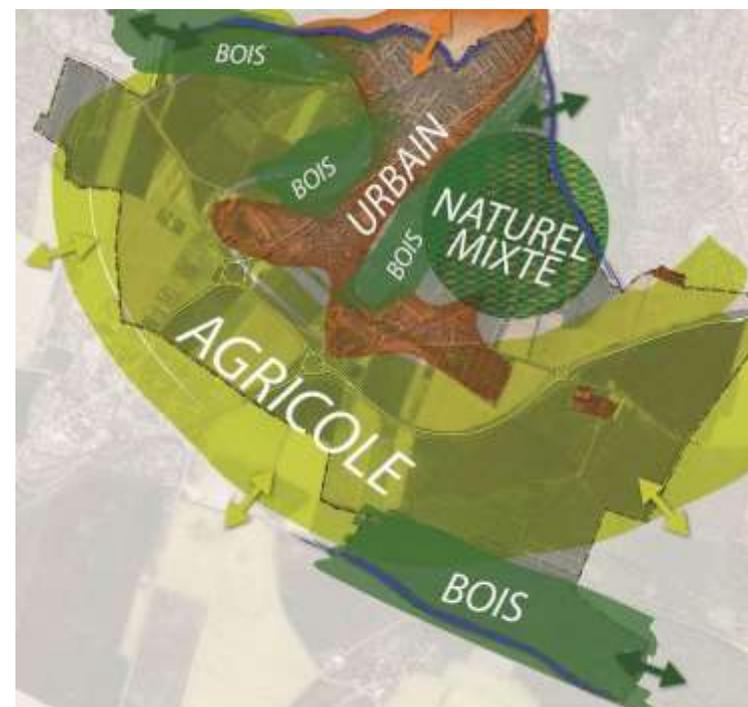
1 - Les habitats naturels - la trame verte et bleue

Les grandes entités naturelles, agricoles et urbaines

La commune de Gometz appartient à l'entité géographique du plateau du Hurepoix située dans la vallée de l'Yvette.

Le territoire communal se caractérise par de grandes entités naturelles:

- Une vaste zone agricole sur le plateau en forme de croissant enserrant la zone urbaine à l'ouest et au sud.
- Des coteaux souvent boisés qui délimitent la rupture avec le plateau où la pente atteint parfois plus de 25%.
- Une zone naturelle mixte présentant un patchwork de zones naturelles et agricoles peu ou plus cultivées (friches).
- Une zone urbaine en forme de fer à cheval, qui fait le lien entre les espaces naturels et agricoles.
- Le fond de vallée, relativement plat du Vaularon situé au bas de la côte de la route de Chartres.



Les grandes entités naturelles, agricoles et urbaines

La trame verte et bleue

La trame verte et bleue

Il s'agit d'une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un vaste réseau de territoires reliés entre eux, tant au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. On parle de continuités écologiques.

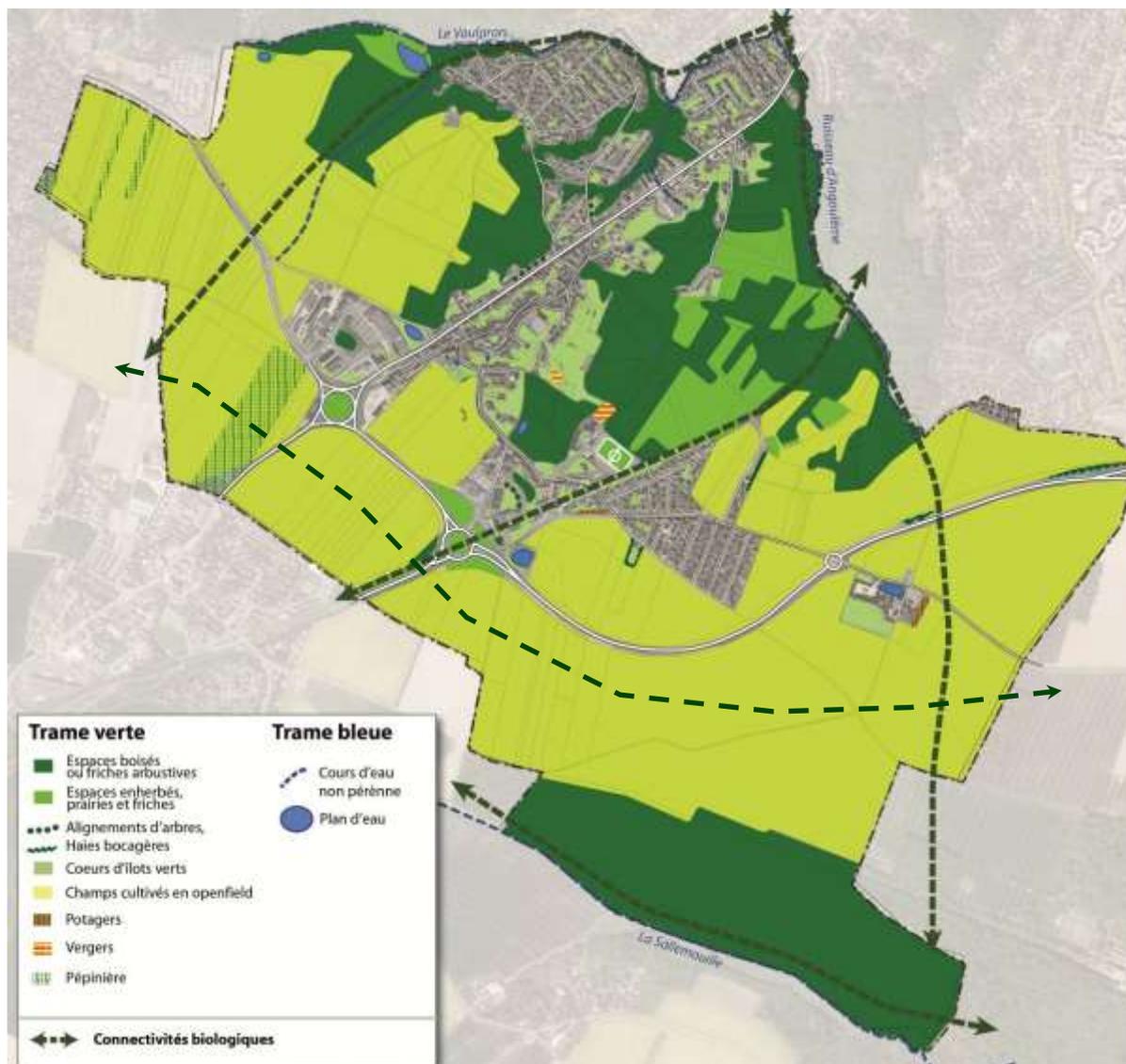
Elle inclut deux composantes indissociables l'une de l'autre, le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies etc.) et le bleu qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais etc.).

L'objectif est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en garantissant la libre circulation de la faune et de la flore, menacée aujourd'hui par la fragmentation croissante du territoire. En plus de ces fonctions écologiques, la trame verte et bleue assure des fonctions paysagères (qualité et diversité) et sociales (cadre de vie, support de modes de déplacements doux etc.).

La trame bleue est structurée par des ruisseaux qui forment les limites communales nord, nord-est et sud, respectivement le Vaularon, le Ruisseau d'Angoulême et la Sallemouille.

Les espaces agricoles

Le territoire communal est dominé par les terres agricoles qui représentent plus de 50 % de la superficie totale de la commune. La culture traditionnelle type céréaliculture est largement dominante, caractérisée par ses vastes étendues de type openfield. Elle est complétée par des pépinières, et par quelques vergers et potagers.



Trame verte et bleue et continuités écologiques

5 principales continuités écologiques sont repérées :

- Au sud, le bois de la Brosse et la Sallemouille d'orientation Ouest-Est,
- Du bois de la Brosse au sud, vers le Vaularon tout au nord, en passant par les espaces ouverts agricoles et la ripisylve du ruisseau d'Angoulême,
- L'ancienne ligne de chemin de fer : continuité fragmentée mais portée par la CAPS pour y réaliser des cheminements doux et des aménagements paysagers,
- Des espaces agricoles du plateau Ouest aux berges du Vaularon en passant par les coteaux boisés,
- Les espaces ouverts agricoles sur le plateau qui s'ouvrent de part et d'autres à l'est et à l'ouest (favorable à l'avifaune notamment).

Plusieurs types d'habitats naturels sont présents sur la commune. Ils font partie intégrante de la trame verte et bleue. Les espaces liés à l'hydrographie ont déjà été analysés dans le chapitre précédent en tant qu'unité de géographie physique. Les espaces agricoles sont traités dans le chapitre « L'agriculture » précédemment exposé. Deux habitats naturels méritent une attention particulière tant ils jouent un rôle déterminant dans l'implantation de l'urbanisation et la richesse biogéographique : il s'agit des boisements en coteaux et du secteur Justice / Fauvettes.



Boisements en coteaux vus depuis la route de Chartres – Boisements humides au sud-ouest de la rue de Chartres

Les bois

Les espaces boisés représentent environ 117 hectares. Le Conseil Général de l'Essonne a répertorié deux Espaces Naturels Sensibles sur la commune. Les **Espaces Naturels Sensibles** des départements (**ENS**) sont un outil de protection des espaces naturels. On distingue les zones de recensement et les zones de préemption par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le Code de l'urbanisme : la commune dispose également d'un droit de préemption sur ces espaces. De plus, la majeure partie des espaces boisés de la commune sont des espaces naturels remarquables à préserver (référence à la loi LAAF) qui bénéficient d'un classement au titre des espaces boisés classés.



Le secteur Justice / Fauvette – Boisements intermittents entrecoupés de parcelles agricoles

Il s'agit d'un secteur constitué d'une mixité d'espaces forestiers et de friches herbeuses et arbustives, avec un affleurement de zones humides.

La topographie est marquée laissant découvrir des points de vue remarquables.

Le viaduc des Fauvettes reste un élément fort du paysage et attractif pour les sports et loisirs (escalade).

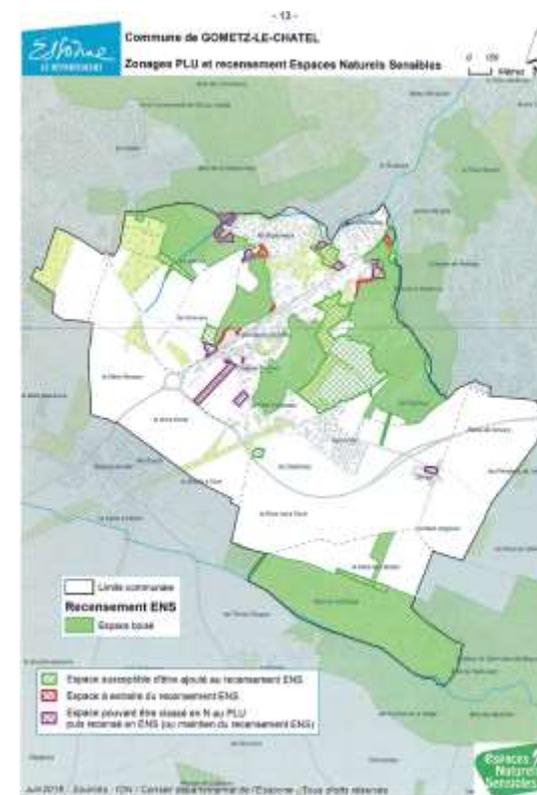
L'espace est difficilement cultivable en grande culture en raison de problèmes d'accès pour les engins agricoles de grande taille.

L'ancienne ligne de chemin de fer constitue une coupure paysagère mais surtout une coupure pour les engins agricoles.

L'espace intérieur entre le chemin de la Justice et la voie verte est donc souvent enfriché.

Cependant, bien que peu propice à la céréaliculture « industrielle », ce secteur présente tout de même un intérêt agronomique qui pourrait être exploité différemment. Il s'agit d'une zone préférentielle de développement de l'agriculture périurbaine, de proximité, et au maraîchage.

Ce secteur pourrait accueillir des élevages extensifs, des ruches, ou bien encore des vergers, etc. Ce secteur mérite une réflexion à part entière.



2 - Les outils d'inventaire de biodiversité

Inventaire des espaces naturels et de la biodiversité

Le territoire ne comprend ni réserve naturelle, ni site Natura 2000 qui sont, en France, les niveaux les plus hauts de protection des espaces naturels.

Toutefois, la topographie et l'hydrographie, ainsi que la couverture végétale ont favorisé le développement d'habitats spécifiques favorables au développement d'une faune et une flore protégées.

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il distingue :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...). Il n'a toutefois pas de portée juridique directe. Une ZNIEFF a été identifiée sur le territoire communal :

- ZNIEFF type 1 « Les Grands Près » - 1 500 m² - Déterminant pour forêts riveraines, forêts ou fourrés très humides.

Il s'agit d'une station d'Orchis négligé, située au bord de la RD 988 (route de Chartres), au bas de la descente, face au supermarché. Cette ZNIEFF est aujourd'hui bâtie par la résidence des Grands Près (immeuble collectif).



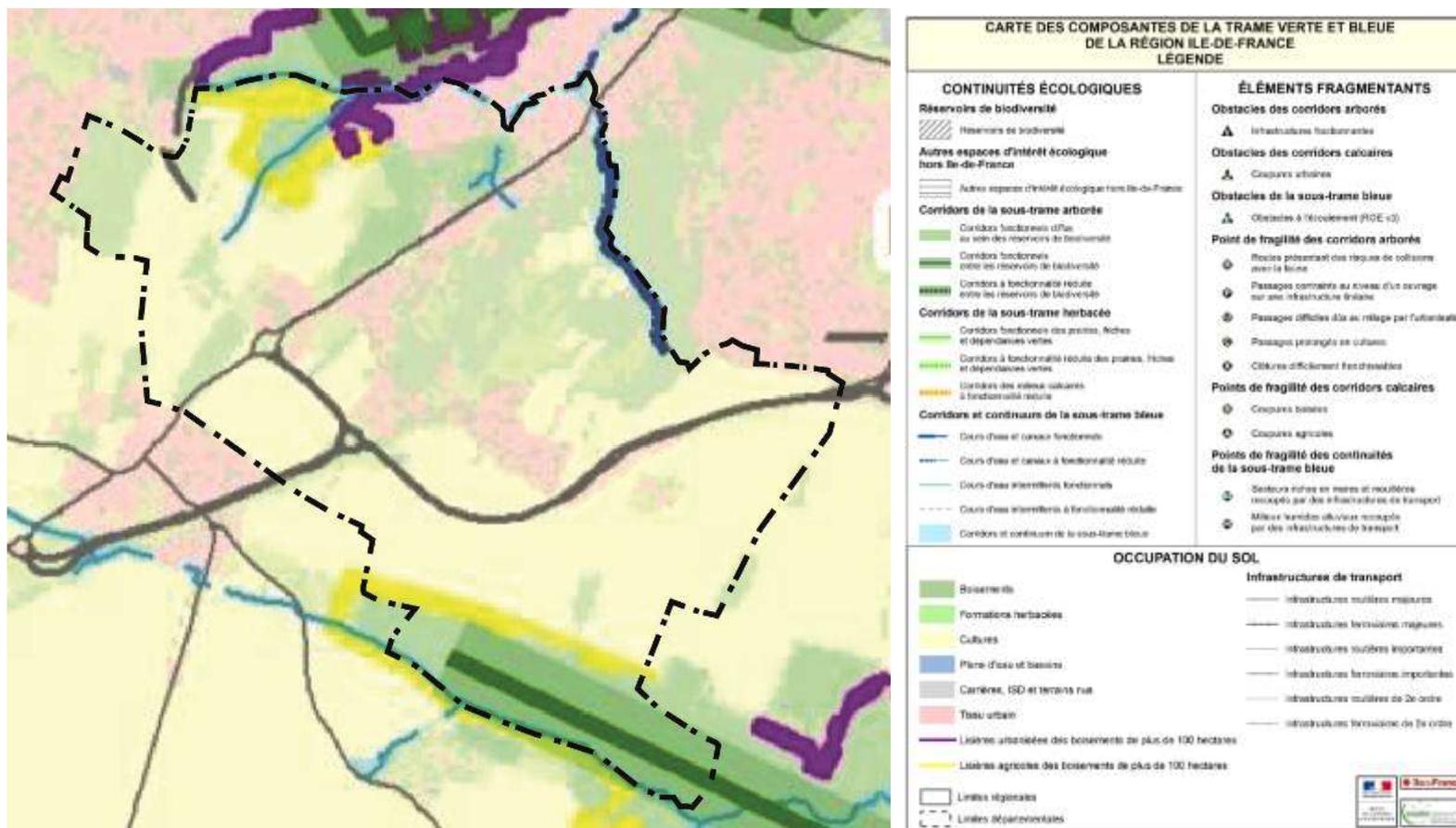
Source : INPN – avril 2016

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

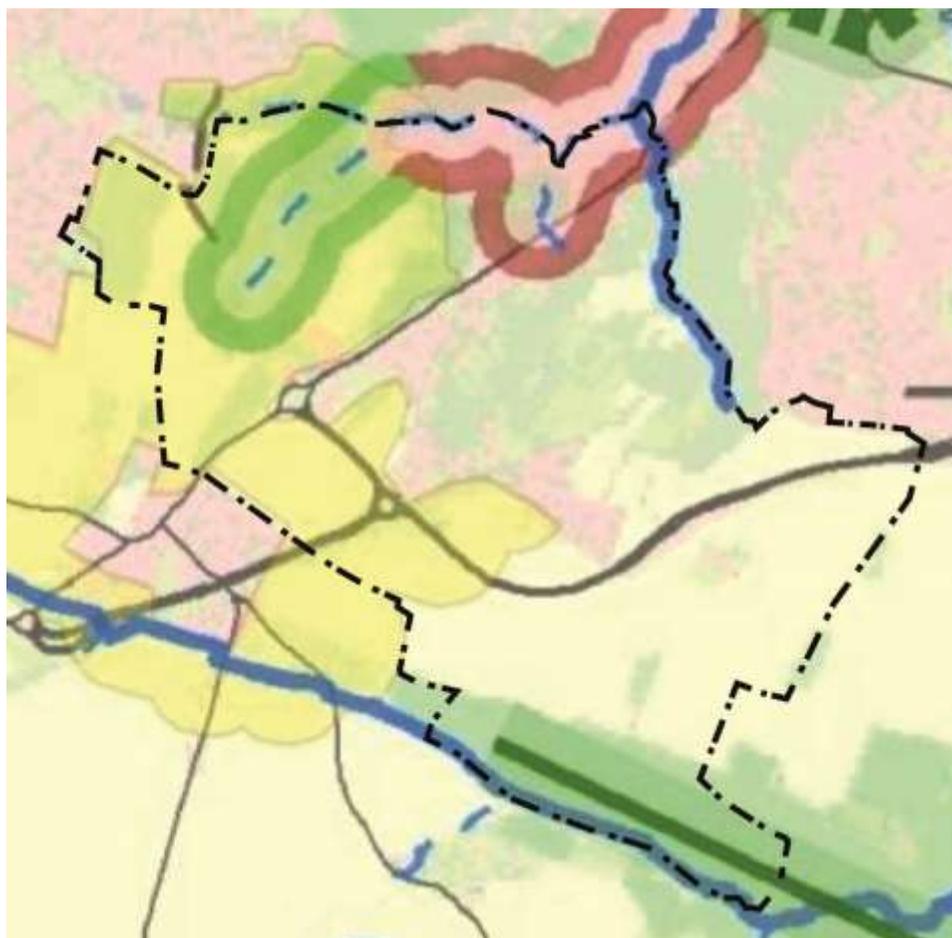
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, le Vaularon, le Ruisseau d'Angoulême et la Sallemouille...);
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Carte d'état des lieux (extrait de la carte du SRCE)



Carte d'objectifs (issue du SRCE)



CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE	
<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée <p>Corridors alluviaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Fleuves et rivières Canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Fleuves et rivières Canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

Les objectifs du SRCE visent la préservation, voire la restauration des corridors écologiques, à savoir, pour le territoire communal, les cours d'eau du ruisseau d'Angoulême et de la Sallemouille. Le Vaularon est identifié comme un « autre cours d'eau intermittent à préserver ou restaurer ». Des corridors de la sous-trame arborée à préserver accompagnent ces espaces aquatiques. Les mosaïques agricoles sont identifiées comme des éléments d'intérêt majeur à préserver ou restaurer (à l'ouest de la zone urbaine), ils présentent également une logique de continuité des milieux ouverts favorable à la faune dont l'avifaune. Le secteur « Justice » étant identifié comme un espace à dominante naturelle et non agricole.

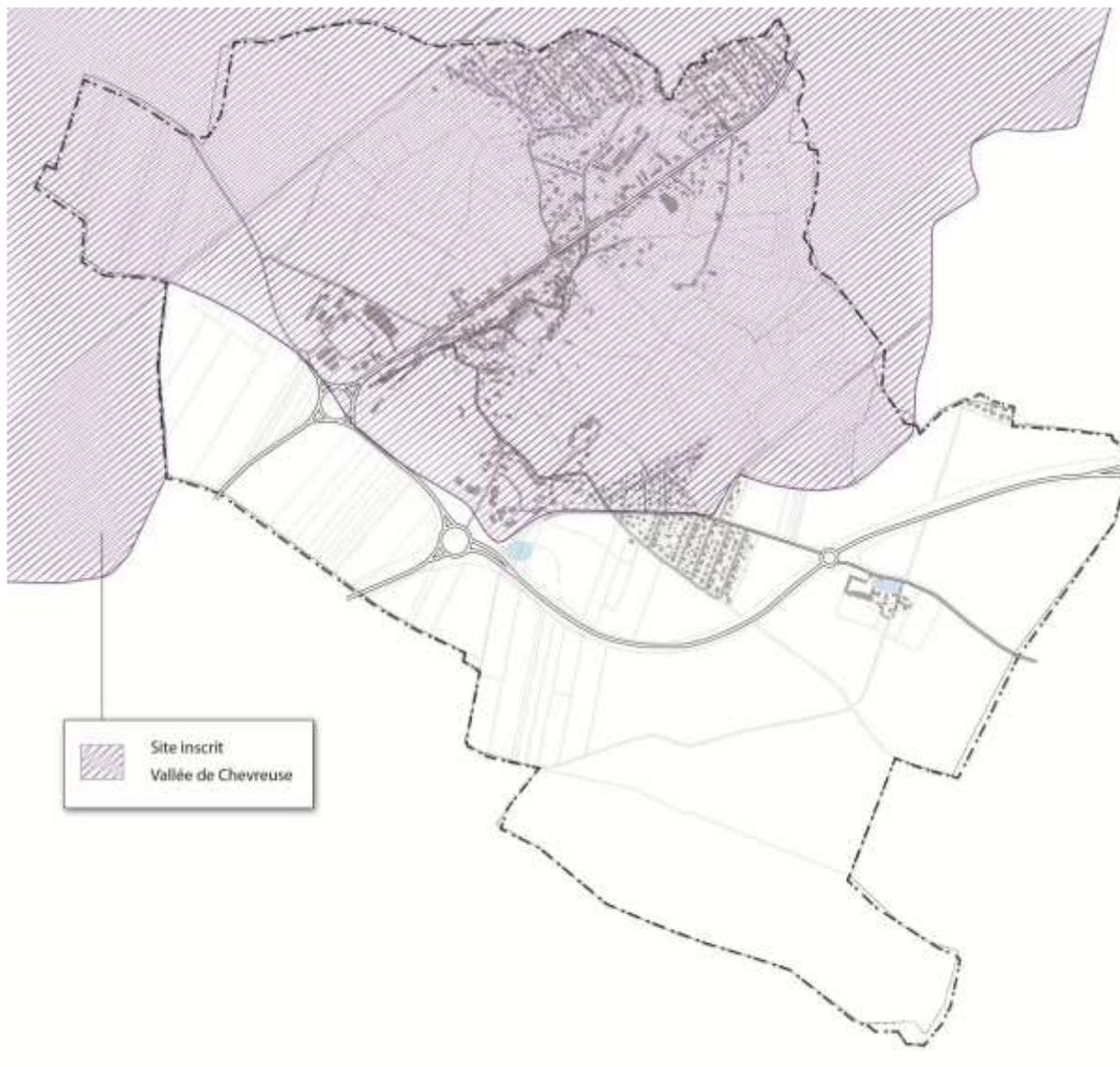
ENSEIGNEMENTS

La majeure partie des éléments de la trame verte et bleue sont bien identifiés, cependant, le secteur Justice / Fauvette concentre les attentions :

- Il est vu comme une zone préférentielle de développement de l'agriculture périurbaine à travers un projet global type « pôle agricole de proximité »
- Une partie de ce secteur présente un potentiel d'aménagement d'un espace naturel type parc paysager

3 - Le paysage

Site inscrit de la Vallée de Chevreuse



La protection au titre des sites classés a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. « La vallée de Chevreuse est une vallée encadrée par des versants boisés, dont l'histoire est particulièrement riche, formant une unité géographique incontestable, et qui présente surtout l'intérêt de se trouver à une vingtaine de kilomètres des portes de la capitale. Elle constitue un îlot de verdure dans le tissu urbain qui la jouxte. L'on comprend alors l'importance de cette vallée, de cette « coulée verte » espace à la fois rural et forestier, enserrée dans une zone d'habitation dense, ayant donc une inestimable valeur de site et un potentiel irremplaçable de détente pour l'agglomération parisienne. »

Il s'agit d'un très vaste site de 10 391 ha inscrit d'abord en 1966 lorsque s'est fait jour la pression urbaine de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, composé de paysages parmi les plus beaux d'Ile-de-France ; la vallée de Chevreuse s'étend sur 2 départements et 29 communes et couvre une surface d'environ 20 km d'est en ouest et 12 km du nord au sud. Riche en histoire, en monuments, en villages remarquables, en centres urbains préservés, en paysages contrastés, l'ensemble est de telle qualité qu'il a été classé.

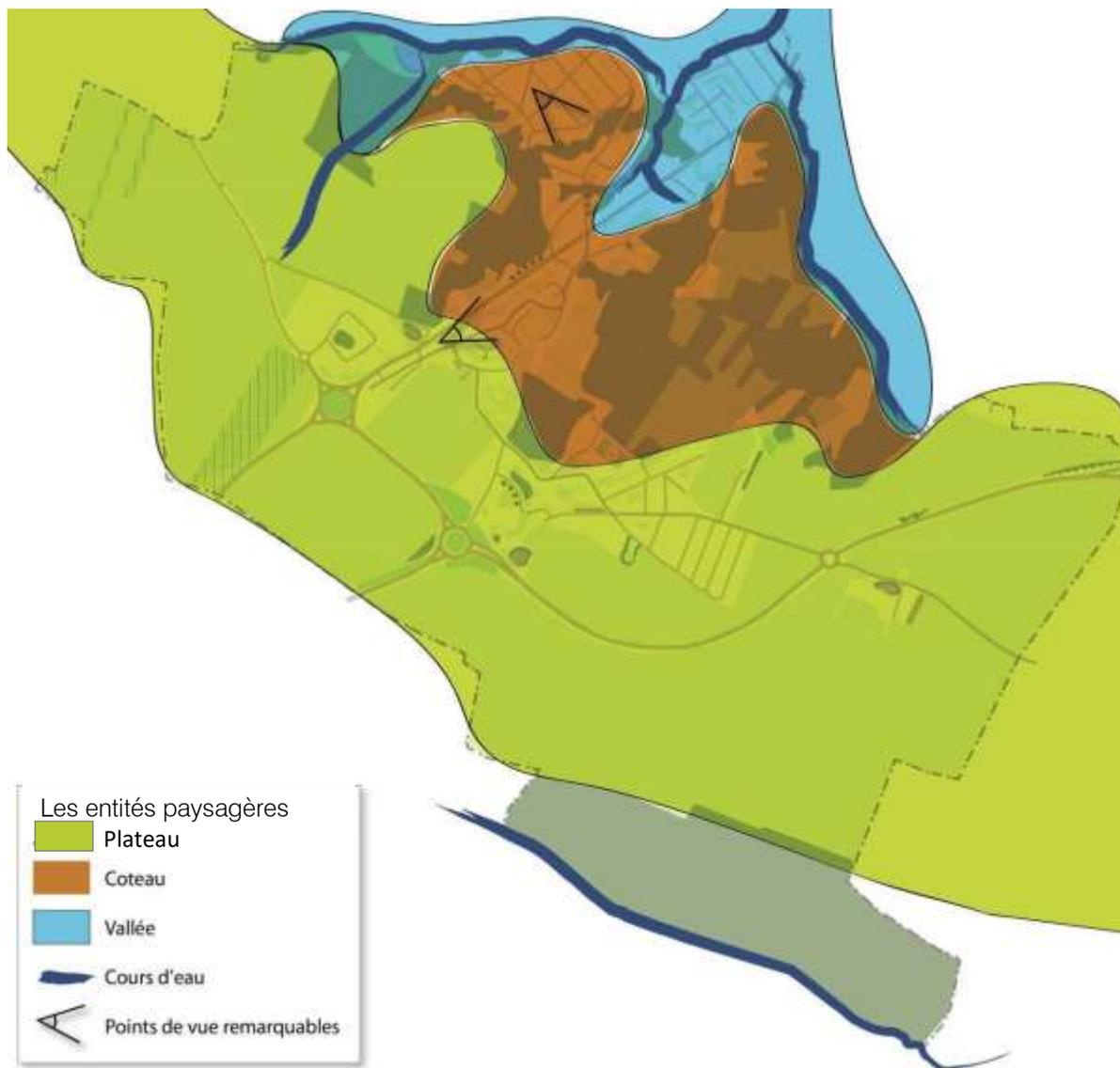
Les entités paysagères

La lecture paysagère du territoire permet d'analyser des entités et des points de vue remarquables.

La topographie importante de la commune engendre des paysages variés : plateaux, coteaux et vallée.

La vallée du Vaularon longe la route de Chartres avant de s'en écarter vers Paris-Chevreuse. Les autres vallées sont des limites territoriales avec les communes de Bures-sur-Yvette au nord, des Ulis à l'est et de Janvry au sud.

A la différence du plateau céréaliier dénudé et d'un paysage simple, les coteaux sont marqués par des pentes parfois fortes, de directions différentes, créant des relations de co-visibilité ou au contraire une absence de relation lorsque ceux-ci se « tournent le dos ». Le territoire est complexe d'un point de vue topographique et d'implantation urbaine en raison de la réunion de plusieurs cours d'eau et de la présence de massifs boisés. Le paysage complexe offre alors des qualités particulières : en effet, la commune multiplie des points de vue remarquables notamment depuis le centre historique en surplomb.





Vue depuis Paris Chevreuse



Vue depuis la rue Saint-Nicolas

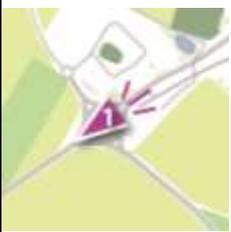
Les hauteurs, le fond de vallée et les ruptures de pente offrent une variété de points de vue et de nombreuses relations de co-visibilité.

Depuis la mairie, l'alignement du bâti, indique la présence d'une voie de communication (route de Chartres). Le tissu urbain épouse le relief de la route. Cette vue fait également ressortir l'emprise forestière et la topographie de la commune. Un autre visage de la commune s'ouvre alors depuis le plateau, situé au sud de la commune. L'agriculture domine cette partie du territoire, affirmant la volonté de garder l'image d'une commune rurale. Quelques maisons se distinguent dans le paysage, mais restent relativement dissimulées par une haie imposante. Au loin, se distingue le plateau de Saclay et son pôle scientifique surplombant la vallée.

Les entrées de village

Les entrées de village jouent plusieurs rôles :

- Un rôle paysager : situées sur les pourtours des villages, les entrées de bourg s'habillent tantôt de champs, de bois, de vergers, de pâture, tantôt de bâtiments commerciaux, de constructions à l'écart du bourg. Ces différents éléments véhiculent des impressions qui conditionnent le visiteur avant la traversée réelle du bourg. Il est important de préserver la qualité paysagère des entrées de village afin que le visiteur ait une lecture claire du paysage.

	<p>Route de Chartres (sud-ouest)</p> <p>Principale porte d'entrée de la commune à l'intersection de la déviation vers la route de Chartres, elle est marquée par les activités et les équipements de part et d'autre de la RD 988. La partie Ouest est assez récente. A contrario, la partie située à l'est est moins qualitative notamment en raison du stockage de matériaux de l'entreprise de bâtiment implantée. Des aménagements paysagers ont été réalisés, ainsi qu'une piste cyclable sécurisée.</p>	
	<p>Route de Chartres (nord-est)</p> <p>Il s'agit de l'entrée de village la plus qualitative par son caractère naturel grâce aux boisements au sud, et à l'habitat individuel discret, masqué par des haies sur la partie Nord. Il existe une continuité en termes de paysage urbain entre Gometz le Châtel et la commune de Bures-sur-Yvette.</p> <p>Une agréable ambiance de village rural se dégage de cette porte d'entrée.</p>	
	<p>Rue Tuillère (en direction de Saint Clair)</p> <p>L'entrée par la zone d'activités s'effectue par un double rond-point présentant un caractère routier très marqué. La qualité urbaine, architecturale et paysagère de ce secteur manque de cohérence. Il n'y a pas de perspective, le paysage est fermé.</p>	
	<p>Route de Grivery (en direction de Saint Clair)</p> <p>L'entrée de village est unilatérale (bâti uniquement du côté sud sur une centaine de mètres), d'où un caractère assez champêtre. Les espaces publics sont peu qualitatifs et dégradés. L'habitat individuel est homogène, les rez-de-chaussée souvent masqués derrière des haies</p>	

C. LES RISQUES ET LES NUISANCES

1 - La qualité de l'air et de l'eau et les nuisances

LA QUALITE DE L'AIR

Dans le cadre de la loi sur l'air, la qualité de l'air en France est surveillée en permanence par 35 organismes répartis sur tout le territoire. En Ile de France, c'est l'association AIRPARIF qui effectue ce travail ainsi que l'information auprès des autorités concernées.

La qualité de l'air est globalement bonne à Gometz le Châtel. Les chiffres sont positifs, ils sont légèrement meilleurs que ceux observés en moyenne sur l'ensemble du département de l'Essonne.

Les conditions météo influent sur la qualité de l'air. Les périodes anticycloniques dépourvues de vents et les journées les plus chaudes sont les moins propices à une bonne qualité de l'air.

Concernant les contributions des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants, il en ressort que le principal poste d'émission de gaz à effet de serre est le transport routier pour près de 42% des émissions. En effet, la présence des deux routes départementales à la circulation routière importante se croisant à Gometz le Châtel conditionne la qualité de l'air. Une autre partie importante des gaz à effet de serre provient du résidentiel et tertiaire (chauffage, etc.) pour plus d'un tiers. Une part importante provient également de l'agriculture (20%).

En ce qui concerne les polluants à proprement parler, la circulation routière contribue pour 78% des pollutions en NOx (Oxyde d'Azote provenant essentiellement de la combustion des combustibles fossiles et de quelques procédés industriels) mais également en dégagement de petites et moyennes particules pour 30 à 35%. C'est le résidentiel et tertiaire qui sont les plus polluants en terme de santé publique à Gometz puisqu'ils provoquent des pollutions de dioxyde de soufre (70% des contributions sur la commune, et 30 à 45 % des particules fines (pollutions irritantes pouvant entraîner des allergies). Aussi, ces particules émanant pour la plupart des systèmes de chauffage des logements (gaz, fuel, bois), elles pourraient être diminuées par la réalisation de systèmes d'isolation plus efficaces, ou des modes de chauffage moins polluants ou ayant recours aux énergies renouvelables (géothermie, solaire, etc.).

L'agriculture entraîne des pollutions en micro particules et en SO₂ (Dioxyde de Soufre produit notamment par la combustion des énergies fossiles) mais dans une moindre mesure que les autres postes de pollutions.

ENSEIGNEMENTS

Une bonne qualité de l'air par rapport à celle du département : les grands espaces naturels de respiration compensent la circulation automobile de transit sur les routes départementales. Toutefois, des sources de pollutions qui émanent majoritairement du parc résidentiel et tertiaire pourraient aisément être diminuées par une réduction des déperditions thermiques du bâti (isolation) et par le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage (géothermie, solaire, biomasse).

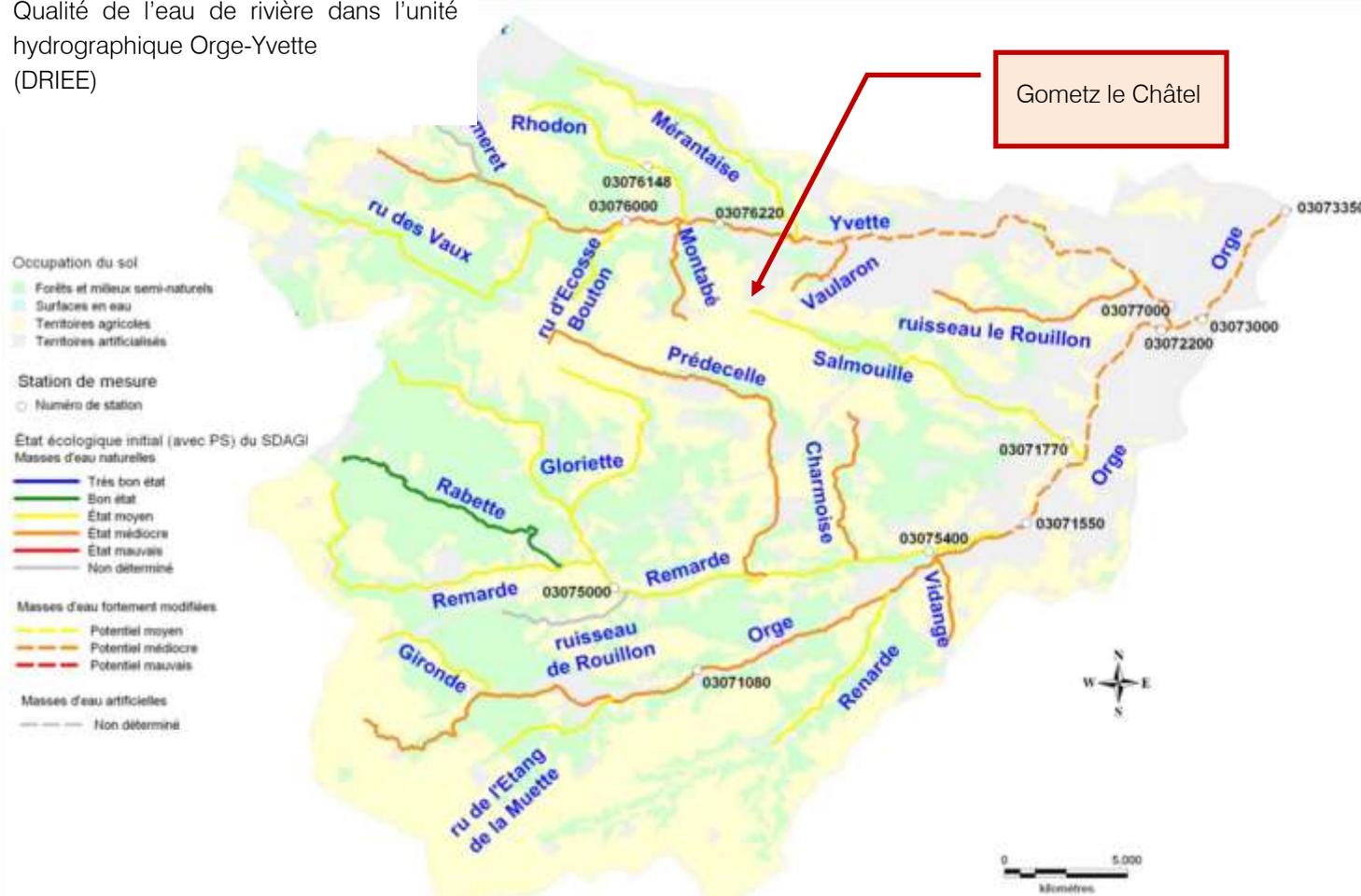
LA QUALITE DE L'EAU DANS LE MILIEU NATUREL

L'unité hydrographique Orge-Yvette située au sud-est de l'agglomération parisienne est divisée en deux sous-bassins versants : l'Orge et l'Yvette. Elle est caractérisée par une occupation du sol mixte alternant milieux agricoles et boisés (26 %) à l'amont et une forte urbanisation (29 %) à l'aval. La pression agricole est peu quantifiable comparativement aux pressions liées à l'urbanisation. Cependant la surface agricole sur la partie amont du territoire laisse penser que les apports diffus de polluants liés à cette activité sont probablement non négligeables. La pression hydromorphologique est très importante (recalibrage des cours d'eau, un aménagement des lits, la présence de nombreux obstacles à la continuité écologique des cours d'eau, biefs perchés alors que le lit naturel a été abandonné, etc.). Le transport des eaux usées se fait par un collecteur en fond de vallée, vulnérable aux infiltrations et exfiltrations. L'implantation des réseaux dans les berges ou même dans le lit des rivières représente également une forte pression hydromorphologique.

La qualité des cours d'eau sur les différents paramètres étudiés est très variable sur l'ensemble de l'unité hydrographique. Les paramètres liés à l'assainissement se sont améliorés durant les quinze dernières années mais des déclassements fréquents par les nitrites et le phosphore persistent tandis que les autres paramètres sont restés stables.

Pour les paramètres biologiques, les indices reflètent une qualité moyenne à bonne de l'eau mais ne reflètent pas la forte dégradation de l'hydromorphologie de l'Orge aval, identifiée comme masse

Qualité de l'eau de rivière dans l'unité hydrographique Orge-Yvette (DRIEE)



d'eau fortement modifiée. L'aval de l'Orge et de l'Yvette est assaini par la station de Valenton, la pression de l'assainissement pour ces milieux est essentiellement liée aux mauvais branchements, aux collecteurs communaux et intercommunaux défectueux. On note la déconnexion d'une partie des effluents par la construction récente de la station d'Ollainville. Les bassins versants de l'Yvette amont et de la Rémarde (incluant la Prédecelle) concentrent la majeure partie des stations d'épuration du territoire (en nombre et en capacité épuratoire), et reçoivent donc les flux les plus conséquents. Les nitrates, dont les concentrations n'évoluent pas dans le temps, sont peu impactants sur le milieu. Les pesticides d'origine non agricole sont fréquemment retrouvés en grand nombre et dégradent l'ensemble des stations de suivi. Enfin, les micro-polluants industriels et urbains sont le reflet de la pollution diffuse présente couramment en région Île-de-France issue des retombées atmosphériques et du ruissellement (HAP et phtalates).

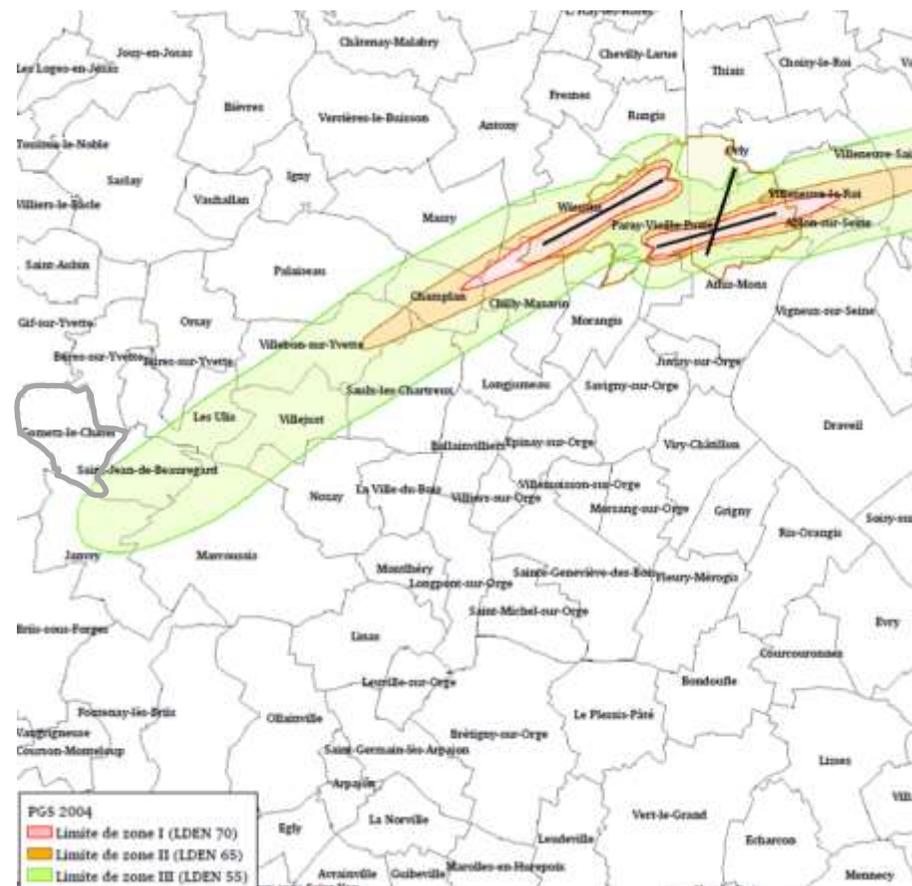
2 - Les nuisances sonores

Les nuisances sonores sont principalement liées à la RD 35 qui contourne la commune au sud de la zone urbaine. Le quartier Saint Clair est le plus exposé. Toutefois, bien que cette exposition reste modérée, il convient de ne pas l'accroître. Il n'y a pas d'autres nuisances sonores déterminantes (pas d'autoroute ou axes ferroviaires, ni de nuisances aériennes significatives faisant l'objet de plans de protection de bruit). Toutefois, le trafic aérien généré par l'aéroport d'Orly génère des nuisances sonores à Gometz.

LES NUISANCES ROUTIERES

Les voiries sont réparties en cinq catégories et des modalités d'isolement acoustique leur sont associées.

La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles. Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront y présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas $LA_{eq}(6h - 22h) = 35$ dB de jour et $LA_{eq}(22h - 6h) = 30$ dB de nuit (LA_{eq} : niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps). La carte p. 126 localise les axes routiers concernés par cette problématique. Une attention particulière devra donc être portée aux projets d'urbanisation autour de ces axes.



Plan de gêne sonore de l'aéroport d'Orly



La RD 35 contourne le village de Gometz, à proximité du quartier Saint Clair

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	1	d=300m
76<L<81	2	d=250m
70<L<76	3	d=100m
65<L<70	4	d=30m
60<L<65	5	d=10m

L'Arrêté préfectoral n° 2005 - DDE - SEPT - 085 du 28 février 2005 relatif au classement sonore du réseau routier départemental dans différentes communes du département de l'Essonne et aux modalités d'isolement acoustique des constructions en découlant recense sur la commune trois axes particulièrement bruyants :

RD 35 [du carrefour au RD 988 à la fin de limitation à 70 km/h] - catégorie 3 (100 m)

RD 35 [de la fin de limitation à 70 km/h à la limitation à 70 km/h] – catégorie 2 (250 m)

RD 35 [de la limitation à 70 km/h à la limite communale de Gometz/Saint-Jean-de-Beauregard] – catégorie 3 (100 m)

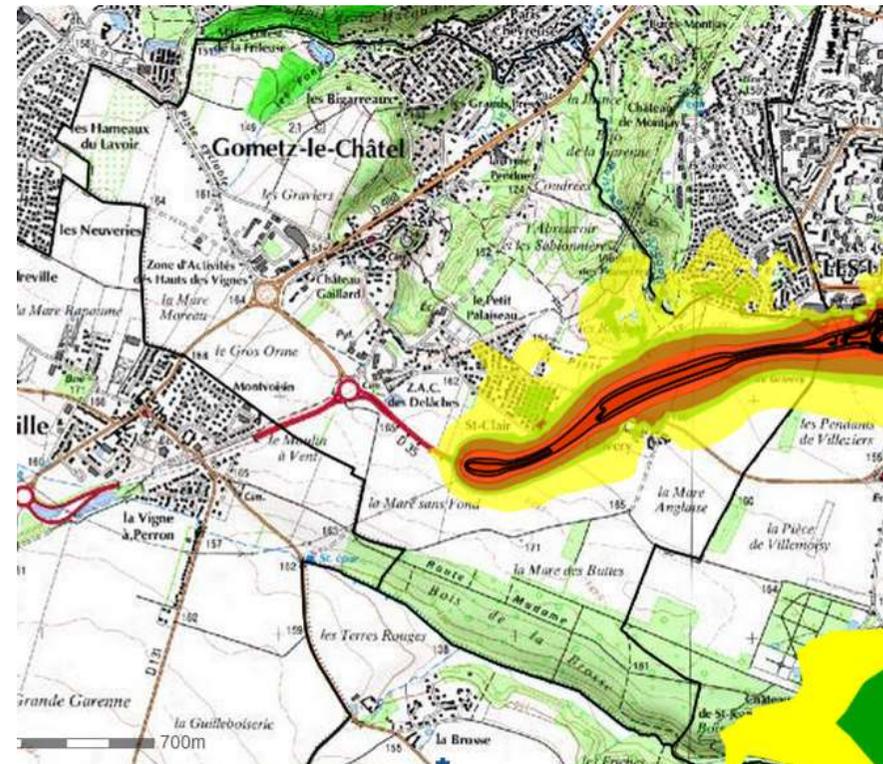
RD 988 [de la limite communale de Bures-sur-Yvette à la limite de Gometz-la-Ville] – catégorie 4 (30 m)

Déviations de Gometz-la-Ville [de la limite communale de Gometz le Châtel-Gometz-la-Ville au RD 35] – catégorie 4 (30 m)

Des cartes stratégiques du bruit ont été réalisées en application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 (transposée en droit français par les articles L. 572-1 à L. 572-11 du Code de l'Environnement - décret n°2006-361 du 24 mars 2006 - arrêtés des 3 et 4 avril 2006 - circulaire ministérielle du 7 juin 2007- arrêté préfectoral du 14 octobre 2010).

Ces cartes de bruit sont des représentations de l'exposition sonore des populations sur le territoire communal. Cependant, ces cartes stratégiques se limitent à la RD35 avant que celle-ci n'entame sa courbe, ce qui ne permet pas aujourd'hui de mesurer précisément l'impact de ces axes sur les zones urbaines, notamment au niveau de la ZA des Délâchés. Toutefois, le tracé référence la zone de bruit du secteur du quartier Saint Clair.

Le projet de passage du CD 35 à 2x2 voies à l'horizon 2020 aurait un impact sur les nuisances sonores jusqu'à la plaine des Delâchés. Ce projet ne semble pas d'actualité par le Conseil Départemental.



Départementale Lden Type A (en dB)



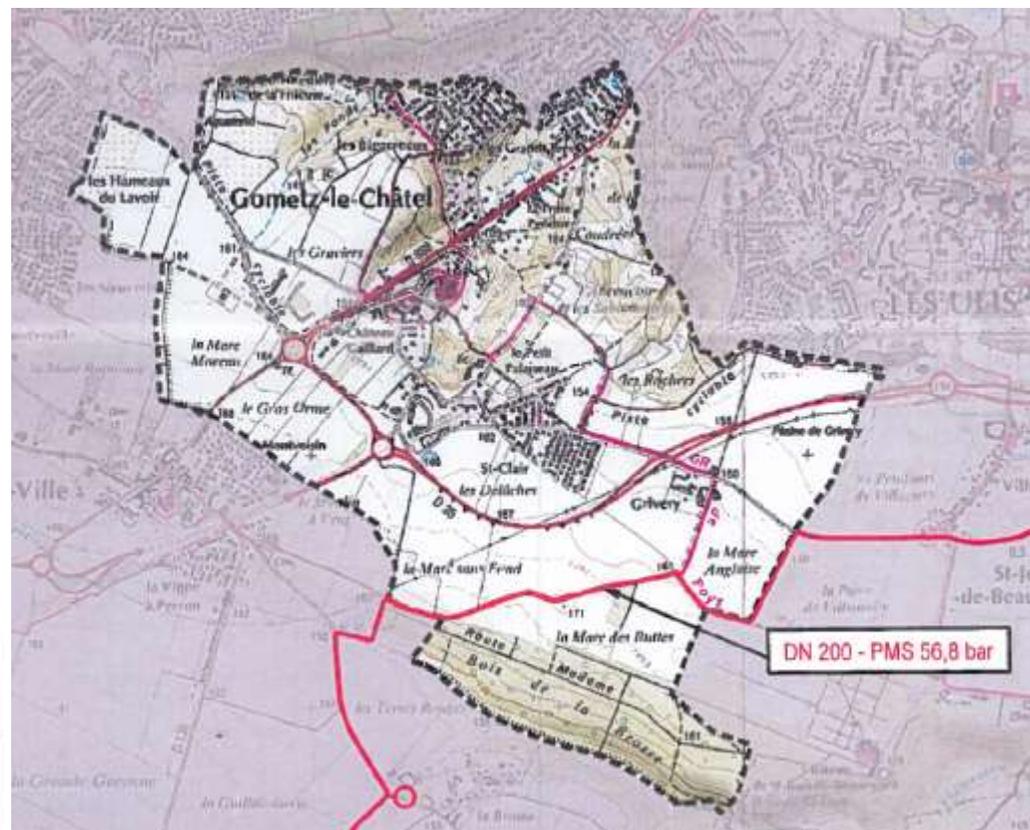
Canalisation de gaz haute pression

La commune est également concernée par une canalisation sous pression de matières dangereuses, réglementées par l'arrêté du 18 novembre 2015. Il s'agit d'une canalisation de transport de gaz exploitée par la société GRT Gaz.

Les contraintes en matière d'urbanisation concernent les projets relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles et aux immeubles de grande hauteur (IGH). Ces contraintes s'apprécient au regard des informations figurant dans le tableau ci-dessous.

En l'occurrence, cette canalisation de gaz haute pression n'intéresse pas les zones urbaines et n'entraîne pas de conséquence sur les constructions puisqu'elle se situe à l'extrémité sud du territoire dédiée à l'agriculture.

Type d'ouvrage	Nom	Implantation	RMS	DN	Longueur dans la commune (en km)	Distances SUP en mètres (de part et d'autre de la canalisation)			Influence
						SUP1	SUP2	SUP3	
Canalisation	DN200-2001-JANVRY-LES ULIS_Thermuaïs_Cogénération	ENTERRE	67.7	200	1.75484	55	5	5	traversant



- Canalisations de gaz Haute Pression en service
- ⊗ Poste de coupure ou de sectionnement
- Poste de livraison client ou de Distribution Publique
- Territoire de la commune
- ▷ Poste de prèdetente

3 - Les risques naturels

Le risque d'inondation

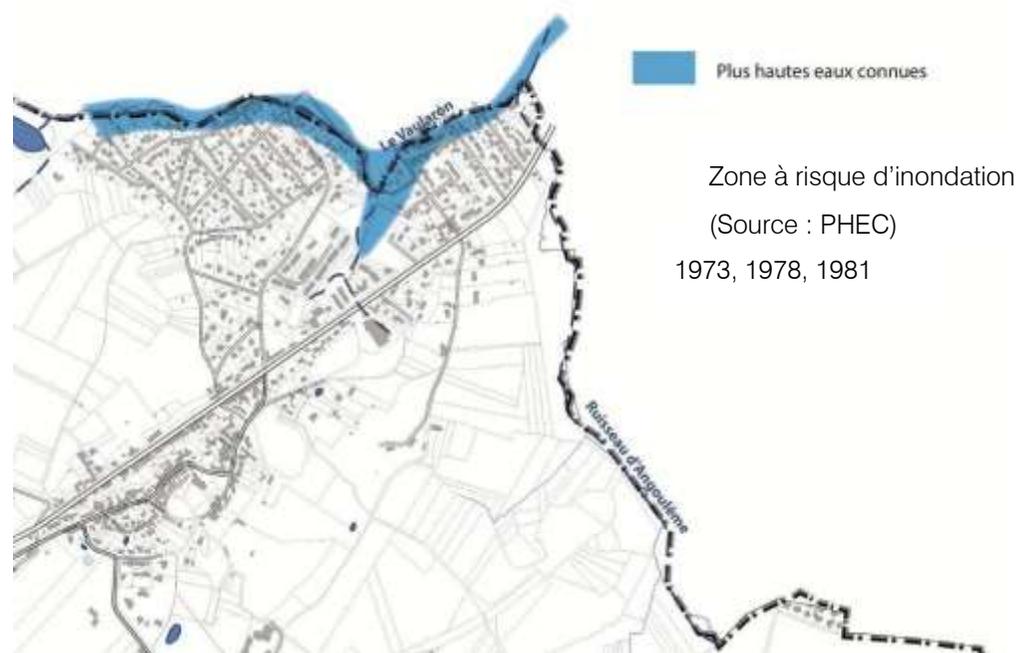
La commune de Gometz le Châtel est concernée par le projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation de la vallée de l'Orge et de la Sallemouille qui a été prescrit par arrêté Inter-Préfectoral de prescription 2012-DDT-SE n° 629 en date du 21 décembre 2012. Les risques d'inondation liés à la Sallemouille n'ont aucun impact sur le territoire communal de Gometz le Châtel, cette partie du territoire étant dépourvue d'urbanisation.

Il existe tout de même des risques naturels (inondation localisée et mouvement de terrain lié à la présence d'argile) et des risques faibles de coulée de boue, séisme (zone 1- la moins dangereuses, comme la majorité des communes françaises) et de transport de matières dangereuses.

Le risque d'inondation est dû principalement au gonflement du Vaularon, néanmoins cette zone à risque est présente sur un espace très urbanisé. D'après La Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France, qui a réalisé une enquête sur les communes inondables de la région et les Plus hautes eaux connues (PHEC), la commune de Gometz le Châtel a été impactée par les PHEC en 1973, 1978 et 1981. Toute la commune subit un risque potentiel d'inondation. Par exemple, à l'été 2014, plusieurs quartiers de la commune ont été inondés en raison de phénomènes cumulés : ruissellement, remonté de nappes, débordement de cours d'eau.

Concernant le ru du Vaularon, en compatibilité avec les orientations fondamentales de la gestion équilibrée de la ressource en eau, il est nécessaire d'agir pour la préservation des champs actuels d'expansion des crues, afin de ne pas détourner l'inondation vers d'autres zones. En ce sens, il est souhaitable de limiter les implantations de construction en zone à risque d'inondation. L'analyse des demandes d'arrêté de catastrophe naturelle devrait aboutir à une cartographie des secteurs ayant subi des inondations (autour du ru du Vaularon ou présence d'axes de ruissellement). Il conviendra de préserver et maintenir ces secteurs potentiellement humides de toute nouvelle urbanisation.

« De manière générale, en absence de cartographie de zones inondables, le fond de vallée du ru, les prairies et zones humides constituent des zones d'expansion de crues. Ces milieux doivent être préservés de toute urbanisation ou de modifications (remblaiements, imperméabilisation) qui seraient de nature à augmenter le risque d'inondation » selon le porter à connaissance de l'Etat.



Depuis 1984, la commune a fait l'objet de 7 arrêtés préfectoraux de catastrophe naturelle, dus principalement à des inondations, coulées de boue et mouvements de terrain :

- Inondations et coulées de boue 18/10/1984
- Inondations et coulées de boue 03/11/1988
- Inondations et coulées de boue 17/10/1992
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols 11/06/1998
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain 30/12/1999
- Inondations et coulées de boue 17/12/2000
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols 01/02/2005

Le risque de ruissellement

La topographie du territoire communal peut également engendrer un risque de ruissellement pour certains quartiers de la commune, notamment dans le secteur des vallons et à proximité des cours d'eau, mais pas seulement.

La commune de Gometz le Châtel est soumise au risque de ruissellement. La route de Chartres située dans le fond de vallée est la zone la plus exposée à ce risque. La commune a déjà connu des épisodes de ruissellement intense provoquant des inondations sur la route de Chartres mais également dans le quartier pavillonnaire des Bigarreux, Saint-Clair et Paris-Chevreuse.

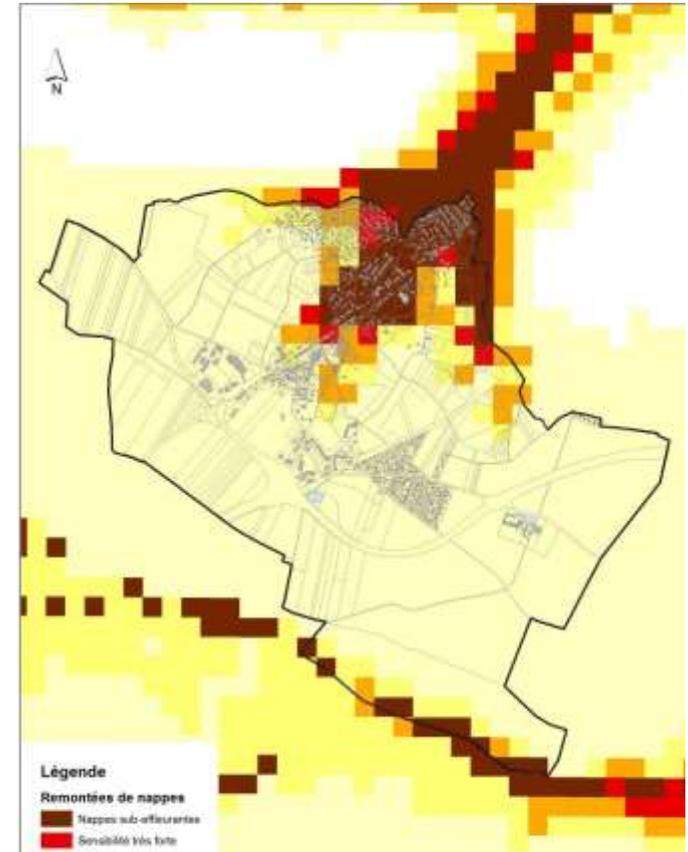
Au travers l'élaboration de son PLU, la municipalité devra prendre en compte ce risque de ruissellement. Il sera donc nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols dans le secteur du Vaularon afin de laisser un maximum de couvert végétal au sol, permettant l'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement permettant de réduire ce risque (*cf. carte hydrographique*).

Le risque de remontée de nappes

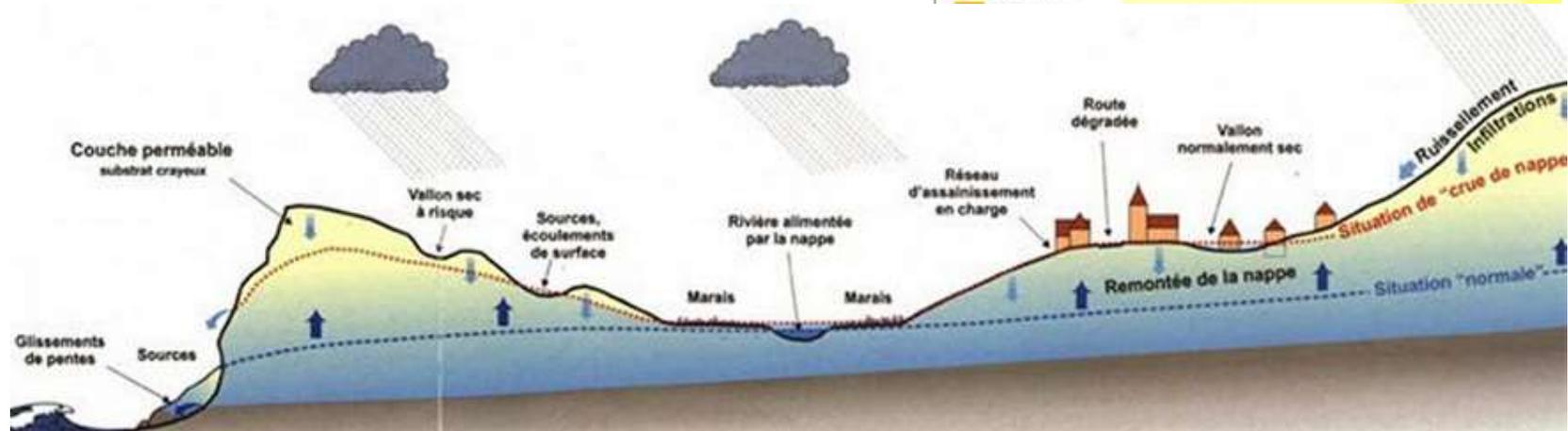
L'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable et calcaires. L'eau occupe les interstices de ces roches, c'est-à-dire les espaces qui séparent les grains ou les fissures qui s'y sont développées.

La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique. Dans certaines conditions une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation «par remontée de nappe».

Les secteurs les plus à risque de remontée de nappe à Gometz sont les vallées dont la nappe est sub-affleurante. L'inconvénient est que l'urbanisation s'est développée dans ces secteurs. Le cœur historique apparait nettement à l'écart des risques.



Source : www.inondationsnappes.fr



Risque retrait et gonflement des argiles

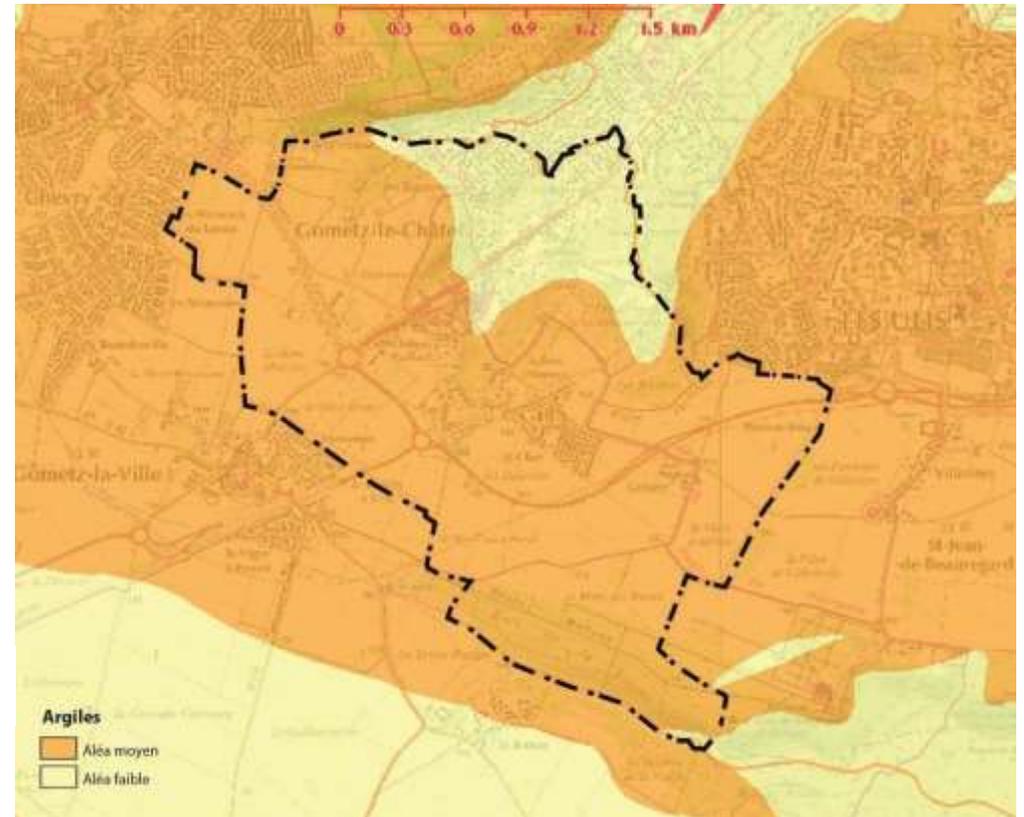
Selon le BRGM, (Bureau de recherches Géologiques et Minières) réalisant les cartes d'aléa argiles, le sous-sol argileux ou partiellement argileux est enclin au risque de retrait et gonflement des argiles qui peut provoquer des dégâts sur les infrastructures et les constructions.

Le risque retrait-gonflement des argiles est considéré comme « Moyen » sur l'ensemble de la commune et « faible » sur la partie Nord (fond de vallon).

La commune a fait l'objet de 2 arrêtés de catastrophe naturelle dûs à ces mouvements de terrain, en 1998 et 2005.

Le risque de sismicité sur la commune est très faible. Ce risque concerne les trois quarts de la France et n'entraîne pas de prescriptions particulières. (Il peut être considéré comme nul).

Source : www.argiles.fr (BRGM)



Prescriptions pour diminuer le risque de retrait et gonflement des argiles sur les constructions

l'adaptation des fondations	la rigidification de la structure et désolidarisation des bâtiments accolés	la suppression des variations locales d'humidité	l'éloignement des plantations d'arbres

4 - Les risques d'origine anthropique

Sites et sols potentiellement pollués

Aucun site et sol pollué ou potentiellement pollué dans les bases de données Basiais/Basol du BRGM.

ENSEIGNEMENTS

- Des risques naturels et technologiques plutôt faibles sur le territoire bien qu'il existe un risque d'inondation qui demeure par le cumul de plusieurs phénomènes, et qui concerne tous les quartiers de la commune, notamment autour du ru du Vaularon. Une réglementation particulière pour toute construction nouvelle pourrait être mise en place.
- Des problèmes de zones humides très présentes en fond de vallée. Mais aussi sur certains coteaux.
- Des transports de matières dangereuses qui sont plutôt à l'écart des zones urbaines et qui ne présentent que peu de risque direct.
- Aucun site et sol pollué ou potentiellement pollué dans la base de données Basiais/Basol du BRGM.
- Une eau de rivière de qualité moyenne à médiocre en raison des pollutions agricoles et urbaines. Un potentiel d'amélioration jugé comme médiocre (DRIEE).

D. LES RESSOURCES EN EAU ET LA GESTION DES DECHETS

1 - La production et la distribution d'eau potable

Le réseau d'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par la Lyonnaise des Eaux, en délégation de service public avec la commune.

Les branchements en plomb ont été progressivement remplacés sur le territoire communal. 100 % du réseau a été mis aux normes.

Le réseau est alimenté par les usines d'eau potable de Morsang-sur-Seine et surtout de Viry-Châtillon qui traitent de l'eau prélevée dans la Seine mais aussi de l'eau provenant de forages souterrains.

D'après les contrôles sanitaires effectués par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), l'eau distribuée est conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés. Entre 2009 et 2012, le taux de conformité bactériologique a atteint 100% sur l'ensemble du réseau interconnecté de la Lyonnaise des Eaux.

Nombre de clients desservis en eau, au 31 décembre 2011, dans le cadre du contrat de délégation de service public	890
Quantité d'eau facturée en 2011	107 628 m3
Rendement du réseau de distribution	83,6 %
Linéaire de réseau de distribution d'eau potable géré dans le cadre du contrat de délégation de service public.	12 788 ml
Taux de conformité de la qualité de l'eau produite et distribuée en 2011	100 %
Prix TTC du service de l'eau potable. Ce prix inclut toutes les taxes ainsi que les redevances perçues pour le compte des organismes publics tels que l'Agence de l'Eau	3,03 €

Source : Rapport annuel du délégataire 2012

2 - Les eaux pluviales et l'assainissement

Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

La commune dispose d'un schéma d'assainissement communal depuis 2011.

Le réseau d'assainissement est composé d'un réseau intercommunal géré par le SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) et qui est régulièrement entretenu, et d'un réseau communal. L'exploitation du réseau de collecte est assurée la Régie de Palaiseau.

Sur le territoire, le réseau d'assainissement collectif dessert 94,2 % des constructions. Il existe très peu de zones d'assainissement non collectif. Le maillage du réseau d'assainissement est bon, et le réseau intercommunal est composé de canalisations de grand diamètre, permettant ainsi l'accueil de nouvelles constructions sans saturation du réseau existant. Deux postes de relèvement sont à noter rue de Debussy (10 m³/h), et rue de Gif (12 m³/h). Le réseau d'assainissement présente toutefois des défauts, à améliorer. Pour cela, il est nécessaire de réaliser le SDA en l'accélégrant si possible, il faut également entretenir et valoriser les bassins de rétention (aide du SIAHVY), travailler avec les agriculteurs pour retenir les eaux pluviales dans des fossés, et réaliser des études d'impacts avant toute opération d'urbanisation en travaillant sur la gestion à la parcelle des zones imperméabilisées (notamment dans les ZAC).

Les eaux usées sont traitées à la station du SIAAP (syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne) Seine Amont de Valenton. Cette usine, dont la deuxième tranche a été mise en service en 2006, a une capacité nominale de 600 000 m³ par jour et de 1 500 000 m³ par temps de pluie. Une unité de séchage thermique, unique en Europe dans cette dimension, permet de transformer la boue en granulés déshydratés à 90% pouvant être enrichis de matières organiques pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture. L'évacuation des granulés de boues s'effectue par voie ferroviaire reliée au réseau afin de limiter le trafic routier.

Nombre de clients du service de l'assainissement	838
Quantité d'eau assujettie en 2011	90 867 m ³
Linéaire de réseau de collecte d'eaux usées géré dans le cadre du contrat de délégation de service public	11 750 ml
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,2 %
Linéaire de réseau de collecte d'eaux pluviales géré dans le cadre du contrat de délégation de service public	14 577 ml
Prix TTC du service de l'assainissement	2,58 €

Source : Rapport annuel du délégataire 2011

Assainissement non collectif

La commune adhère au SIAHVY, dont le SPANC a été créé par délibération du conseil syndical ; la commune de Gometz a transféré sa compétence assainissement non collectif au SIAHVY le 13 février 2008.

Le contrôle du bon fonctionnement des dispositifs ANC doit débiter avec la mise en place du zonage d'assainissement, conformément à l'article 54 de la loi LEMA (N° 2006-1772 du 30 décembre 2006).

A ce jour, 10 habitations situées dans ou en périphérie du bourg fonctionnent selon ce mode.

Collecte et traitement des eaux pluviales

Le réseau intercommunal se compose d'environ 17 150 ml de canalisations. Les eaux de ruissellement sont acheminées gravitairement vers les différents exutoires de la commune (fossés, bassins d'infiltration ou de rétention, cours d'eau) ; le principal exutoire est le ruisseau Vaularon, qui chemine entre les limites communales de Gometz et Bures.

La commune de Gometz le Chatel surplombe celle de Bures et les eaux de ruissellement du plateau alimentent le Vaularon, affluent de l'Yvette dont le lit est sujet à inondations (PPRI de la vallée de l'Yvette approuvé en septembre 2006, risque intégré au PLU de Bures en février 2007).

Le territoire communal dépend du sous bassin versant de l'Yvette (280 km²), géré par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY). Afin de prévenir les inondations sur la commune, plusieurs bassins de rétention ont été créés, dont un financé avec l'aide du SIAHVY (bassin d'Armand). Ce syndicat a aussi permis la réhabilitation du lavoir, ainsi que d'un sentier le long du Vaularon. Il semble que le fonctionnement du bassin des Grands-près ne soit pas satisfaisant.

Nom du bassin	Date de création	Constructeur	Propriétaire	Clôture	adresse
Delâchés (CD 35)	1998	Conseil Général	Conseil Général	Oui	Plaine des Délâchés
Bois des Grès	1994	Aedificat	Communal	Non	Rue St Jean de Beauregard
Promex (4 bassins)	2007	PROMEX	SIAHVY	Non	Allée du lavoir
Gally (Hauts des vignes)	2004	LEFEVRE	Communal	Oui	Chemin de Belleville
Grands prés	2005	SIAHVY	SIAHVY	Non	Rue de la promenade
Armand	2006	SIAHVY	SIAHVY	Non	Rue de la Frileuse

La gestion des eaux pluviales

Dans les secteurs agricoles ou naturels de la commune, les eaux de pluie et de ruissellement sont soit infiltrées dans le sol, soit (et c'est la situation rencontrée essentiellement compte tenu de la nature argileuse du sol), cheminent le long de la pente naturelle vers des bassins de retenue ou vers les rus (ru d'Angoulême) dont la capacité d'écoulement peut être dépassée périodiquement.

Dans les secteurs urbanisés, les réseaux enterrés reçoivent l'essentiel des eaux.

On notera que la commune a adhéré à la charte « PHYT'EAUX CITES » par laquelle elle s'engage à arrêter l'emploi de produits phytosanitaires afin de préserver la qualité des milieux aquatiques.

Lorsque le « zéro rejets » ne peut être mis en œuvre, en raison des caractéristiques du sol ne permettant pas l'infiltration ou pour de fortes pluies, les débits de rejet au milieu sont régulés selon des débits de fuites et pour des niveaux de protection définis par bassin versant. (C'est ainsi que sur le territoire du SIAHVY, le débit de fuite a été fixé actuellement à 1.20 L/s/ha ; mais une étude est en cours afin de redéfinir ces critères. Lors des futurs aménagements, c'est donc à terme au règlement d'assainissement du SIAHVY qu'il faudra se référer).

On notera que, lors de la récente révision simplifiée du PLU, la municipalité a fixé à 0.70 L/s/ha le débit de fuite autorisé pour la nouvelle zone urbanisée du plateau des Délâchés, ceci avec le souci de retenir en amont les eaux pluviales dont l'afflux dans le Vaularon risquerait de générer des désordres dans le réseau collecteur, en particulier aux points bas de la commune de Bures-sur-Yvette.

Le SAGE Orge-Yvette vise une qualité des eaux « passable » pour l'Yvette. Il exige par ailleurs la mise en œuvre d'étude du rejet zéro, de rétention à la parcelle et de limitation des débits de fuite autorisés.



Bassin de rétention près du ru de Frileuse



Bassin des Grands Près



3 - La gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont gérés par le Syndicat mixte Intercommunal de gestion des d'Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM).

Le SIOM a été créé en 1959, il regroupe aujourd'hui 17 communes (11 communes de la CAPS et 6 communes supplémentaires) et se charge de l'élimination des déchets de 170 000 habitants.

Le SIOM a trois missions principales :

- La collecte des déchets ménagers
- L'incinération des déchets classiques
- La valorisation des matières premières

La collecte des déchets

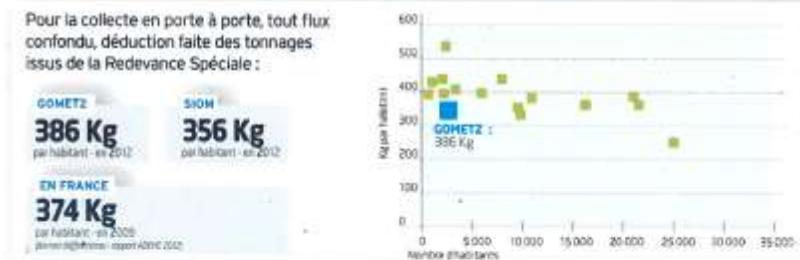
La collecte des déchets est réalisée par le SIOM qui fait appel à une société (ITUS). La collecte en porte à porte est gérée de la manière suivante :

Déchets	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères	2 fois par semaine : mardi et vendredi matin	Bac gris à couvercle grenat
Emballages ménagers / papiers / journaux / magazines	1 fois par semaine : le vendredi	Bac gris à couvercle jaune
Déchets végétaux	1 fois par semaine : le mardi	Sacs papier
Encombrants ménagers	1 tous les 2 mois	Dépôt sur la voie publique

TONNAGES COLLECTÉS À GOMETZ-LE-CHATEL



PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR HABITANT



FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE



ÉTAT DU PARC DES BACS



La commune a installé trois points de collecte par apport volontaire pour le verre et les vêtements répartis sur le territoire :

- rue des Délâchés
- parking St Nicolas
- parking école

Les habitants ont accès à la déchetterie de Villejust, dans la zone de Courtaboeuf.

La fréquentation des déchetteries augmente fortement entre 2011 et 2012, ce qui signifie que les habitants ont fait des efforts de tri des déchets.

Depuis février 2008, le SIOM a lancé un programme de prévention des déchets conventionné avec l'ADEME pour la période 2012-2016. Ce plan engage la collectivité sur le chemin de la réduction des déchets.

Le traitement des déchets

Le tableau ci-dessous présente les modalités de traitement des déchets collectés sur le territoire de Gometz le Châtel.

Déchets	Installations de traitement	Prestataires
Ordures ménagères	Usine d'Incineration d'ordures Ménagères (Villejust)	GENERIS
Emballages ménagers, journaux et magazines	Centre de tri (Limeil Brevannes)	SITA
Verre	Centre de tri (Limeil Brevannes)	SAINT GOBAIN
Déchets végétaux	Plate-forme de compostage (Limours)	ZYMOVERT
Ferraille	Installation de traitement (Magny-les-Hameaux)	GDE GIRON
Encombrants Ménagers / Gravats	Centre d'enfouissement (Vert-le-Grand)	CEL
DMS	Centre de regroupement / traitement	TRIADIS
DEEE	Centre de regroupement – CFF / REVIVAL - ECO PHU (Athis Mons)	ECO-SYSTEME

Source : SIOM -

*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

*DEEE : Déchets Electroménagers, appareils Electriques et Electroniques

4 - Les ressources en énergie

Le potentiel en énergies renouvelables est important sur le territoire communal.

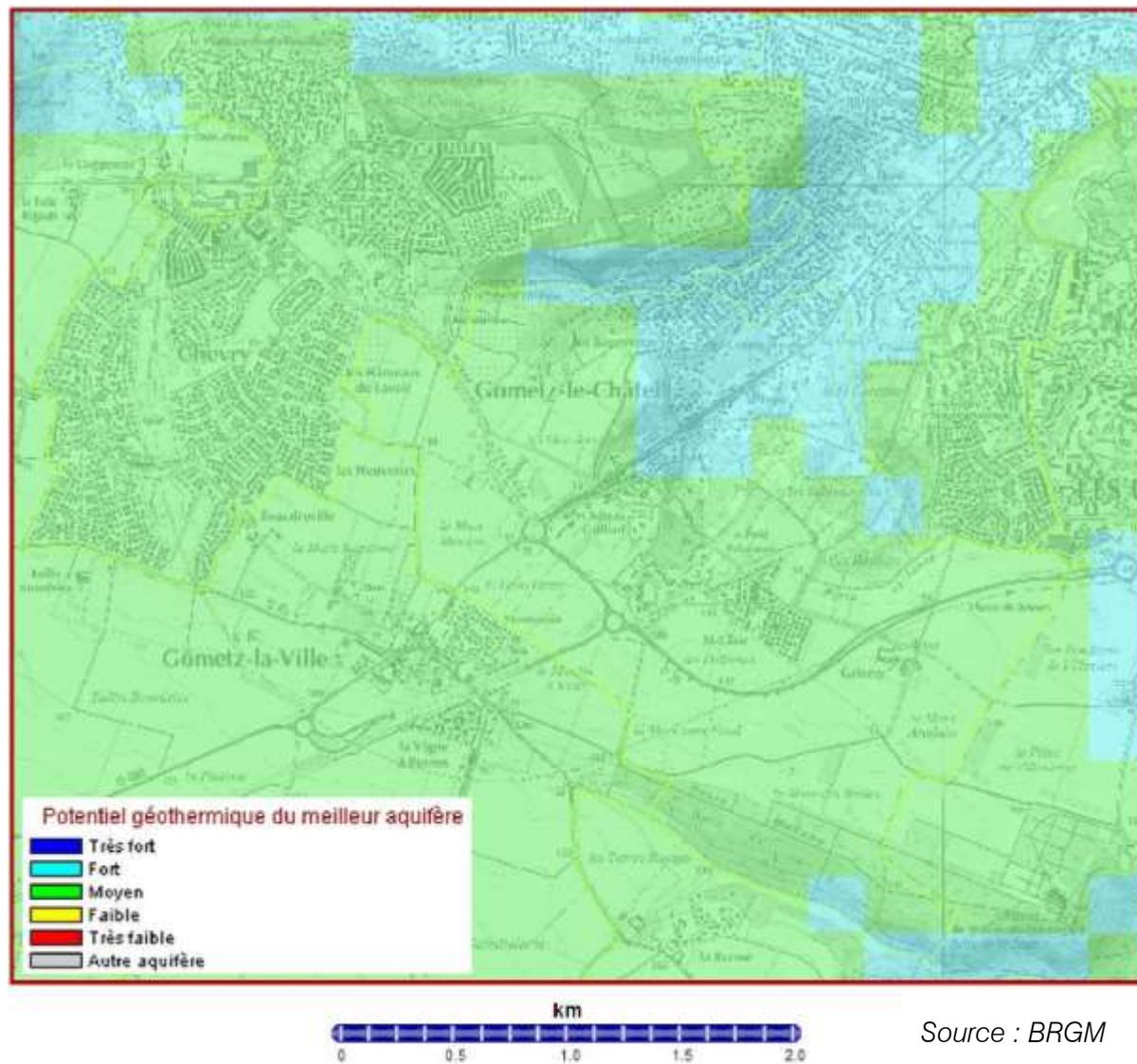
Il se compose principalement de l'énergie solaire, géothermique et de la biomasse. L'énergie éolienne pourrait être une source complémentaire, notamment sur le plateau.

Après avoir été approuvé à l'unanimité par le Conseil régional le 23 novembre 2012, le préfet de la Région Île-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE).

Le SRCAE d'Île-de-France, fixe des objectifs et des orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le SRCAE définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,



Source : BRGM

- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Le SRCAE prend en compte les enjeux :

- environnementaux, pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique,
- sociaux, pour réduire la précarité énergétique,
- économiques, pour baisser les factures énergétiques liées aux consommations de combustibles fossiles et améliorer la balance commerciale française,
- industriels, pour développer des filières créatrices d'emplois locaux, en particulier dans la rénovation des bâtiments et le développement des énergies nouvelles,
- sanitaires, pour réduire les conséquences néfastes de la pollution atmosphérique.

Pour Gometz le Châtel, le potentiel solaire est important dans le secteur le mieux exposé, à savoir Les Bigarreux, Paris Chevreuse et Saint Clair.

L'impact paysager doit être traité avec soin afin de le minimiser en cas d'installation de dispositifs de production d'énergie solaire en toiture.

La géothermie peut également apporter une source importante d'énergie renouvelable, avec un potentiel « moyen » à « fort » (source : géothermie-perspective.fr).

La biomasse correspond à l'ensemble des éléments organiques, principalement végétaux, pouvant devenir source d'énergie par combustion. Cette biomasse offre un potentiel important, de par la présence de massifs forestiers sur le territoire qui pourraient être davantage entretenus mais aussi par la présence de l'activité agricole qui pourrait localement se diversifier afin d'assurer une valorisation de certains résidus (paille) type agropellets.

ENSEIGNEMENTS

- Une eau potable de bonne qualité physico-chimique
- Un traitement des eaux usées assuré dans des conditions optimales par le SIAVHY : un réseau de type séparatif et une station d'épuration aux normes (gérée par le SIAAP de Valenton), dimensionnée pour répondre aux besoins actuels et futurs
- D'importantes difficultés de gestion des eaux pluviales qui nécessitent une prise en compte accrue des zones humides, des bassins de rétention et du risque d'inondation
- Une très bonne gestion des déchets mais des tonnages qui pourraient être diminués par une réduction des déchets à la source : vente directe, compostage, recyclage de certains encombrants, etc.
- Des ressources locales qui permettraient de développer le potentiel en énergies renouvelables